

Provincial Judges'

JOURNAL

des juges provinciaux

WINTER 2010-2011 HIVER - VOLUME 33 N° 2



••• CHART
YOUR COURSE •••

••• TRACER
VOTRE ROUTE •••



L'association Canadienne des juges des cours provinciales
The Canadian Association of Provincial Court Judges

THE CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DES COURS PROVINCIALES

DIRECTEURS / DIRECTORS

Alberta

Judge Bruce Fraser
Provincial Court of Alberta
Calgary Courts Centre, Ste. 1903 S,
601-5th Street S.W.
Calgary, Alberta T2P 5P7
Tel / Tél. : 403 297-3156
Fax / Télécopieur : 403 297-5287

British Columbia Columbia Britannique

Judge John Milne
Provincial Court of British Columbia
#40, Bag 5000
3795 Alfred Avenue
Smithers, British Columbia V0J 2N0
Tel / Tél. : 250 847-7376
Fax / Télécopieur : 250 847-7710

Manitoba

Judge Christine Harapiak
Provincial Court of Manitoba
Dauphin Centre, 114 River Ave. W.
Dauphin, MB R3C 0P9
Tel / Tél. : 204 622-2086
Fax / Télécopieur : 204 622-2099

New Brunswick / Nouveau-Brunswick

Judge Mary Jane Richards
Provincial Court of New Brunswick
Justice Building, Queen St., P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick E3B 5H1
Tel / Tél. : 506 453-2120
Fax / Télécopieur : 506 444-3612

Newfoundland and Labrador Terre-Neuve et Labrador

Judge Jacqueline Jenkins
Provincial Court of Newfoundland and Labrador
35 Alabama Drive
Stephenville, NL
A2N 3K9
Tel / Tél. : 709 643-2966
Fax / Télécopieur : 709 643-4022

Northwest Territories Territoires du Nord-Ouest

Judge Garth Malakoe
Territorial Court of the Northwest Territories
P.O. Box 550
Courthouse, 4093 – 49th Street
Yellowknife, NT X1A 2N4
Tel / Tél. : 867 873-7604
Fax / Télécopieur : 867 873-0203

Nova Scotia / Nouvelle-Écosse

Judge Alanna Murphy
Provincial Court of Nova Scotia
277 Pleasant Street
Dartmouth, Nova Scotia B2Y 3S2
Tel / Tél. : 902 424-2390
Fax / Télécopieur : 902 424-0677

Ontario

Judge Joe De Filippis
Ontario Court of Justice
150 Bond Street East, 6th Floor
Oshawa, ON L1G 0A2
Tel / Tél. : 905 743-2820
Fax / Télécopieur : 905 743-2802

Military Judges / Les juges militaires

Commander Peter J. Lamont
Office of the Chief Military Judge
101 Colonel By Drive
Ottawa, ON K1A 0K2
Tel / Tél. : 819 994-7438
Fax / Télécopieur : 819 997-6321

Prince Edward Island Île du Prince-Édouard

Judge Jeffrey E. Lantz
Provincial Court of P.E.I.
Summerside Law Courts
108 Central Street
Summerside PEI C1N 3L4
Tel / Tél. : 902 888-8197
Fax / Télécopieur : 902 888-8222

Québec

Juge Diane Quenneville
Cour du Québec
1, Rue Notre-Dame Est
Montréal, QC
H2Y 1B6
Tel / Tél. : 514 393-6273
Fax / Télécopieur : 514 873-8950

Saskatchewan

Judge Lorna Dyck
Provincial Court of Saskatchewan
P.O. Box 6500
Melfort, SK S0E 1A0
Tel / Tél. : 306 752-6230
Fax / Télécopieur : 306 752-6126

Yukon

Judge Michael Cozens
Territorial Court of Yukon
Judges' Chambers P.O. Box 2703, J-3E
Whitehorse, YT Y1A 2C6
Tel / Tél. : 867 667-5438
Fax / Télécopieur : 867 393-6400

EXECUTIVE COUNCIL (TABLE OFFICERS) / CONSEIL DE DIRECTION

President / Président

Judge Robert Prince
Provincial Court of Nova Scotia
Court House
164 Main Street
Yarmouth, N.S. B5A 1C2
Tel / Tél. : 902 742-0500
Fax / Télécopieur : 902 742-0678

2nd Vice-President / 2^e vice-président

Justice David Stone
Ontario Court of Justice
150 Bond Street East, 6th Floor
Oshawa, ON L1G 0A2
Tel / Tél. : 905 743-2820
Fax / Télécopieur : 905 743-2802

Past President / Président sortant

Judge Gerard M. Meagher
Provincial Court of Alberta
Calgary Courts Centre, Ste. 1903 S,
601-5th Street S.W.
Calgary, Alberta T2P 5P7
Tel / Tél. : 403 297-3156
Fax / Télécopieur : 403 297-5287

3rd Vice-President / 3^e vice-président

Judge Patrick Kennedy
Provincial Court of Newfoundland and Labrador
Box 126, 47 Marine Drive
Clareville, NL A5A 1M5
Tel / Tél. : 709 466-2635
Fax / Télécopieur : 709 466-3147

1st Vice-President / 1^{er} vice-président

Judge Sheila P. Whelan
Provincial Court of Saskatchewan
220-19th Street East
Saskatoon, SK S7K 2H6
Tel / Tél. : 306 933-6682
Fax / Télécopieur : 306 933-8008

Executive Director / Directeur exécutif

Justice Russell J. Otter
Ontario Court of Justice
1911 Eglinton Avenue East
Toronto, ON M1L 4P4
Tel / Tél. : 416 325-0861
Fax / Télécopieur : 416 325-0987

The Provincial Judges' Journal is a publication of the Canadian Association of Provincial Court Judges. Views and opinions are not to be taken as official expressions of the Canadian Association's policy unless so stated. The Journal is published twice a year and has a distribution of over 1800 copies.

Le Journal des juges provinciaux est une publication de l'Association canadienne des juges des cours provinciales. Ce journal est publié deux fois par an et distribué à plus de 1800 exemplaires. Les commentaires et opinions qu'il contient ne peuvent pas être considérés comme l'expression de la position de l'Association canadienne sauf indication à cet effet.

www.judges-juges.ca

Co-Editor / Co-éditeur

Madame la juge Odette Perron
Cour du Québec
Palais de Justice de Salaberry-de-Valleyfield
180, rue Salaberry
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 2J2
Courriel/E-mail : operron@judex.qc.ca

Co-Editor / Co-éditeur

Judge David C. Walker
Provincial Court of New Brunswick
41 King Street
St. Stephen, NB E3L 2C1
Courriel/E-mail : dwalker@judicom.gc.ca

**Graphic Design,
Production Coordination
and mailing:
Coordination de la production,
design graphique et gestion
de l'envoi postal :**

Fleur de lysée design graphique
1124, Marie-Anne Est, bureau 31
Montréal (Québec) H2J 2B7
514 528-8618

Translation / Traduction

Anglais-français/English-French
Lorraine Boudreau (Saint-Bruno, Qc)
Français-anglais/French-English
Karine Laperrière (Sept-Îles, Qc)

WINTER 2010-2011 HIVER - VOLUME 33 N° 2

ÉDITORIAL

« RETOUR SUR LES BANCS D'ÉCOLE »
Juge Odette Perron, Cour du Québec
Co-éditeur du Journal de l'ACJCP 4

**RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT
ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES
DE COURS PROVINCIALES**
Juge Gerard M. Meagher, Alberta 7

RAPPORT DU PRÉSIDENT
Juge Robert Prince, Nouvelle-Écosse 13

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF
Juge Russel J. Otter, Cour de justice de l'Ontario 15

**RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL
DE FORMATION**
Juge Robin Finlayson, Manitoba 17

**FORUM CANADIEN
DE TECHNOLOGIE JUDICIAIRE..... 33**

LA CHRONIQUE INFORMATIQUE
**LA PRISE DE NOTES EN SALLE
D'AUDIENCE**
Juge Gary Cohen, Colombie Britannique 48

**ANECDOTE DE NOS JUGES
ET DIRE QUE J'AI VU ÇA...**
Juge Ross Green, Saskatchewan 51

**ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES FEMMES JUGES (A.I.F.J.) SÉOUL,
CORÉE DU SUD - DU 11 AU 15 MAI 2010**
Juge Petra Newton, Ontario 53

À LA DÉCOUVERTE DE L'INDE
Juge Odette Perron, Québec, co-éditeur 55

NOTES DE LECTURE...
**LE MANUEL JURIDIQUE
DE L'ENQUÊTEUR**
Juge Guy Cournoyer, J.C.S. 56



••• CHART
YOUR COURSE •••

••• TRACER
VOTRE ROUTE •••

PAGES 18-43

EDITORIAL

BACK TO SCHOOL
Juge David C. Walker, Provincial Court of
New Brunswick
Co-editor CAPCJ's Journal 5

**PAST PRESIDENT'S REPORT
CANADIAN ASSOCIATION
OF PROVINCIAL COURT JUDGES**
Juge Gerard M. Meagher, Alberta 6

PRESIDENT'S REPORT
Juge Robert Prince, Nova Scotia 12

EXECUTIVE DIRECTOR'S REPORT
Justice Russel J. Otter, Ontario Court of Justice 14

NATIONAL EDUCATION REPORT
Juge Robin Finlayson, Manitoba 16

**CANADIAN COURT
TECHNOLOGY FORUM 32**

COHEN'S COMPUTER CORNER

BRINGING YOUR LAPTOP TO COURT
Juge Gary Cohen, British Columbia 46

JUDGES ON THE ROAD
AND TO THINK THAT I SAW IT...
Juge Ross Green, Saskatchewan 50

**2010 INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF WOMEN JUDGES (I.A.W.J.) SEOUL,
SOUTH KOREA - MAY 11-15, 2010**
Justice Petra Newton, Ontario 52

ON DISCOVERING INDIA
Juge Pamela Williams, Nova Scotia 55

BY THE BOOK
**FORENSIC INVESTIGATIONS AND
MISCARRIAGES OF JUSTICE
THE RHETORIC MEETS THE REALITY**
Summary by Justice Gilles Renaud, Ontario 56

BACK TO SCHOOL

In September our Nova Scotia colleagues hosted a superb conference in Halifax. In keeping with its theme to “Chart Your Course” there was a distinct nautical and informal atmosphere throughout; delegates received bags made from recycled sail cloth, the sessions were held on, if not over the Halifax Harbour and we enjoyed lobster at “Pier 21”, Canada’s National Immigration Museum. The closing banquet was a Cape Breton “Ceilidh” and Kitchen Party, with each table decorated with an original piece of wood carved folk art.

The education component can only be described as a complete success. Styled as a return to law school, delegates were able to choose their own courses from the multiple topics available. Just as promised, we were there to consider exciting ideas, new questions and concepts at the cutting edge of legal academe. Our reporters have described the education program and have captured well the enthusiastic and lively nature of the sessions. Much credit and thanks should go to the Halifax 2010 organizers, Judges Barbara Beach, Carole Beaton, Alan Tufts and all their committees.

We were very pleased with the response to our Summer issue, made possible to a large extent by the significant contribution from our Saskatchewan colleague Judge David Arnot.

With this issue we are once again presenting our regular contributors: Judge Gary Cohen returns, Judge Ross Irwin begins a new feature, and Judge Gilles Renaud’s book reviews are back.

We include reports from NJI, CAWJ, and CCTJ detailing their present and future activities.

Following the recent judicial tour of India, Judges Odette Perron and Pamela Williams have reported on this fascinating country and their memorable visit.

We want to thank all who have contributed to this issue of the Journal.

We hope you, our readers, will find it attractive, newsworthy and topical. It is a pleasure to be able to contribute to CAPCJ in this way, and we trust it is a worthy reflection of the quality of our Association. As always, we invite your comments.



Judge David C. Walker,
Provincial Court
of New Brunswick
Co-editor CAPCJ's Journal

Acknowledgment

The Canadian Association of Provincial Court Judges (C.A.P.C.J.) once again wishes to acknowledge its enormous gratitude for the Federal Department of Justice for continuing to provide a grant in the sum of \$100,000.00. Notwithstanding tremendous financial restraints, for the fiscal year April 1st, 2010 to March 31st, 2011 the Department has approved the grant. This enables C.A.P.C.J. to organize and budget for its annual activities. This grant is used exclusively for the numerous translation services including simultaneous translation at all its educational programs, several communications such as the Provincial Judges’ Journal, Corporate

Minutes, Web site services and reports of all our committees. This permits C.A.P.C.J. to discharge its important constitutional mandate of conducting all its business in English and in French. Without this continued financial assistance, the fiscal viability of C.A.P.C.J. will be severely restricted.

C.A.P.C.J. remains truly appreciative of the continued financial assistance.

« RETOUR SUR LES BANCS D'ÉCOLE »

En septembre dernier nous sommes retournés sur les bancs d'école alors que nous avons participé à la superbe conférence organisée par nos collègues d'Halifax.

Le comité organisateur nous a fourni des sacs confectionnés à partir de voiles de bateaux récupérées et au souper de clôture les tables étaient garnies de belles œuvres variées tirées de bois régionaux. De petits détails qui indiquent le soin apporté

à l'organisation de cette rencontre annuelle. Il va s'en dire que le contenu des ateliers était aussi recherché et diversifié, formateur et instructif.

Nos précieux collaborateurs ont résumé les différentes interventions et nous sommes assurés que vous les trouverez toutes intéressantes. À nouveau toute notre gratitude aux organisateurs d'Halifax 2010, Barbara Beach, Carole Beaton et Alan J. Tufts.



Juge Odette Perron,
Cour du Québec
Co-éditeur
du Journal de l'ACJCP

Dans ce numéro vous retrouverez vos chroniques habituelles. En effet, à cause de la volumineuse édition de l'été dernier réalisée grâce à la précieuse collaboration de notre collègue David Arnot de la Saskatchewan et au sujet de laquelle nous avons reçu de nombreux éloges, nous poursuivons la présentation de notre volet informatique.

Nos collaborateurs assidus, l'INM, l'AIFJ et maintenant le Centre Canadien de Technologie Judiciaire (CCTJ) nous informent de leurs activités à venir.

Enfin, suite à la découverte de l'Inde par plusieurs juges de notre association, je vous présente un résumé de nos activités judiciaires et culturelles.

Vous réaliserez que nous faisons tous les efforts nécessaires pour vous procurer un Journal attrayant, diversifié, documenté et intéressant. Nous sommes heureux de faire bénéficier tous nos juges membres de l'ACJCP du rayonnement et de la qualité de notre association.

Remerciements

L'Association canadienne des juges des cours provinciales (A.C.J.C.P.) désire réitérer sa profonde gratitude au ministère de la Justice du Canada pour son nouvel octroi d'un montant de 100 000\$. En dépit d'énormes contraintes financières, le ministère a de nouveau approuvé la subvention pour l'année financière débutant le 1^{er} avril 2010 et se terminant le 31 mars 2011. Cette somme permettra à l'A.C.J.C.P. de budgétiser et d'organiser ses activités annuelles. Cette subvention sert exclusivement à défrayer les coûts des nombreux services de traduction dont la traduction simultanée lors des programmes de formation et la traduction des divers

outils de communication tel le *Journal des juges provinciaux*, les procès-verbaux corporatifs, les services en ligne et les rapports des comités, permettant ainsi à l'A.C.J.C.P. de remplir son important mandat constitutionnel d'exercer l'ensemble de ses affaires en français et en anglais. Sans l'apport continu de cette aide, la viabilité financière de l'A.C.J.C.P. serait sérieusement compromise.

L'A.C.J.C.P. demeure grandement reconnaissante de cette inestimable aide financière.

PAST PRESIDENT'S REPORT

CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES

This is my final Report as President to the members of the Canadian Association of Provincial Court Judges. It has been an interesting year, marked in particular with issues relating to Judicial Education and Compensation. In Judicial Education, the New Judges Education Program Chairs have developed a new and exciting course program.

On another front, funding issues have arisen with regards to second language training for Provincial Court Judges. Regarding Judicial Compensation, our members are about to receive or have received reports of Judicial Compensation Commissions in British Columbia, New Brunswick and Newfoundland and are in litigation in Manitoba. The Judicial Compensation Commission process is under stress in most jurisdictions. Also, CAPCJ is working together with the Canadian Council of Chief Judges to advance an initiative to resolve the pension-splitting problem that has arisen with the unregistered portions of our pension plans. CAPCJ will continue to work on your behalf to seek resolutions to these issues in your best interests.

PROVINCIAL ASSOCIATION MEETINGS

In May, 2010 I attended the Annual General Meeting of the Ontario Court of Justice and the Ontario Conference of Judges. I emphasized the importance of CAPCJ as a strong national organization committed to advancing our primary objectives of Judicial Education and Judicial Independence and Compensation.

My thanks to Chief Justice Annemarie Bonkalo, Associate Chief Justice Peter Griffiths, Justice Douglas Maund (President of the Ontario Conference of Judges), and the many members of the Ontario Conference of Judges for their warm reception and hospitality. I was particularly pleased to have the opportunity to address the Annual General Meeting of the Ontario Conference of Judges and bring the message of CAPCJ's commitment to advance the best interests of all of our colleagues.

Members of the Ontario Conference of Judges have made and continue to make significant contributions to the work of CAPCJ - Senior Regional Justice Kathleen McGowan as current Chair of our Judicial Independence and Professional Responsibility Committees and a past-President of CAPCJ, Justice Russell Otter as a member of the Executive and the Executive-Director of CAPCJ, Justice David Stone as a member of the Executive and a Vice-President of CAPCJ, and Justice Joe De Filippis as a member of the Board of Directors and the Provincial Representative for Ontario for CAPCJ - to name but a few.

I reported that over the past ten years CAPCJ has worked to improve the quality of submissions by Judges' Associations to Judicial Compensation Commissions and has provided legal and financial support where necessary. In consultation with CAPCJ, the Canadian Bar Association passed a resolution supporting Judicial Independence and respect for the Judicial Compensation Commission process. Also, the CBA has collected and organized materials for submissions by their various branches to Judicial Compensation Commissions and has encouraged the

involvement of their branches in the Judicial Compensation Commission process. Most recently, CAPCJ has made submissions directly to some Judicial Compensation Commissions providing the bigger, national picture to the Commission process.

The Ontario Conference of Judges is an energetic and dynamic body and it was my pleasure to participate in their education sessions, the gala dinner and dance, and their Annual General Meeting.

NATIONAL COMPENSATION COMMITTEE

Since the Spring Board Meeting, the National Compensation Committee has retained Western Compensation and Benefits Consultants of Vancouver, B.C. to prepare an Actuarial Study to review and compare the pension plans of the Provincial and Territorial Courts, and the Federal Judges' pension plan, in order to develop a consistent compensation value for these plans. This will greatly assist with submissions regarding pensions to future Judicial Compensation Commissions.

Judge Gerard M. Meagher,
Alberta
Juge Gerard M. Meagher,
Alberta



Regarding the emerging issue of pension-splitting, a joint committee has been established with the Canadian Council of Chief Judges (CCCJ) to make representations to the federal Minister of Justice and the federal Minister of Finance to permit full pension-splitting on both registered and non-registered portions of our pension plans. The members of this Committee include Assistant Chief Judge Jim Threlfall - the Canadian Council of Chief Judges, Judge John Maher - Chair of the CAPCJ National Compensation Committee, Judge Robert Prince - President-Elect CAPCJ, and Justice Russell Otter - Executive Director CAPCJ.

● ● ●
The Ontario Conference of Judges is an energetic and dynamic body and it was my pleasure to participate in their education sessions, the gala dinner and dance, and their Annual General Meeting.

● ● ●
In August, 2010 the Executive of CAPCJ met with the federal Minister of Justice at the CBA National Conference and presented the Minister and his Deputy Minister with a two page Briefing Note prepared by Judge John Maher on the pension-splitting problem. The Briefing Note explained the background to the pension-splitting problem and asked the Minister of Justice to represent our interests to the federal Minister of Finance. This was followed up by a formal written request to the Minister of Justice. Efforts are currently underway through the offices of the Minister of Justice to arrange a meeting between our joint committee and the federal Ministers of Justice and Finance to discuss the resolution of this problem.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT

ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DE COURS PROVINCIALES

Voici mon rapport final à titre de président des membres de l'Association canadienne des juges de cours provinciales. Cela a été une année intéressante, tout particulièrement marquée par des enjeux en liaison avec la formation et la rémunération des juges. Dans le domaine de la formation des juges, les présidents du Programme de formation des nouveaux juges ont développé un nouveau programme d'études passionnant.

D'autre part, des problèmes de financement ont surgi en lien avec la formation en langue seconde pour les juges de cours provinciales. Dans le domaine de la rémunération des juges, nos membres sont sur le point de recevoir ou ont déjà reçu les rapports des commissions de rémunération des juges de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador et le Manitoba est en situation de litige. Le processus de rémunération des juges est mis à rude épreuve dans pratiquement toutes les juridictions. L'ACJCP travaille également en collaboration avec le Conseil canadien des juges en chef pour promouvoir une initiative visant à résoudre le problème du partage des pensions qui a surgi pour la portion non enregistrée de nos régimes de pension. Notre association va continuer à travailler pour vous afin de chercher à résoudre ces problèmes de la meilleure façon.

RÉUNIONS DES ASSOCIATIONS PROVINCIALES

En mai 2010, j'ai pris part à l'assemblée générale annuelle de la Cour de justice de l'Ontario et de la Conférence des juges de l'Ontario. J'y ai souligné l'importance du rôle de l'ACJCP en tant que puissante organisation nationale déterminée à mener à bien nos principaux objectifs: la formation des juges, la rémunération des juges et l'indépendance judiciaire.

Mes sincères remerciements à la juge en chef Annemarie Bonkalo, au juge en chef adjoint Peter Griffiths, au juge Douglas Maund (président de la Conférence des juges de l'Ontario) et à tous les membres de la Conférence des juges de l'Ontario pour leur hospitalité et leur accueil chaleureux. J'ai été particulièrement heureux d'avoir l'occasion de m'adresser à l'assemblée générale annuelle de la Conférence des juges de l'Ontario pour leur faire part de l'engagement de l'ACJCP à défendre les intérêts de tous nos collègues.

Les membres de la Conférence des juges de l'Ontario ont apporté et continuent à apporter une collaboration précieuse aux travaux de l'ACJCP – la juge régionale principale Kathleen McGowan, à titre de présidente de nos comités de l'indépendance judiciaire et de la responsabilité professionnelle et ancienne présidente de l'ACJCP, le juge Russell Otter à titre de membre du Conseil exécutif et directeur exécutif de l'ACJCP, le juge David Stone à titre de membre du Conseil exécutif et vice-président de l'ACJCP et le juge Joe De Filippis à titre de membre du Conseil d'administration et directeur provincial de l'Ontario – pour n'en nommer que quelques-uns.

J'ai signalé qu'au cours des dix dernières années, l'ACJCP s'est efforcée d'améliorer la qualité des propositions faites par les associations provinciales de juges aux commissions de rémunération des juges et leur a fourni un soutien légal et financier lorsque c'était nécessaire. En consultation avec l'ACJCP, l'Association du barreau canadien a adopté une résolution pour l'indépendance judiciaire et le respect du processus des commissions de rémunération des juges. L'ABC a également réuni et organisé de la documentation pour aider ses divisions régionales à faire des propositions aux commissions de rémunération des juges et a encouragé ses divisions à participer au processus des commissions de rémunération des juges. Plus récemment, l'ACJCP a fait elle-même des suggestions à plusieurs commissions de rémunération des juges afin d'apporter une perspective nationale plus large au processus d'établissement de la rémunération.

La Conférence des juges de l'Ontario est un organisme énergique et dynamique et cela a été un plaisir pour moi de participer à la session de formation, au dîner de gala et à l'assemblée générale annuelle de cette association.

COMITÉ NATIONAL DE LA RÉMUNÉRATION

Depuis la réunion de printemps du Conseil d'administration, le Comité national de la rémunération a retenu les services de la firme Western Compensation and Benefits Consultants de Vancouver, C.-B. pour préparer une étude actuarielle visant à examiner et à comparer les régimes de pensions des juges provinciaux et territoriaux et le régime de pensions des juges fédéraux, afin d'établir une valeur de rémunération uniforme pour ces régimes. Cette étude nous sera très utile pour la préparation des propositions concernant les pensions aux futures commissions de rémunération des juges.

Concernant la question émergente du partage des pensions, un comité mixte a été établi avec le Conseil canadien des juges en chef (CCJC) pour présenter des observations au ministre fédéral de la Justice et au ministre fédéral des Finances afin de permettre le partage intégral des pensions pour les portions à la fois enregistrées et non enregistrées de nos régimes de pension. Les membres de ce comité sont le juge en chef adjoint Jim Threlfall, du Conseil canadien des juges en chef, le juge John Maher, président du Comité national de la rémunération de l'ACJCP, le juge Robert Prince, président désigné de l'ACJCP et le juge Russell Otter, directeur exécutif de l'ACJCP.

En août 2010, le Conseil exécutif de l'ACJCP s'est réuni avec le ministre fédéral de la Justice lors de la Conférence nationale de l'ABC et a présenté au ministre et à son sous-ministre une note d'information de deux pages préparée par le juge John Maher sur le problème du partage des pensions. Cette note d'information expliquait le contexte du problème du partage des pensions et demandait au ministre de la Justice de représenter nos intérêts auprès du ministre fédéral des Finances. Ceci a été suivi d'une demande écrite officielle au ministre de la Justice. Nous nous efforçons actuellement, avec l'aide du ministre de la Justice, d'organiser une réunion entre notre comité mixte, le ministre fédéral de la Justice et le ministre fédéral des finances pour discuter de la résolution de ce problème.

PAST PRESIDENT'S REPORT CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES

The National Compensation Committee has considered the legal actions being taken by the Prothonotaries of the Federal Court of Canada regarding the rejection of their compensation recommendations. The CAPCJ Compensation Committee has recommended to the Executive of CAPCJ that no action be taken by CAPCJ on these matters at this time.

EDUCATION

The CAPCJ National Education Committee has once again been involved in regional education programs, most recently concluding a week long judgment writing program for the Prairies and Territories Region. Our National Education Committee also participated in the education sessions for the CAPCJ National Conference in Halifax through the Atlantic Region program. Earlier this year, the National Education Committee worked with the National Judicial Institute in the bi-annual meeting of Provincial Education Chairs to study the latest issues and developments in judicial education.

I would like to take this opportunity on behalf of all members of CAPCJ to express our appreciation to Judge Ronald LeBlanc who is stepping down as the Chair of the National Education Committee. Judge LeBlanc has served our members well in this capacity and is moving on to be the CAPCJ Representative on the Board of Governors of the National Judicial Institute. I would like to welcome Judge Robin Finlayson and Judge Carole Beaton as the new Chair and Vice-Chair of the National Education Committee.

The Joint Education Committee of the Canadian Council of Chief Judges and CAPCJ continues to work on co-ordinating course content for the New Judges Education Program and the Skills Based Program for Newly Appointed Judges. The Joint Committee is composed of representatives of the Canadian Council of Chief Judges, the CAPCJ Executive, the Chairs of the New Judges Education Program and the Chairs of the National Education Committee.

NEW JUDGES EDUCATION PROGRAM

The Joint Education Committee met again in September, 2010 at the National Conference in Halifax at which time the Committee approved the new, five day New Judges Education Program proposed for 2011 at Bromont, Quebec. The new New Judges Education Program was developed by Judge Robert Marchi and Juge Danielle Côté and there is a considerable degree of interest and excitement for the newly revised program. Our thanks to both for their excellent work with the NJEP.

Juge Danielle Côté is now leaving the Program to focus her time and energies on other responsibilities for the Court du Quebec. I would like to express our special thanks to Juge Côté for her considerable contributions and inspiring personality in the education of new judges.

COMMITTEE ON THE LAW

Judge David Orr and the members of the Committee on the Law have been kept busy over the past year providing summaries regarding new legislation and analyzing recent Court decisions, which are then shared with CAPCJ members across the country. This Committee serves the very important purpose of keeping our members up-to-date on recent developments in legislation and in case law.

I would like to take this opportunity on behalf of all members of CAPCJ to express our appreciation to Judge David Orr for his work as Chair of this Committee over the past six years. Under his leadership, this Committee has made significant contributions in providing continuing judicial education to CAPCJ members. Thanks, as well, to the members of the Committee on the Law for the work that they do to keep us current on recent developments in the law.



The Joint Education Committee of the Canadian Council of Chief Judges and CAPCJ continues to work on co-ordinating course content for the New Judges Education Program and the Skills Based Program for Newly Appointed Judges.



CAPCJ AND THE CBA

CAPCJ has developed a strong relationship with the CBA and the CBA has been most supportive of CAPCJ. The CBA has stepped forward to defend Judges who have been unfairly criticised and are not in a position to defend themselves. The CBA has passed a resolution supporting judicial independence and respect for Judicial Compensation Commissions. The CBA has developed an electronic information package on this topic and has encouraged its use by its Provincial and Territorial branches. The CBA through its national branch organizations has developed a four-stage intervention strategy for Judicial Compensation Commissions and stands ready to intervene upon the request of any Provincial or Territorial Judges' Association. The CBA also provides administrative support for CAPCJ by providing a national email system to facilitate communication with our all members.

The Executive of CAPCJ met with the Executive of the CBA at the CBA National Conference in August 2010. Matters discussed included CBA interventions in Judicial Compensation Commissions, the status of the electronic information package for CBA branches, CAPCJ involvement in the Access to Justice Initiative, greater participating by Provincial Court Judges in CBA education panels, funding challenges for second language training for Provincial Court Judges, and initiatives by CAPCJ to encourage membership in the CBA.

For our part, CAPCJ continues to encourage our members to become members of the CBA for the reasons described above and below. The CBA has several initiatives specifically directed towards judges, including the Judges' Forum, Judges' Day at the CBA National Conference, and the CBA publication of *Vox Judicia* which specifically addresses matters of interest to judges. Please consider giving membership in the CBA a priority when considering membership in professional organizations.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT

ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DE COURS PROVINCIALES

Le Comité national de la rémunération a étudié les actions en justice introduites par les protonotaires de la Cour fédérale du Canada concernant le rejet des recommandations de leur commission de rémunération. Le Comité de rémunération de l'ACJCP a recommandé au Conseil exécutif de n'entreprendre aucune démarche à ce sujet pour le moment.

FORMATION

Le Comité national de la formation de l'ACJCP a une fois encore participé à des programmes de formation régionaux, et a tout récemment achevé un programme d'une semaine sur la rédaction des jugements pour la région des prairies et des territoires. Notre Comité national de la formation a également participé aux sessions de formation du Congrès national de l'ACJCP à Halifax par le biais du programme de formation de l'Atlantique. Plus tôt cette année, le Comité national de la formation a travaillé avec l'Institut national de la magistrature lors de la réunion semestrielle des présidents des comités provinciaux de formation pour étudier les enjeux et les développements récents en matière de formation des juges.

Je voudrais profiter de cette occasion, au nom de tous les membres de l'ACJCP, pour faire part de nos sincères remerciements au juge Ronald LeBlanc qui se retire du poste de président du Comité national de la formation. Le juge LeBlanc a rendu à ce titre de grands services à nos membres et va à présent exercer les fonctions de représentant de l'ACJCP auprès du Conseil des gouverneurs de l'Institut national de la magistrature. Je voudrais souhaiter la bienvenue à la juge Robin Finlayson, nouvelle présidente du Comité national de la formation, et à la juge Carole Breton, nouvelle vice-présidente de ce comité.

Le Comité de formation conjoint du Conseil canadien des juges en chef et de l'ACJCP continue à travailler à la coordination du contenu des cours du Programme de formation des nouveaux juges et du Programme axé sur les compétences destiné aux juges nouvellement nommés. Ce comité conjoint est composé de représentants du Conseil canadien des juges en chef, du Conseil exécutif de l'ACJCP, des présidents du Programme de formation des nouveaux juges et des présidents du Comité national de la formation.

PROGRAMME DE FORMATION DES NOUVEAUX JUGES

Le Comité mixte de la formation s'est réuni à nouveau en septembre 2010 lors du Congrès national à Halifax et a profité de cette occasion pour approuver le nouveau Programme de formation des nouveaux juges sur cinq jours proposés pour l'année 2011 à Bromont, au Québec. Le nouveau Programme de formation des nouveaux juges a été préparé par le juge Robert Marchi et la juge Danielle Côté et ce programme nouvellement remanié soulève beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme. Nos sincères remerciements à ces deux juges pour leur excellent travail.

La juge Danielle Côté quitte à présent le programme pour consacrer davantage de temps et d'énergie à ses autres responsabilités à la Cour du Québec. Je voudrais faire part de nos sincères remerciements à la juge Côté pour sa précieuse collaboration et son impressionnante détermination dans le domaine de la formation des nouveaux juges.

COMITÉ SUR LE DROIT

Le juge David Orr et les autres membres du Comité sur le droit ont été bien occupés au cours de l'année écoulée à fournir des résumés au sujet de la nouvelle législation et des analyses des récentes décisions judiciaires, qui sont ensuite distribués aux membres de l'ACJCP dans tout le pays. Ce comité remplit la fonction très importante de tenir nos membres au courant des récents développements en matière de législation et de jurisprudence.

Je voudrais profiter de cette occasion, au nom de tous les membres de l'ACJCP, pour exprimer notre gratitude au juge David Orr pour le travail qu'il a accompli en tant que président de ce comité au cours des six dernières années. Sous sa direction, ce comité a beaucoup contribué à fournir une formation judiciaire continue aux membres de l'ACJCP. Tous nos remerciements également aux autres membres du Comité sur le droit pour le travail considérable qu'ils accomplissent en vue de nous tenir au courant des récents développements en matière de législation.

● ● ●
Le Comité de formation conjoint du Conseil canadien des juges en chef et de l'ACJCP continue à travailler à la coordination du contenu des cours du Programme de formation des nouveaux juges et du Programme axé sur les compétences destiné aux juges nouvellement nommés.

L'ACJCP ET L'ABC

● ● ●
L'ACJCP a établi des relations solides avec l'ABC et l'ABC apporte un énorme soutien à l'ACJCP. L'ABC est intervenue pour défendre des juges qui avaient été injustement critiqués et qui n'étaient pas en mesure de se défendre eux-mêmes. L'ABC a adopté une résolution pour l'indépendance judiciaire et du respect des commissions de rémunération des juges. L'ABC a mis au point un dossier d'information électronique à ce sujet et a encouragé ses divisions provinciales et territoriales à en faire bon usage. L'ABC, par le biais de ses organisations membres, a mis au point une stratégie d'intervention en quatre étapes concernant les commissions de rémunération des juges et elle se tient prête à intervenir à la demande de toute association de juges provinciaux ou territoriaux. L'ABC fournit également un soutien administratif à l'ACJCP par le biais d'un système national de distribution électronique destiné à faciliter les communications avec tous nos membres.

Le Conseil exécutif de l'ACJCP s'est réuni avec l'Exécutif de l'ABC à l'occasion de la Conférence nationale de l'ABC en août 2010. Nous avons discuté des questions suivantes : les interventions de l'ABC auprès des commissions de rémunération des juges, le statut du dossier d'information électronique destiné aux divisions de l'ABC, la participation de l'ACJCP à l'initiative sur l'accès à la justice, la participation accrue des juges de cours provinciales aux panels de formation de l'ABC, les problèmes de financement pour la formation en langue seconde des juges de cours provinciales et les initiatives de l'ACJCP pour encourager ses membres à adhérer à l'ABC.

PAST PRESIDENT'S REPORT CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES

EQUALITY AND DIVERSITY COMMITTEE

Judge Shelagh Creagh took over as Chair of this Committee towards the end of 2009. The Committee has been working on completing existing projects and is looking for new projects within its mandate. Judge Creagh is seeking new members who would be interested in the work of this Committee.

OTHER INITIATIVES

Access to Justice

Judge Sheila Whelan is the First Vice-President of CAPCJ and the member of the Executive who represents CAPCJ on the National Access to Justice Initiative. This work is initially focused on Access to Justice in Family and Civil law. This is a very important Initiative and there is much work to be done. CAPCJ has formally supported this Initiative as a partner. Any CAPCJ member who wishes to become more involved with this Initiative please contact Judge Whelan.

Second Language Training

Another issue which has emerged this year relates to the funding for second language training for Provincial Court Judges. The Federal Commissioner for Judicial Affairs announced earlier this year that Provincial Court Judges in the future would be expected to pay second language training costs of approximately \$2,000 per week. Previously, Provincial Court Judges paid only for transportation and accommodation for this training. The additional costs may well make second language training out of the reach of most, if not all, Provincial Court Judges.

In August, 2010 at the CBA National Conference, the Executive of CAPCJ raised this issue in meetings with Chief Justice Beverly McLachlin and with the federal Minister of Justice, Rob Nicholson. This issue was also raised with the Executive of the CBA at a meeting of the two Executives at this Conference. Judge Robert Prince, as the new President of CAPCJ, is the member of the Executive who has undertaken to take this issue forward on behalf of CAPCJ

Judicial Ethics

Senior Regional Justice Kathleen McGowan and Judge Alberta Lavoie are our CAPCJ Representatives on the Canadian Council of Chief Judges Committee on Ethical Guidelines. This is a review being undertaken by the Canadian Council of Chief Judges, in consultation with CAPCJ, of the Ethical Guidelines developed by the Canadian Judicial Council approximately 10 years ago.

International Concerns

Senior Regional Justice McGowan, as the Chair of our Judicial Independence and Professional Responsibility Committees, is also reviewing the potential role that CAPCJ may play in the future with regards to international concerns, such as the imprisonment of Judge Alfiuna in Venezuela.

International Conferences

CAPCJ has initiated enquiries with the judiciary in Viet Nam regarding a delegation of CAPCJ Judges and spouses touring Courts and educational facilities in various centres in Viet Nam. The time frame initially proposed is for the spring of 2012. Planning for this international conference is just in its early stages and more information will be provided when available.

CAPCJ Handbook

Judge Sheila Whelan has undertaken a review of the policies and procedures regarding the operations of CAPCJ and is seeking the assistance of experienced CAPCJ members for the research and preparation of this Handbook.



It has been my pleasure to serve you over the past year and to work with the many talented and dedicated Judges who contributed their valuable time on our various Committees and projects.



CAPCJ History Translation

The CAPCJ History Translation project is 99% complete. What remains is the insertion of photographs and artwork which are in the English version and the attachment of several documents in the Appendices. Once this is completed, both the English and French versions will be posted to the CAPCJ Website and to the Judicom Library.

The CAPCJ History Project is to be an on-going project with each year's President writing a chapter about events that occurred during his/her year as President.

CAPCJ NATIONAL CONFERENCE 2010 - HALIFAX

On behalf of CAPCJ, I would like to thank the Nova Scotia Provincial Judges Association and the members of the Organizing Committee, in particular Judge Barbara Beach, Judge Carole Beaton and Judge Alan Tufts, for their considerable efforts over the past many months to ensure that the CAPCJ National Conference and Annual General Meeting 2010 in Halifax was a resounding success.

CONCLUSION

It has been my pleasure to serve you over the past year and to work with the many talented and dedicated Judges who contributed their valuable time on our various Committees and projects. In particular, I would like to thank the members of the Executive - Juge Jean-Paul Decoste, Judge Robert Prince, Judge Sheila Whelan, Justice David Stone, and Justice Russell Otter - for their hard work and support throughout my term of office. The people I have met and worked with have made this a thoroughly interesting and enjoyable year.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT

ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DE COURS PROVINCIALES

De son côté, l'ACJCP continue à encourager ses membres à adhérer à l'ABC pour les raisons décrites ci-dessus et ci-dessous. L'ABC a plusieurs initiatives spécialement destinées aux juges, comme le Forum des juges, la Journée des juges à la conférence nationale de l'ABC et la publication de l'ABC intitulée *Vox Judicia* qui traite tout particulièrement de sujets susceptibles d'intéresser les juges. Veuillez donner la priorité à l'ABC lorsque vous envisagez de vous affilier à des organisations professionnelles.

COMITÉ DE L'ÉGALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ

La juge Shelagh Creagh a repris la présidence de ce comité vers la fin 2009. Le comité a travaillé en vue de mener à bien les projets existants et envisage de nouveaux projets dans le cadre de son mandat. La juge Creagh est à la recherche de nouveaux membres susceptibles de s'intéresser aux travaux de ce comité.

AUTRES INITIATIVES

Accès à la justice

La juge Sheila Whelan est première vice-présidente de l'ACJCP et est le membre du Conseil exécutif qui représente l'ACJCP au comité sur l'accès à la justice. Ce travail met initialement l'accent sur l'accès à la justice dans le domaine du droit familial et civil. Il s'agit d'une initiative très importante et il reste beaucoup de travail à faire. L'ACJCP a soutenu officiellement cette initiative à titre de partenaire. Les membres de l'ACJCP qui souhaitent participer davantage à ce comité devraient contacter la juge Whelan.

Formation en langue seconde

Un autre problème qui a surgi cette année concerne le financement de la formation en langue seconde pour les juges de cours provinciales. Le Commissaire à la magistrature fédérale a annoncé plus tôt cette année qu'à l'avenir, les juges de cours provinciales devraient s'attendre à payer des frais de formation en langue seconde d'environ 2000 \$ par semaine. Auparavant, les juges de cours provinciales payaient uniquement leur transport et leur hébergement en liaison avec cette formation. Cet accroissement des coûts pourrait très bien mettre la formation en langue seconde hors de portée de la plupart, sinon de tous les juges de cours provinciales.

En août 2010, lors de la conférence nationale de l'ABC, le Conseil exécutif de l'ACJCP a soulevé cette question lors de réunions avec la juge en chef Beverly McLachlin et avec le ministre fédéral de la Justice, Rob Nicholson. Cette question a également été soulevée avec l'Exécutif de l'ABC lors de la réunion entre les deux conseils exécutifs qui a eu lieu à de cette conférence. Le juge Robert Prince, à titre de nouveau président de l'ACJCP et membre du Conseil exécutif, a entrepris de donner suite à cette question pour le compte de l'ACJCP.

Déontologie judiciaire

La juge régionale principale Kathleen McGowan et le juge Lavoie de l'Alberta sont les représentants de l'ACJCP auprès du Comité sur les directives de déontologie judiciaire du Conseil canadien des juges en chef. Il s'agit d'une étude entreprise par le Conseil canadien des juges en chef, en consultation avec l'ACJCP, au sujet des directives de déontologie élaborées par le Conseil canadien de la magistrature, il y a environ une dizaine d'années.

Affaires internationales

La juge régionale principale McGowan, à titre de présidente de nos comités de l'indépendance judiciaire et de la responsabilité professionnelle, examine également le rôle éventuel que pourrait jouer l'ACJCP à l'avenir dans le domaine des affaires internationales, comme celle de l'emprisonnement de la juge Alfiuna au Venezuela.

Conférences internationales

L'ACJCP a commencé à se renseigner auprès des magistrats du Vietnam concernant la possibilité de permettre à une délégation de juges de l'ACJCP, en compagnie de leurs conjoints ou conjointes, de visiter des tribunaux et des établissements de formation judiciaire dans divers centres du Vietnam. Ce voyage est envisagé possiblement pour le printemps 2012. Nous en sommes aux tous premiers stades de la planification de cette conférence internationale et plus d'informations seront fournies dès que possible.

Manuel de l'ACJCP

La juge Sheila Whelan a entrepris un examen des politiques et des modalités de fonctionnement de l'ACJCP et elle cherche à obtenir l'aide de membres chevronnés de l'ACJCP pour la recherche et la préparation de ce manuel.

Traduction de l'historique de l'ACJCP

Le projet de traduction de l'historique de l'ACJCP est pratiquement achevé. Il reste à y insérer les photos et les illustrations qui sont dans la version anglaise et à ajouter plusieurs documents en annexe. Une fois cela terminé, la version anglaise et la version française seront affichées sur le site Web de l'ACJCP et la bibliothèque de Judicom.

Le projet historique de l'ACJCP constituera un projet permanent et chaque président rédigera un chapitre sur ce qui s'est passé durant son année à la présidence.

CONGRÈS NATIONAL DE L'ACJCP 2010 - HALIFAX

Au nom de l'ACJCP, je voudrais remercier l'Association des juges de la Cour provinciale de Nouvelle-Écosse et les membres du Comité d'organisation, en particulier la juge Barbara Beach, la juge Carole Beaton et le juge Alan Tufts, pour les efforts considérables qu'ils ont déployés ces derniers mois en vue d'assurer le succès retentissant du Congrès national et de l'Assemblée générale annuelle 2010 de l'ACJCP à Halifax.

CONCLUSION

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à vous servir au cours de la dernière année et à travailler avec les nombreux juges compétents et dévoués qui consacrent leur temps précieux à nos divers comités et à nos divers projets. Je voudrais remercier tout particulièrement les membres du Conseil exécutif – le juge Jean-Paul DeCoste, le juge Robert Prince, la juge Sheila Whelan, le juge David Stone et le juge Russell Otter – pour leur travail consciencieux et leur solide soutien tout au long de mon mandat. Les gens que j'ai rencontrés et avec lesquels j'ai travaillé cette année ont contribué à cette expérience tout aussi intéressante qu'agréable.

PRESIDENT'S REPORT

It is my pleasure to report to you for the first time as president of CAPCJ.

Our national conference was held in Halifax from the 29th of September to the 2nd October, 2010. The theme of the education sessions was "Chart Your Course", a back-to-school style program, which permitted participants to select their courses as we did in law school. The faculty was composed of the countries leading dynamic teachers who provided a diverse range of topics. The conference was a great success. The social activities which included a performance of Drum, a lobster supper, hosted dinners and a Saturday night kitchen party, were fine examples of Nova Scotia hospitality. The organizing committee headed up by Judges Barbara Beach, Carole Beaton and Alan Tufts deserve our congratulations and gratitude for all their hard work. I would also thank all the participants, whose attendance made this conference such a great success.

At the conclusion of the Halifax conference I had the opportunity to travel to Denver Colorado to attend the annual meeting of the American Judges Association from October 3rd to October 8th. The educational component was most impressive and included many stimulating sessions. Of particular interest was a session dealing with the appointment and retention of judges in the United State which provided food for thought as it relates to issues of judicial independence. Additionally, a session entitled "When Judges Fail" chronicled the justice system in Nazi Germany and provided a chilling reminder that as judges we must be vigilant to ensure that we remain independent.

I also had the pleasure of bringing greetings from CAPCJ to the Board of Governors of the AJA. I attended their annual meeting and was delighted to be elected as one of the Governors for District 1 which includes Atlantic Canada. In my remarks to the Board of Governors I noted that our Association values our connection with the AJA and that we have had the benefit of having a joint meeting with them in Vancouver in 2007, as well as the opportunity to invite several of their presidents to CAPCJ annual meetings. I expressed our hope that their new president, Judge Mary Celeste, would be able to attend our conference in Regina in 2011.

There are a significant number of CAPCJ members who are also members of the AJA. It is a sophisticated organization that provides interesting educational opportunities at great venues. I was warmly received by the outgoing president Judge James McKay and I appreciate the hospitality that was shown to me by the judges I met. I would urge members of CAPCJ to consider membership in the American Judges Association.

More recently, I had the opportunity to attend the Newfoundland and Labrador Association of Provincial Court Judges annual meeting in St. John's. The judges of Newfoundland and Labrador continue to be an active and enthusiastic group. There are many Judges from this province that have made major contributions to the work of our Association from its very inception. On that note, I would like to welcome Judge Patrick Kennedy, third vice president, to our executive. We look forward to working with him over the coming years. Finally, I would like to thank the judges for their continued support of CAPCJ and for their warm hospitality. It was indeed a great pleasure to bring greetings to the judges of Newfoundland and Labrador.

This fall I will have the privilege of attending Association meetings in Quebec and Manitoba to bring greetings from CAPCJ and to meet

with our members. Over the coming months I hope to visit as many jurisdictions as I can.

The year ahead will be a busy one with many important issues to be addressed. Compensation issues loom large in a number of jurisdictions and CAPCJ will continue to provide support and expertise. The issue of "pension splitting" for judges requires that we re-double our efforts to meet with the Ministers involved to attempt to find an appropriate resolution.

Language training for judges must be addressed so that our members can continue to receive quality training that is accessible. In addition, our Association will look at new ways to get our message out to the members and to the wider public. The Journal, the E-news letter, Blast e-mail and our website are valuable tools in our effort to improve communication.

The revamped New Judges Education Program will be rolled out in the spring of 2011 and we thank Judge Robert Marchi and his team for all the great work that they do. We also look forward to continuing our work with the Canadian Council of Chief Judges carried out by our Joint Education Committee.

We continue to work closely with Canadian Bar Association on a number of fronts. We value the work that they do and thank them for their continued support. I would urge members of our Association to show their support for CBA by becoming members.

Our Committees continue to work hard on many important projects. Their efforts are greatly appreciated. I would also like to thank the directors and members of the executive committee for their efforts and I look forward to working with all of them during my term.



Russ Otter, Gerry Meagher, David M. Stone, Sheila P. Whelan, Robert Prince, Jean-Paul DeCoste

A special thank you goes out to past president Judge Gerry Meagher. His hard work and common sense is borne out by his record. Our executive director Justice Russ Otter deserves special mention for all of his efforts on behalf of the Association.

In conclusion, I would like to thank the Association, for the opportunity to serve as president. I look forward to the coming year and meeting as many members as possible over the coming months.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que je vous présente mon premier rapport en tant que président de l'ACJCP.

Notre colloque national s'est tenu à Halifax du 29 septembre au 2 octobre 2010. Le thème des ateliers de formation était « Tracer votre route », un programme « retour à l'école » qui permettait aux participants de choisir leurs cours, leur rappelant ainsi la faculté de droit. Le corps professoral était composé des meilleurs enseignants proposant une grande variété de sujets. Le colloque a été un franc succès. Les activités sociales, comprenant notamment un spectacle du groupe Drum, un souper au homard, des dîners avec hôte et un traditionnel « party » de cuisine le samedi soir, ont permis aux participants de goûter à l'hospitalité néo-écossaise. Le comité organisateur, présidé par les juges Barbara Beach, Carole Beaton et Alan Tufts, mérite nos félicitations et toute notre reconnaissance pour l'énorme travail accompli. Je voudrais aussi remercier tous les participants dont la présence a grandement contribué au réel succès du colloque.

Après le colloque, j'ai eu l'occasion de me rendre à Denver au Colorado pour participer à la rencontre annuelle de l'Association des juges américains qui avait lieu du 3 au 8 octobre. Le volet formation était très impressionnant et proposait plusieurs ateliers intéressants. Un atelier particulièrement digne de mention portait sur la nomination des juges américains et les politiques pour les maintenir en poste, sujet qui, par sa connexité avec les questions d'indépendance judiciaire, donnait matière à réflexion. Un autre atelier, intitulé « Quand les juges errent », portait sur le système de justice en Allemagne nazie et nous a rappelé qu'en tant que juge nous devons être vigilants pour nous assurer de demeurer indépendants.

J'ai également eu le plaisir de présenter les salutations de l'ACJCP au conseil d'administration de l'AJA. J'ai participé à leur rencontre annuelle et j'ai été ravi d'être élu l'un des gouverneurs du District 1 qui comprend le Canada atlantique. Dans mes propos adressés au conseil d'administration, j'ai souligné que notre Association apprécie les liens créés avec l'AJA. Nous avons tous tiré profit de notre rencontre à Vancouver en 2007 ainsi que de l'opportunité d'inviter plusieurs de leurs présidents aux rencontres nationales de l'ACJCP. J'ai également exprimé notre souhait que leur nouvelle présidente, la juge Mary Celeste, puisse participer à notre rencontre de Regina en 2011.

Un nombre impressionnant de membres de l'ACJCP sont également membres de l'AJA. C'est une organisation sophistiquée qui offre d'intéressants programmes de formation en des lieux intéressants. J'ai été chaudement reçu par le président sortant, le juge James McKay, et j'ai apprécié l'hospitalité des juges que j'ai eu l'occasion de rencontrer. J'encourage vivement les membres de l'ACJCP à rejoindre l'Association des juges américains.

Plus récemment, j'ai participé à la rencontre annuelle des juges de l'Association des juges de la cour provinciale de Terre-neuve et Labrador à Saint-Jean. Les juges de Terre-Neuve et Labrador sont enthousiastes et actifs. Plusieurs juges de cette province ont fait une contribution significative aux travaux de notre Association depuis les tous débuts. Dans cette veine, je voudrais souhaiter la bienvenue au sein de notre

comité exécutif au juge Patrick Kennedy, à titre de troisième vice-président. Nous attendons avec impatience de travailler avec lui dans les années à venir. Finalement, je voudrais remercier les juges pour leur appui constant à l'ACJCP et pour leur chaleureuse hospitalité. Cela a été un grand plaisir de saluer les juges de Terre-Neuve et Labrador.

Cet automne, j'ai eu l'honneur de participer aux rencontres des associations du Québec et du Manitoba, d'y présenter les salutations de l'ACJCP et de rencontrer nos membres. Au cours des prochains mois, je souhaite visiter autant de juridictions que possible.

La prochaine année sera très occupée et plusieurs points importants devront être examinés. La question de la rémunération est un enjeu dans plusieurs juridictions et l'ACJCP continuera d'apporter son support et son expertise. La question du « partage de la pension » requiert que nous redoublions nos efforts pour rencontrer les ministres impliqués et trouver une solution appropriée.

La formation linguistique doit être à l'ordre du jour afin que nos membres puissent continuer à recevoir une formation de qualité et accessible. De plus, l'Association examinera de nouvelles façons de s'adresser à nos membres et au public en général. Le Journal, le bulletin électronique, le système de courriel groupé et notre site Internet sont des outils précieux dans nos efforts pour améliorer nos communications.

Le nouveau Programme de formation à l'intention des nouveaux juges sera en vigueur au printemps 2011 et nous remercions le juge Robert Marchi et son équipe pour leur travail exceptionnel. Nous attendons également avec impatience de poursuivre nos travaux avec le Conseil canadien des juges en chef menés par notre comité mixte de formation.

Nous continuons de travailler étroitement avec l'Association du Barreau canadien sur plusieurs fronts. Nous sommes reconnaissants de leur travail et nous les remercions pour leur appui constant. J'encourage grandement nos membres à montrer leur appui envers l'ABC et à joindre leurs rangs.

Nos comités continuent de travailler très fort sur plusieurs projets importants. Leurs efforts sont grandement appréciés. J'aimerais remercier les directeurs et les membres du comité exécutif pour leur implication; je suis impatient de travailler avec eux pendant la durée de mon mandat.

Un merci tout particulier est adressé au président sortant, le juge Gerry Meagher. Ses accomplissements témoignent de son travail acharné et de son sens commun. Pour son travail et au nom de l'Association, j'aimerais également décerner une mention spéciale à notre directeur exécutif, le juge Russ Otter.

En conclusion, j'aimerais remercier l'Association de m'avoir donné l'occasion de servir comme président. Je suis impatient d'accomplir mon mandat et de rencontrer le plus grand nombre de membres possible dans les mois à venir.

EXECUTIVE DIRECTOR'S REPORT

In this report, I will update the membership as to the current financial position of C.A.P.C.J. Additionally, I will outline activities of the Executive, both current and planned, since the spring Board meeting in Montreal on May 1 and 2, 2010.

BUDGET

The spring Board meeting, as per its policy, adopted a balanced budget. To cover the cost of the actuarial pension study authorized by the Board of Directors, it was necessary to transfer \$43,713 from reserves, namely, the Education Trust. By reason of universal membership from our Québec colleagues, it is anticipated there will be an overall increase in revenue. In light of a resolution confirming that C.A.P.C.J. membership fees remain at \$200, this came with the *caveat* that such a fee include applicable provincial tax. Québec is in a different tax position than all the other provinces. There was also a modest decrease in revenue from certificates of deposit. There are anticipated increases in expenses as reflected in the budget.

We remain ever grateful for the prompt approval and receipt of the \$100,000 grant from the federal Department of Justice. This grant being used for translation and education programs was no doubt an influential factor taken into account by our Québec colleagues.

Overall, C.A.P.C.J. remains in a solid and stable financial position.

MEETINGS

C.B.A. Annual Conference

At the C.B.A. conference, the C.A.P.C.J. Executive met with Chief Justice Beverley McLachlin, the executive of the C.B.A., and the federal Minister of Justice. The discussions with Chief Justice McLachlin covered educational issues involving the N.J.I. and provincial judges' involvement in education programs. The Chief Justice was updated on C.A.P.C.J.'s participation with the Access to Justice Committee. The Executive outlined to the Chief Justice financial fees now imposed on provincial judges through the fee-for-service in the French-language training program administered by the Commissioner for Federal Judicial Affairs. Finally, there was a general discussion on the impact of recent Supreme Court of Canada decisions on the workload of provincial courts across Canada.

On August 14, 2010, the C.A.P.C.J. Executive met with the C.B.A. Executive, including their Executive Director, John Hoyles. He emphasized the importance of the relationship between C.A.P.C.J. and the C.B.A., and both parties remain committed to maintaining that relationship. While outlining the recent activities of C.A.P.C.J., Judge Gerard Meagher, past president of C.A.P.C.J., emphasized the continuous message being sent out by our provincial directors and through our blast emails urging provincial judges to join the C.B.A. and take advantage of the attendant benefits. The C.B.A. will continue nationally and through its provincial branches to support provincial judges in their compensation processes and media issues.

On Monday, August 16, 2010, the Executive met with federal Minister of Justice Rob Nicholson, as well as his Deputy Minister and a senior advisor. Many issues were covered, including a need for financial assistance for French-language training for provincial judges. The Minister's office has agreed to look into this. Of equal significance is the willingness of the Minister to make arrangements for a meeting between representatives of C.A.P.C.J. and the Minister of Finance and the Minister of Justice to discuss the issue of pension splitting for provincial judges. The Deputy Minister will encourage his provincial counterparts to participate in the Access to Justice Committee in which C.A.P.C.J. is a dedicated participant.

These meetings continue to be important for putting forward the issues of concern to provincial judges to these important parties in the administration of justice.

Upcoming Conferences

Please note the following upcoming conferences:

September 19 to 23, 2011 – Regina, Saskatchewan;

September 10 to 15, 2012 – Toronto, Ontario;

September 8 to 15, 2013 – St. John's, Newfoundland

COMMUNICATIONS

C.A.P.C.J. continues to communicate with its entire membership via the *Journal*, the electronic newsletter, and through provincial directors. C.A.P.C.J. has expanded the distribution of information through the blast email system by increasing the frequency of the distribution of Board of Directors minutes, president's letters, and any other communication deemed important by the Executive for distribution to the membership. We hope in this way to keep our membership as up to date as we can on the activities of C.A.P.C.J.

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Dans ce rapport, je souhaite mettre les membres au courant de la situation financière actuelle de l'ACJCP. De plus, je présenterai les activités du Conseil exécutif, à la fois les activités actuelles et les activités prévues, depuis la parution du Journal en juin 2010.

BUDGET

La réunion de printemps du Conseil d'administration, conformément à sa politique, a adopté un budget équilibré. Pour couvrir les frais de l'étude actuarielle sur les pensions autorisée par le Conseil d'administration, il a été nécessaire de transférer 43 713 \$ du fonds de réserve, à savoir le fonds de formation. En raison de l'adoption de l'affiliation universelle par nos collègues du Québec, nous prévoyons une augmentation globale des recettes. À la suite d'une résolution confirmant que les droits d'adhésion à l'ACJCP restaient à 200 \$, nous avons été avertis du fait que cette cotisation comprendrait les taxes provinciales applicables. Le Québec est dans une situation différente de celle des autres provinces en matière de taxation. Il y a eu également une réduction modeste des recettes issues des certificats de dépôt. Nous prévoyons une augmentation des dépenses comme l'indique le budget.



Justice Russel J. Otter,
Ontario Court of Justice
Juge Russel J. Otter,
Cour de justice
de l'Ontario

Nous sommes extrêmement reconnaissants de l'approbation et du versement rapide de la subvention de 100 000 \$ du ministère fédéral de la Justice. Le fait que cette subvention soit utilisée pour la traduction et les programmes de formation a été sans aucun doute un facteur qui a fortement influencé nos collègues du Québec.

Dans l'ensemble, l'ACJCP demeure dans une situation financière solide et stable.

RÉUNIONS

Conférence annuelle de l'ABC

Lors de la conférence de l'ABC, le Conseil exécutif de l'ACJCP s'est réuni avec la juge en chef Beverley McLachlin, l'Exécutif de l'ABC et le ministre fédéral de la Justice. Les discussions avec la juge en chef McLachlin ont porté sur les questions de formation, dont la participation de l'INM et des juges provinciaux aux programmes de formation. La juge en chef a été mise au courant de la participation de l'ACJCP au Comité sur l'accès à la justice. Le Conseil exécutif a aussi parlé à la juge en chef des frais qui étaient à présent imposés aux juges provinciaux à cause du système de paiement par l'utilisateur du programme de formation en langue française administré par le Commissaire à la magistrature fédérale. Pour terminer, il y a eu une discussion générale au sujet de l'impact des récentes décisions de la Cour suprême du Canada sur la charge de travail des cours provinciales partout au Canada.

Le 14 août 2010, le Conseil exécutif de l'ACJCP s'est réuni avec l'Exécutif de l'ABC, y compris le directeur exécutif, John Hoyles. Celui-ci a souligné l'importance des relations entre l'ACJCP et l'ABC et a rappelé que les deux associations restaient déterminées à maintenir de bonnes relations. Lors de sa présentation des récentes activités de l'ACJCP, le juge Gerard Meagher alors président de l'ACJCP, a souligné que nous nous efforçons constamment, par le biais de nos directeurs provinciaux et de nos envois massifs de courriels d'inciter les juges provinciaux à se joindre à l'ABC et à se prévaloir des avantages de l'adhésion. L'ABC va continuer, à l'échelle nationale et par le biais de ses divisions provinciales, à soutenir les juges dans les domaines de l'établissement de la rémunération et des relations avec les médias.

Le lundi 16 août 2010, le Conseil exécutif s'est réuni avec le ministre fédéral de la Justice, Rob Nicholson, qui était accompagné de son sous-ministre et d'un conseiller principal. De nombreuses questions ont été traitées, y compris la nécessité d'une aide financière pour la formation en langue française des juges provinciaux. Le bureau du ministre est d'accord pour se pencher sur cette question. Il est également important de signaler que le ministre a accepté d'organiser une réunion entre les représentants de l'ACJCP, le ministre des Finances et lui-même pour discuter de la question du partage des pensions pour les juges provinciaux. Le sous-ministre va encourager ses homologues provinciaux à participer au Comité sur l'accès à la justice auquel l'ACJCP consacre beaucoup d'énergie.

Ces réunions demeurent essentielles pour mettre au courant les intervenants importants dans le domaine de l'administration de la justice des questions qui préoccupent les juges provinciaux.

Prochains congrès

Veillez noter les dates des prochains congrès :

Du 19 au 23 septembre 2011 – Regina, Saskatchewan;

Du 10 au 15 septembre 2012 – Toronto, Ontario;

Du 8 au 15 septembre 2013 – St. John's, Terre-Neuve.

COMMUNICATIONS

L'ACJCP continue à communiquer avec l'ensemble de ses membres par le biais du *Journal des juges*, du bulletin d'informations électronique et par le biais de ses directeurs provinciaux. L'ACJCP a élargi la distribution des informations au moyen de notre système d'envois massifs de courriels en augmentant la fréquence de la distribution des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration, des lettres du président et de toute autre correspondance que le Conseil exécutif estime nécessaire de distribuer aux membres. Nous espérons de cette manière tenir nos membres au courant, autant que possible, des activités de l'ACJCP.

NATIONAL EDUCATION REPORT

This is my first report since being appointed as the Chair of The Education Committee by our CAPCJ President Judge Robert Prince. I consider this appointment as a great honor. Continuing legal education has always been very important to me and I feel very privileged to have been asked to Chair this vital committee.

I want to begin by thanking the Past Chair of The Education Committee, Judge Ronald LeBlanc. Ron and I knew each other long before we were both appointed as judges and I truly enjoyed working with Ron once again. Under Ron's leadership our Committee has forged stronger links with both the Executive of the CAPCJ and the Canadian Council of Chief Judges and certainly one of my goals is to ensure that these relationships remain strong.

I am very pleased that Judge Carole Beaton from Nova Scotia has been appointed as the Vice-Chair of The Education Committee. Together we are committed to serving all of our members.

In addition to Carole and myself, The Education Committee is comprised of the Education Chairs from each of the Provinces and Territories. I am pleased to introduce you to all of these individuals:

Alberta	Judge Lillian McLellan
British Columbia	Judge Conni Bagnall
New Brunswick	Judge Jolène Richard
Newfoundland & Labrador	Judge John Joy Judge Jacqueline Jenkins
Norwest Territories	Judge Christine Gagnon
Nova Scotia	Judge Peter Ross
Ontario	Justice Robert Spence Justice Debra Paulseth Justice Martha Zivolak
Prince Edouard Island	Judge Nancy Orr
Saskatchewan	Judge Earl Kalenith Judge Lorna Dyck
Yukon Territories	Chief Judge Karen Ruddy

Our Committee met in Halifax on Wednesday, September 29th. We were also joined by Chief Judge Pat Curran and Juge Danielle Côté to discuss the revised agenda for The New Judges Training Program.

My first responsibility as Chair is to attend the Newly Appointed Provincial and Territorial Judges Skills seminar to be held in Niagara-on-the-Lake from November 14th to 19th. This is an excellent program which assists all attendees in improving their in-court communication skills.

The New Judges Training Program will be held at Chateau Bromont from April 3 to 8, 2011. This year the seminar will be organized by Cour du Québec Juge Robert Marchi. Together with Juge Danielle Côté, Robert has worked collaborately with representatives from the Canadian Council of Chief Judges, the Executive of the CAPCJ and representatives from The Education Committee to re-vamp the agenda for the New Judges Training Program. All of us are committed to the value and importance of a quality education program. We look forward to the feedback from Robert, the faculty and the attendees to next year's conference.

Judge Robin Finlayson,
Manitoba

Juge Robin Finlayson,
Manitoba



Under Ron's leadership our Committee has forged stronger links with both the Executive of the CAPCJ and the Canadian Council of Chief Judges and certainly one of my goals is to ensure that these relationships remain strong.

Carole and I will also work with the organizing committees for The Atlantic Education Conference which is scheduled for October 19 – 22, 2011 in Moncton, New Brunswick the subject of which is "Victims in The Criminal Justice System", and the Prairie Provinces & Territorial Education Committee. The latter committee is holding a two-day Judgement Writing Course which is to be held in Winnipeg from June 16 and 17, 2011.

In conclusion, I am looking forward to my tenure as Education Chair. I am confident that with the support of my Vice Chair and the remaining committee members, The Education Committee will continue to make a significant contribution to the Canadian Association of Provincial Court Judges.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE FORMATION

Voici mon premier rapport à titre de président du Comité national de formation depuis ma nomination par notre président, le juge Robert Prince. Cette nomination est un grand honneur pour moi. J'ai toujours accordé une grande importance à la formation continue et je me considère très privilégié de m'être fait confier la présidence de ce comité névralgique.

Je désire tout d'abord remercier mon prédécesseur, le juge Ronald LeBlanc. Ron et moi nous nous connaissions bien avant avoir été nommés juges et j'ai réellement apprécié travailler avec lui encore une fois. Sous la présidence de Ron, notre Comité a renforcé ses liens avec le comité exécutif de l'ACJCP et le Conseil canadien des juges en chef et l'un de mes objectifs demeure d'ailleurs de m'assurer que ces liens demeurent solides.

Je suis très heureux de la nomination du juge Carole Beaton de Nouvelle-Écosse au poste de vice-présidente. Nous nous engageons tous deux à bien servir l'ensemble de nos membres.

Les présidents et présidentes des comités de formation de chaque province et territoire complètent le Comité national de formation. Il me fait plaisir de vous les présenter :

Alberta	Juge Lillian McLellan
Colombie-Britannique	Juge Conni Bagnall
Nouveau-Brunswick	Juge Jolène Richard
Terre-Neuve et Labrador	Juge John Joy Juge Jacqueline Jenkins
Territoires du Nord-Ouest	Juge Christine Gagnon
Nouvelle-Écosse	Juge Peter Ross
Ontario	Juge Robert Spence Juge Debra Paulseth Juge Martha Zivolak
Île-du-Prince-Édouard	Juge Nancy Orr
Saskatchewan	Juge Earl Kalenith Juge Lorna Dyck
Yukon	Juge en chef Karen Ruddy

Notre Comité s'est réuni à Halifax le 29 septembre dernier. Le juge en chef Pat Curran et la juge Danielle Côté se sont joints à nous afin de discuter des changements apportés au Programme de formation pour les nouveaux juges.

Ma première responsabilité à titre de président a été de participer au Programme fondé sur les aptitudes à l'intention des nouveaux juges qui s'est tenu du 14 au 19 novembre à Niagara-on-the-Lake. Il s'agit d'un excellent programme de formation qui offre à tous les participants la possibilité d'améliorer leurs habiletés de communicateur en salle d'audience.

Le Programme de formation pour les nouveaux juges se tiendra au Château Bromont du 3 au 8 avril 2011. Le juge Robert Marchi de la Cour du Québec agira à titre d'organisateur. De concert avec la juge Danielle Côté, Robert a travaillé avec les représentants du Conseil canadien des juges en chef, le comité exécutif de l'ACJCP et le Comité de formation afin d'actualiser le contenu du programme. Chacun d'entre



Sous la présidence de Ron, notre Comité a renforcé ses liens avec le comité exécutif de l'ACJCP et le Conseil canadien des juges en chef et l'un de mes objectifs demeure d'ailleurs de m'assurer que ces liens demeurent solides.



nous est convaincu de la valeur et de l'importance d'un programme de formation de qualité. Nous attendrons avec impatience les impressions de Robert, des conférenciers et des participants à la conférence de l'an prochain à Régina.

Carole et moi travaillerons également avec les comités organisateurs de deux programmes de formation soit celui de l'Atlantique, qui se tiendra du 19 au 22 octobre 2011 à Moncton, Nouveau-Brunswick et dont le thème principal est « *Les victimes au sein du système de justice criminelle* », et celui des Prairies et des Territoires. Ce dernier comité prépare la tenue d'un cours sur la rédaction des jugements d'une durée de deux jours, soit les 16 et 17 juin 2011, à Winnipeg.

En conclusion, je suis très heureux d'occuper le poste de président du Comité national de formation. Je suis persuadé qu'avec l'aide de la vice-présidente et des membres actuels, le Comité de formation continuera d'apporter une contribution significative à l'Association canadienne des juges de cours provinciales.

JUDGES AS ARCHITECTS

••• CHART YOUR COURSE •••

The way judges work and arrive at decisions has been analyzed in many different ways but comparing judges to architects is certainly a novel approach. Professor Richard Devlin of the Dalhousie University Law School did just that in his thought - provoking and interesting paper presented to the opening plenary of the CAPCJ 2010 Annual Conference in Halifax. In his paper, *Judges as Architects*, Devlin challenged the conventional archetypes of judges as either activists or conservatives. He argues that a better approach is to consider whether judges have a developed “ethical identity.” To do this, Devlin considers another profession – architects - and discusses its “ethical identity”. Many might believe comparisons between judges and architects to be rather farfetched, but Devlin describes both professions as being highly interpretive in nature and points out the fact that in the Quebec Succession Reference, the SCC described both the written and unwritten principles of the Constitution as an “architecture”, thereby implicitly “reconceiving of themselves as architects”.

Devlin identifies five challenges with which architects are faced and which might help judges to reflect on the “craft of judgment”. I’ll deal with only one of these five. The five are: integrating function, structure and beauty; balancing the technical and practical with the visionary and conceptual; calibrating continuity and change; resolving the tensions between the individual and the community; and seeking the infinite within the finite.

With respect to the first of these challenges, Professor Devlin points out that “this emphasis on the primacy of function might have relevance for judges”. He contends that some judges may be distracted from the various underlining functions of the incalculable number of rules of law, because of packed dockets, increasing piles of reserved judgments, the minutiae of trial level judging and the immediacy of the individuals in the courtroom. He opines that “the function of law, just like the function of architecture, should be to furnish protection and security and provide a sense of shelter”.

Professor Devlin next deals with form, which follows function. Trial judges, like architects, must work with rules, principles and, most importantly, precedence. They, too, must think about the foundations of the law, the loads and the tensions; and they have to decide how best to resolve problems.

While function and structure are important, they cannot stand alone. Beauty is also relevant. Trial level judging analogously manifests the desire to fit an individual decision into the context of a larger conception of the practice of law as an instrument of justice. Every judge can aspire to “instantiate some conception of justice in each and every one of his/her decisions”. And, as Justice Alby Sachs has argued, “The beauty and terror of legal concepts is they are at the same time both completely abstract and totally immersed in real life situations”. For example, in our increasingly diversified Canadian society, judges must seek an accommodation of secular and religious values, a recent example being niqabs in the court. Getting the accommodation right between the secular and the sacred is a fine art that requires careful consideration of the interplay between function, structure and beauty.

•••
Trial level judging analogously manifests the desire to fit an individual decision into the context of a larger conception of the practice of law as an instrument of justice.

•••
 With the respect to the other four challenges, I’ll leave it to your imagination to fill in the blanks.

In his conclusion, Devlin says that while architects are different from trial level judges, “.....what really matters is not the job, but the self behind the job; not the role, but the relationships that construct the role”. He goes on to say that central here are the “judge’s attitude and perspective, the judge’s conception of the governing role morality: Is the judge simply making a living? Is the judge simply a role automaton in the adversarial system? Or, does the judge see herself as an architect in the service of justice?”

LES JUGES EN TANT QU'ARCHITECTES

••• TRACER VOTRE ROUTE •••

La méthode de travail des juges, le raisonnement juridique à l'origine de toute décision a fait l'objet de multiples analyses. Mais comparer les juges aux architectes est certainement une nouvelle approche. Le professeur Richard Devlin de l'école de droit de l'université Dalhousie a expressément fait cette comparaison dans sa stimulante et intéressante présentation lors de la plénière d'ouverture du colloque annuel de l'ACJCP à Halifax en 2010.

Dans sa présentation, *Les juges en tant qu'architectes*, Devlin a mis à l'épreuve les archétypes conventionnels du juge en tant qu'activiste ou conformiste. Il soutient qu'une meilleure approche consiste à

déterminer si les juges ont développé une « identité déontologique ». Pour ce faire, Devlin examine une autre profession – les architectes – et se penche sur leur propre « identité déontologique ».

Plusieurs pourraient croire que la comparaison entre les juges et les architectes est quelque peu boiteuse, mais Devlin décrit les deux professions comme étant de nature hautement interprétative et signale que dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, la Cour suprême décrit les principes écrits et non-écrits de la Constitution comme une « architecture » et de ce fait, nous amène implicitement à « se redéfinir comme des architectes ».

Devlin identifie cinq défis auxquels doivent faire face les architectes et qui peuvent aider les juges à réfléchir sur « l'art du jugement ». Je traiterai un seul de ces défis, qui sont : intégrer la fonction, la structure et l'esthétique, équilibrer la technique et la pratique avec le visionnaire et le conceptuel, calibrer la continuité et le changement, atténuer les tensions entre l'individu et la communauté et tendre vers l'infini à l'intérieur du fini.

Le professeur Devlin souligne que « cette emphase sur la primauté de la fonction », le premier défi, pourrait être pertinent pour les juges. Il soutient que certains juges peuvent être inattentifs à certaines fonctions sous-jacentes du nombre incalculable de règles de droit, en raison d'un rôle surchargé, du nombre toujours plus grand de jugements pris en délibéré, de tous les menus détails des procès de première instance et de l'impact immédiat de la présence du public dans la salle d'audience. Il est d'avis que « le rôle de la magistrature, tout comme celui de l'architecture, devrait être d'assurer protection et sécurité et de donner le sentiment d'être à l'abri ».

Le professeur Devlin traite ensuite de la forme qui accompagne la fonction. Les juges de première instance, tout comme les architectes, doivent travailler selon des règles, des principes et, plus important encore, des précédents. Ils doivent penser aux fondements de la loi, aux charges et aux tensions et ils doivent décider de la meilleure façon de régler les problèmes.

Bien que la fonction et la structure soient importantes, elles ne sont pas les seuls éléments dont il faut tenir compte. La beauté est également pertinente. En tant qu'instrument de justice, le jugement de première instance veut de manière analogue inscrire une décision donnée dans le contexte plus large de la pratique du droit. Chaque juge peut aspirer à « transposer de manière concrète une conception de la justice dans toutes et chacune de ses décisions ». Et, comme le disait le juge Alby Sachs : « La beauté et l'horreur des concepts légaux sont qu'ils sont à la fois complètement abstraits et totalement imprégnés dans la vie de tous les jours ». Ainsi, dans notre société canadienne toujours plus diversifiée, les juges doivent trouver des accommodements entre les valeurs laïques et religieuses, un exemple récent étant le port du niquab dans les salles d'audience. Trouver un juste accommodement entre le laïc et le religieux est un art délicat qui requiert d'évaluer soigneusement l'interaction entre la fonction, la structure et la beauté.

•••
La beauté est également pertinente. En tant qu'instrument de justice, le jugement de première instance veut de manière analogue inscrire une décision donnée dans le contexte plus large de la pratique du droit.

•••
En ce qui a trait aux quatre autres défis, je laisse à votre imagination le soin de combler les vides.

En conclusion, le professeur Devlin indique que bien que les architectes soient différents des juges de première instance, « ...ce qui compte vraiment ...ce n'est pas la profession, mais la personne derrière la fonction; pas le rôle, mais les relations qui construisent le rôle ». Il poursuit en disant que l'essentiel est « la perspective et l'attitude du juge, la conception du juge du rôle prédominant de la déontologie : Le juge gagne-t-il simplement sa vie? Agit-il en simple automate dans un système antagoniste? Ou se voit-il comme un architecte au service de la justice? »



Judge Irwin E. Lampert,
New Brunswick.

Juge Irwin E. Lampert,
Nouveau-Brunswick

THE RELEVANCE OF DELAYED DISCLOSURE TO COMPLAINANT CREDIBILITY IN CASES OF SEXUAL OFFENCE

••• CHART YOUR COURSE •••

Professor Elaine Craig led a lively discussion on issues to consider when hearing evidence of delayed disclosure in sexual offences. Formerly the social assumptions were that women who delayed alleging rape were unreliable and dishonest witnesses and that the natural time for a woman to speak out about a sexual violation was at the first opportunity. The social assumptions underpinning this Doctrine of Recent Complaint have long been totally discredited and the applicable rules of evidence were abrogated by an amendment to the Criminal Code in 1983.

In spite of the abrogation of the doctrine and the determination in *R v D.D.*, [2000] 2 SCR 275, that it is impermissible to draw an adverse inference based solely on delayed disclosure, it is Professor Craig's opinion that some judicial decisions have commented on the fact of delayed disclosure and used it to drive the inference against other credibility issues. Delayed disclosure does affect the determination of credibility of the complainant in many other crimes but Professor Craig argued that it should not be a factor in complaints of sexual offences; it is simply irrelevant.

The discussion then was, why does the court continue to hear evidence concerning the timing of a complainant's disclosure of the alleged offence? Often this evidence is part of the narrative and is not a factor in credibility. Craig argued that Courts still some times try to find a reason to use the presumption.

Another related issue was the right of the defense to cross examine on delayed disclosure provided it is linked to other credibility issues and other circumstances that relate to a presumption other than the presumption of hue and cry. (The *hue and cry* is the presumption that a person who is sexually violated would normally raise a hue and cry at the injury done to her.)



The discussion then was, why does the court continue to hear evidence concerning the timing of a complainant's disclosure of the alleged offence?



Certainly Professor Craig raised awareness of the issue that in some cases the evidence of delayed disclosure may be improperly used to drive the inference of credibility when it should not be relevant unless

timing is a consideration in the factual mosaic of a particular case. (*R v D.D.*) For what reasons the timing of disclosure is relevant was also the subject of debate. It is certain that the Judges who attended this workshop will have an informed approach to this issue.

Judge Mary Jane Richards,
New Brunswick.

Juge Mary Jane Richards,
Nouveau-Brunswick



Patrick Kennedy, Sheila P. Whelan, David M. Stone, Robert Prince, Russ Otter, Gerry Meagher, Jean-Paul DeCoste

LA PERTINENCE D'UNE DÉCLARATION TARDIVE SUR LA CRÉDIBILITÉ DU PLAIGNANT DANS LES CAUSES D'INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL

Professeure Elaine Craig

••• TRACER
VOTRE ROUTE •••

La professeure Elaine Craig a animé une vive discussion sur les questions à prendre en considération au moment d'entendre la preuve d'une révélation tardive dans les causes d'infractions d'ordre sexuel. Autrefois, la présomption était que les femmes qui tardaient à rapporter un acte de violence sexuelle allégué étaient des témoins peu fiables et malhonnêtes et que le moment propice pour révéler une agression sexuelle dont elles auraient été victimes était de le faire à la première occasion. Les opinions stéréotypées soutenant cette « doctrine de la plainte immédiate » ont depuis longtemps été totalement discréditées et les règles de preuve applicables ont été abrogées par un amendement au *Code criminel* en 1983.

En dépit de l'abrogation de la doctrine et de l'arrêt *R. c. D.D.*, [2002] 2 CSC 275 selon lesquels le caractère tardif de la déclaration ne peut à lui seul conduire à une conclusion défavorable à la crédibilité du plaignant, la professeure Craig est d'avis que certaines décisions ont soulevé le fait d'une révélation tardive et l'ont utilisé pour conclure à l'encontre d'autres questions de crédibilité. Une révélation tardive influe effectivement l'évaluation de la crédibilité du plaignant dans plusieurs autres crimes, mais la professeure Craig soumet que cela ne devrait pas être un facteur dans les causes d'infractions d'ordre sexuel; c'est simplement non pertinent.

La discussion s'est donc orientée sur les raisons pour lesquelles les tribunaux continuent à entendre la preuve relative au moment où le plaignant a rapporté l'agression alléguée. Cette preuve est souvent faite dans le cadre du récit et ne constitue pas un facteur dans l'évaluation de la crédibilité. La professeure Craig soumet que les tribunaux tentent encore parfois de trouver un motif d'invoquer la présomption.

Une autre question afférente est le droit de la défense de contre-interroger sur le caractère tardif de la révélation à la condition que cela soit lié à d'autres questions de crédibilité et d'autres circonstances liées à une présomption autre que celle de la clameur publique. (La *clameur publique* est la présomption qu'une personne victime d'agression sexuelle voudrait normalement soulever une clameur publique pour décrier l'injure qui lui est faite.)

•••
La discussion s'est donc orientée sur les raisons pour lesquelles les tribunaux continuent à entendre la preuve relative au moment où le plaignant a rapporté l'agression alléguée.

•••
La professeure Craig a certainement sensibilisé les participants au fait que dans certaines causes le retard à révéler l'agression peut de manière erronée donner lieu à une conclusion défavorable à la crédibilité du plaignant alors qu'il n'est pas pertinent à moins que le moment de la plainte constitue une circonstance à examiner dans la mosaïque factuelle d'une affaire donnée (*R. c. D.D.*). Un autre débat a porté sur les motifs et les circonstances où le moment de la plainte est un élément pertinent. Il est certain que les juges qui ont participé à cet atelier auront une approche plus éclairée à ce sujet.



Gerry Meagher, Robert Prince
Passing of the Talking Stick
Transmission du bâton de parole

THE USE AND ABUSE OF JUDICIAL INDEPENDENCE: A CAUTIONARY TALE

••• CHART YOUR COURSE •••

The 2010 CAPCJ Conference in Halifax had us all heading back to law school, weighing the varied course offerings with a view to finding those least likely to make us fall asleep! Fortunately for us, the organizers of CAPCJ 2010 had done an exceptional job of choosing informative topics presented by knowledgeable and interesting speakers.

Even so, it was evident that some topics were more popular than others. When I first arrived to get settled in for Professor Adam Dodek's class, it was clear that I was not alone in my desire to hear his presentation, provocatively entitled "The Use and Abuse of Judicial Independence". The room was full to overflowing with not an empty chair to be found.

After hotel staff were dispatched to locate additional chairs, I settled in for my first class of the conference, with pen in hand, eager to take notes in preparation for this paper.

Currently with the Faculty of Law at the University of Ottawa, Professor Dodek brings a broad and diverse perspective to the issue of judicial independence, flowing from his extensive experience working within the court system in Israel and the United States, as well as in Canada.

Professor Dodek began his presentation by noting the fundamental importance of judicial independence to our system of justice, describing it as part of our 'holy trinity' along with the independence of the bar and the rule of law. By referencing affronts to judicial independence occurring around the world, he noted its power as a symbol capable of galvanizing the struggle for independence.

Closer to home, he defined judicial independence, as indeed most of us do, as being a 'protective shield' for impartiality to ensure public confidence in the administration of justice.

So far so good. Professor Dodek's introduction confirms what we all know to be true and so often rely upon as justification for positions taken in our dealings with government. It is at this point that Professor Dodek departs from comforting rhetoric, by pointing out that judicial independence, the very bedrock of our system, is open to both use and abuse.

In terms of 'use', Professor Dodek notes the potential for judicial independence to be used as a political commodity, with politicians saying, "we need a judge" who is cloaked in the impartiality guaranteed by judicial independence to address this or that serious issue thereby using the mantle of judicial independence to shift the focus away from the politicians.

In terms of 'abuse', he asserts that judicial independence can easily morph into a catch phrase in a manner which risks cheapening the very concept. In particular, he suggests that the intense focus on judicial remuneration as an aspect of judicial independence, a phenomenon he calls 'pay, parking and perks', has sidelined other important judicial independence issues.

Professor Dodek provided a handout with a number of Case Studies to illustrate many of those other equally important judicial independence issues. These included topics such as the composition of appointing committees, the appointment of temporary or acting judges, and the appointment of sitting judges to government committees.

As judges are never ones to hide their light under a bushel, as the old saying goes, these topics sparked a lively discussion. Of particular interest to the group were the topic concerning the notion of Judicial Report Cards issued either by government or the media, and the notion of 'for profit' conferences using judges to raise their profile and increase their revenues.

Professor Dodek ended his presentation by stressing that judicial independence is a dynamic concept which will inevitably change over time, and which may mean different things in different places at different times. Our own history demonstrates this dynamic character when one considers that, in the Supreme Court of Canada, judicial practices such as conferencing before reaching a decision or providing media interviews, once seen to be prohibited by the very concept of judicial independence, are now the norm.

In an ever-changing world, Professor Dodek cautions us about the need to be proactive in wrestling with the many judicial independence issues, in addition to remuneration, now facing the judiciary, and those that will arise in the future as technology continues to dramatically alter the world we live in. Definitely food for thought.

UTILISATION ET ABUS DU PRINCIPE D'INDÉPENDANCE JUDICIAIRE : UNE AFFAIRE DE PRUDENCE

••• TRACER VOTRE ROUTE •••

Le congrès de l'ACJCP à Halifax nous a tous ramenés à la faculté de droit, cherchant parmi les différents cours offerts ceux qui seront le moins susceptibles de nous endormir! Heureusement pour nous, les organisateurs ont fait un travail exceptionnel, optant pour des sujets intéressants présentés par des orateurs captivants et informés.

Ceci étant dit, il était évident que certains sujets étaient plus populaires que d'autres. Quand je suis arrivée dans la classe du professeur Adam Dodek, il était clair que je n'étais pas la seule à vouloir entendre sa présentation au titre provocateur, «Utilisation et abus du principe d'indépendance judiciaire». La salle était pleine à craquer et aucune chaise n'était libre.



Judge Karen Ruddy,
Yukon
Juge Karen Ruddy,
Yukon

Après que le personnel de l'hôtel ait été mandaté pour trouver des chaises additionnelles, j'ai pris place pour mon premier atelier, le crayon à la main, impatiente de prendre des notes pour la préparation de cet article.

Actuellement rattaché à la faculté de droit de l'université d'Ottawa, le professeur Dodek propose une approche large et diversifiée sur la question de l'indépendance judiciaire, découlant de sa vaste expérience de travail au sein des systèmes judiciaires tant en Israël, qu'aux États-Unis et au Canada.

Le professeur Dodek a commencé sa présentation en notant l'importance fondamentale de l'indépendance judiciaire dans notre système de justice, la décrivant comme faisant partie de notre « Sainte Trinité » en compagnie de l'indépendance du barreau et de la règle de droit. En se reportant aux affronts infligés à l'indépendance judiciaire à travers le monde, il a souligné sa puissance en tant que symbole capable de galvaniser la lutte pour l'indépendance.

Plus près de nous, il a qualifié l'indépendance judiciaire, ainsi que la plupart d'entre nous le font, d'« écran protecteur » en faveur de l'impartialité, afin d'assurer la confiance du public envers l'administration de la justice.

Jusqu'à-là, tout va bien. L'introduction du professeur Dodek confirme ce que nous reconnaissons tous et ce sur quoi nous nous basons pour justifier nos positions quand nous traitons avec le gouvernement. C'est à ce moment que le professeur Dodek décide de s'éloigner de la rhétorique confortable en indiquant que l'indépendance judiciaire, l'assise de notre système, se prête aussi bien à l'utilisation qu'à l'abus.

En terme d'« utilisation », le professeur Dodek réfère à la possibilité que l'indépendance judiciaire serve de commodité politique à des politiciens disant « nous avons besoin d'un juge », lequel est vêtu de l'impartialité garantie par l'indépendance judiciaire, pour considérer telle ou telle question fondamentale et ce faisant, utilisent l'indépendance judiciaire pour pointer les projecteurs loin des politiciens.

En terme d'« abus », il est d'avis que l'indépendance judiciaire peut aisément se transformer en formule toute faite, d'une manière qui risque d'en miner le concept. En particulier, il suggère que l'intérêt concentré sur la rémunération en tant que l'un des aspects de l'indépendance judiciaire, un phénomène qu'il appelle « la paie, le stationnement et les bénéfices » a mis sur la touche d'autres questions importantes liées à l'indépendance judiciaire.

Le professeur Dodek a fourni une documentation faisant état de nombreuses études de cas pour illustrer nombre de ces autres questions importantes liées à l'indépendance judiciaire. Parmi celles-ci, la composition des comités de mise en nomination, la nomination de juges temporaires ou suppléants et la nomination de juges aux comités gouvernementaux.

Comme le veut le dicton, la modestie n'étant pas nécessairement l'apanage des juges, ces points ont déclenché une vive discussion. L'idée d'un bulletin d'évaluation des juges émis soit par le gouvernement ou les médias et l'idée des conférences « profitables » qui utilisent les juges pour rehausser leur image ou augmenter leurs revenus ont été d'un intérêt particulier pour le groupe.

Le professeur Dodek a terminé sa présentation en soulignant que l'indépendance judiciaire est un concept dynamique qui changera inévitablement au cours des années et dont la signification diffère selon les époques et les lieux. Notre histoire montre bien ce caractère dynamique lorsque l'on considère qu'à la Cour Suprême du Canada, les pratiques telles les conférences avant qu'une décision soit rendue ou les entrevues aux médias, déjà considérées comme impensables en raison de la nature même de l'indépendance judiciaire, sont maintenant la norme.

Dans un monde en perpétuel changement, le professeur Dodek nous sensibilise au besoin d'être proactif dans les débats sur les différentes questions relatives à l'indépendance judiciaire, autres que celle liée à la rémunération, auxquelles est présentement confrontée la magistrature, et sur celles qui à l'avenir surgiront au fur et à mesure que la technologie continuera à modifier dramatiquement le monde dans lequel nous vivons. Assurément, il y a matière à réflexion.

THE INTERSECTION OF EDUCATION LAW AND PROVINCIAL COURT JURISDICTION

••• CHART YOUR COURSE •••

Be Prepared: “ The Intersection of Education Law and Provincial Court Jurisdiction : Some of What You Wanted to Know About Education, Children, Parents, Judges and Schools But Were Afraid to Ask”

Prior to Professor Wayne MacKay’s presentation some of his former students asked the question: Will he wear his kilt? No kilt! But his passion for the subject of education permeated his presentation. From the start he challenged everybody to be ready for change. He noted that the three major stakeholders in education are: students, parents and the education system itself.

Traditionally, the state and parents delegated to the school, authority over the students and their studies. This historical dynamic has now changed. The school no longer acts in loco parentis to the students, but is now looked upon as an agent of the state. Schools today do not make all the important decisions for the student. In today’s world the students appear to be obtaining more rights to make their own decisions and parents are obtaining more say and control over what goes on in the school. How far this change will go and how it will affect the role of the teacher is unknown.

The school has always had a small “c” criminal authority over discipline in the schools. Today much of that discipline appears to be covered by the general Criminal law. Hence, the police are now becoming more involved at all levels of education. This creates an interesting distinction in criminal law cases: what are “reasonable grounds” for school authorities to impose discipline as opposed to “reasonable grounds” for police authorities to become involved? How can these be reconciled? From a civil law point of view the issue of negligence within the school and on school grounds is now a developing area of law. Although to date, there has been no successful action for “negligent teaching” one wonders how long it will be before this tort is judicially recognized. How will it affect the dynamic between students, parents, schools, and in particular the teaching profession, its standards and relationship with students and parents? The rights and responsibilities we give to students, parents and teachers may well impact the way the courts will respond to truancy, discipline, negligence, to defenses of freedom of religion and other emerging issues in the field of education.

Professor MacKay asked: Is there a Charter Right to education? Only denominational schools, minority rights and aboriginal rights are protected by the charter as regards education. Some have argued that education is a fundamental right under the charter. If there is no charter right to education, then it is subject to political decisions as opposed to legally recognized charter rights. Political decisions could affect safety and efficiency in schools and in particular the education of persons with disabilities. These philosophical and societal issues made up the first part of his presentation.

Professor MacKay then provided several hypothetical scenarios for discussion. These were in the criminal law context and related to everyday issues that could appear before Provincial Courts concerning drugs and handguns on, and off, school property. These caused a lively debate with many differing opinions, some quite strong. Using his teaching experience (as we were “back to school”) Professor MacKay weaved in to the fact situations his previous philosophical arguments and eventually an amicable consensus was generally reached.

Judge Patrick Kennedy,
Newfoundland
and Labrador.
Juge Patrick Kennedy,
Terre-Neuve et Labrador



•••

The ultimate conclusion of the presentation was that civil and criminal law matters relating to education are and will in all likelihood become an increasing part of the docket of the Provincial Courts. The Provincial Court is in the “frontline” and will be challenged as it will often be the first court to address emerging issues, particularly at the criminal level.

•••

The ultimate conclusion of the presentation was that civil and criminal law matters relating to education are and will in all likelihood become an increasing part of the docket of the Provincial Courts. The Provincial Court is in the “frontline” and will be challenged as it will often be the first court to address emerging issues, particularly at the criminal level. Professor MacKay’s presentation made it quite clear that the law relating to education is in a state of flux, and we should be prepared for big changes in how education issues are dealt with in our court and the community. Professor MacKay dealt with what could have been a “dry” topic in an entertaining, thought-provoking and practical manner. He did not end with bagpipes but with a clear warning: “Be Prepared”.

LA RENCONTRE DU DROIT DE L'ÉDUCATION ET DE LA JURIDICTION DE LA COUR PROVINCIALE

••• TRACER VOTRE ROUTE •••

Soyez prêts : « La rencontre du droit de l'éducation et de la juridiction de la cour provinciale : quelques réponses à ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'éducation, les enfants, les parents, les juges et les écoles sans jamais oser le demander »

Avant la présentation du professeur Wayne MacKay, quelques-uns de ses anciens élèves se demandaient s'il porterait son kilt. Mais non. Par contre, sa présentation arborait clairement sa passion pour l'éducation. Dès le début, il a mis au défi les participants d'être prêts pour le changement. Le professeur MacKay précise également que les trois principaux intéressés dans le monde de l'éducation sont les étudiants, les parents et le système d'éducation lui-même.

Traditionnellement, l'état et les parents ont délégué à l'école l'autorité sur les étudiants et leurs études. Cette dynamique historique a changé. L'école n'agit plus *in loco parentis* envers les étudiants, mais est plutôt perçue comme un agent de l'état. L'école ne prend plus toutes les décisions importantes pour l'étudiant. Dans le monde d'aujourd'hui, les étudiants semblent obtenir plus de droits pour prendre leurs propres décisions et les parents, un plus grand droit de regard et un plus grand contrôle sur ce qui se passe à l'école. Jusqu'où ira ce changement et de quelle manière il influera le rôle du professeur? La réponse demeure à ce jour inconnue.

L'école a toujours détenu une autorité criminelle avec petit « c » sur la discipline dans l'école. Aujourd'hui, cette discipline semble relever en grande partie du droit criminel général. Ainsi, les autorités sont de plus en plus impliquées à tous les niveaux de l'éducation. Cela crée une distinction intéressante dans les causes criminelles : quels sont les « motifs raisonnables » dont elles jouissent pour imposer la discipline par rapport aux « motifs raisonnables » permettant aux policiers de s'impliquer? Comment peut-on réconcilier les deux? En droit civil, le sujet de la négligence à l'école et sur son territoire constitue à l'heure actuelle un domaine de droit émergent. Bien que jusqu'à présent aucun recours pour « enseignement négligent » n'a été accordé, on peut se demander combien il reste de temps avant que cette faute soit judiciairement reconnue. De quelle manière cela affectera la dynamique entre les étudiants, les parents, les professeurs, les écoles et en particulier la profession d'enseignant, ses standards et ses relations avec les étudiants et les parents? Les droits et les responsabilités accordés aux étudiants, aux parents et aux enseignants peuvent très bien influencer la manière dont les tribunaux réagiront à l'absentéisme, la discipline, la négligence, la défense de la liberté de religion et les autres questions émergentes dans le domaine de l'éducation.

Le professeur MacKay a soulevé la question suivante : Le droit à l'éducation est-il un droit garanti par la Charte? Seules les écoles confessionnelles, les droits des minorités et les droits des Premières nations sont protégés par la Charte en matière d'éducation. Certains ont argumenté que l'éducation fait partie des droits fondamentaux. Mais si la Charte ne garantit pas le droit à l'éducation, celle-ci repose donc sur des décisions politiques plutôt que sur des droits constitutionnels reconnus. Les décisions politiques peuvent avoir un impact sur la sécurité et l'efficacité dans les écoles et en particulier sur l'éducation des personnes atteintes de déficiences. Ces considérations philosophiques et sociales ont constitué la première partie de sa présentation.

•••
Il est évident que les questions liées à l'éducation, tant en matière civile que criminelle, occupent et occuperont de plus en plus de place dans les causes devant la cour provinciale.

•••
Le professeur MacKay a ensuite présenté plusieurs scénarios hypothétiques aux fins de discussion. Campés en contexte de droit criminel, ces scénarios à propos de stupéfiants ou d'armes à feu à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire de l'école, soulevaient des questions pouvant se présenter tous les jours devant la cour provinciale. Elles ont entraîné un débat animé où des positions divergentes, certaines très fortes, ont été défendues. Usant de son expérience d'enseignant (après tout, c'était un « retour à l'école ») le professeur MacKay a intégré aux situations de fait, ses précédents arguments philosophiques et finalement, un amical consensus s'est développé.

En conclusion, il est évident que les questions liées à l'éducation, tant en matière civile que criminelle, occupent et occuperont de plus en plus de place dans les causes devant la cour provinciale. Celle-ci est en « première ligne » et sera mise au défi puisqu'elle sera généralement la première instance à traiter ces questions émergentes, particulièrement en droit criminel. La présentation du professeur MacKay a clairement mis en évidence que le droit en matière d'éducation est en mouvance et que nous devons nous préparer pour de grands changements sur la manière dont nous traitons les questions liées à l'éducation devant notre cour et au sein de la communauté. Le professeur MacKay a traité d'un sujet qui aurait pu être soporifique d'une manière divertissante, stimulante et pratique. Il n'a pas terminé avec une cornemuse, mais avec un avertissement : « **Soyez prêts** »

SEXTING: IS IT CRIMINAL?

••• CHART YOUR COURSE •••

After hearing and participating in the very interesting presentation given by Professor Jane Bailey of the University of Ottawa, the answer to the question is: "IT DEPENDS".

Professor Bailey outlined the issue by sharing real life cases along with a fact scenario in which the participants had to answer difficult questions in regards to what child pornography is, when is it created, possessed and/or distributed?

Professor Bailey commenced her exposé by going over several alarming examples, currently being used by our main stream media, of children being exploited for their sexual appeal because sex sells, and for example, internet rape games which have as a goal to rape and kill young girls. Of course, child pornography itself, can easily lead one to the conclusion that our society is prone to exploiting vulnerable young girls. All of which may lead, as Professor Bailey reflects, to putting pressure on girls to be sexy to gain approval and concluding that boys are only attracted to sexy girls and finally that sexual violence can be hot.

A recent survey suggests that only 20% of teens have engaged in sending, receiving or forwarding sexually suggestive e-mails or text messages with a nude or nearly-nude photo colloquially termed "sexting". We can assume we are only seeing the tip of the iceberg. Several incidents have now become very public where, for example, a girl may have innocently thought that sending a picture of her breasts to her boyfriend was a way to keep him interested, only to experience the shame of having her breasts shown all over the internet for all to see. She eventually took her own life.

Coming back to our practical exercise one can appreciate why authorities, whether they be the investigating police agencies or prosecutors, faced with cases of the distribution of nude pictures of young girls usually sent out by young boys, have a hard time to determine whether a criminal prosecution is warranted. There are really so many fine line issues to consider. Consequently, our answer to the question must remain "it depends". Certainly, as Professor Bailey concludes, in the short term, we must develop adequate policy

•••
A recent survey suggests that only 20% of teens have engaged in sending, receiving or forwarding sexually suggestive e-mails or text messages with a nude or nearly-nude photo colloquially termed "sexting". We can assume we are only seeing the tip of the iceberg.

•••
positions in regards to when such matters should be prosecuted. Along with the increased use of technology, the potential sexual exploitation of children will also increase and the complaints of concerned parents and victims should not be allowed to go unanswered. In the long term, educational forums and youth based information sessions would be required to make them aware of the pitfalls of the demeaning world of sexual exploitation of children and particularly young girls.



*Past presidents of CAPCJ / Anciens présidents de ACJCP
Gerry Meagher, Nancy Orr, John Guy, John Maher, Jean-Paul DeCoste,
Irwin Lampert, Katie McGowan, Robert Hyslop*

LE « SEXTING » : EST-CE CRIMINEL?

••• TRACER VOTRE ROUTE •••

Après avoir entendu et participé à la très intéressante présentation de la professeure Jane Bailey de l'Université d'Ottawa, la réponse à la question est : « CELA DÉPEND ».

La professeure Bailey a abordé la question en présentant des cas réels accompagnés d'hypothèses factuelles où les participants devaient déterminer ce qui constitue de la pornographie juvénile, le moment de sa création, sa possession et/ou sa distribution.



Judge Paul Duffie,
New Brunswick

Juge Paul Duffie,
Nouveau-Brunswick

La professeure Bailey a commencé son exposé en référant à plusieurs exemples alarmants présentement utilisés dans nos médias à grande diffusion, d'enfants

exploités pour leur pouvoir d'attraction sexuelle, parce que le sexe est vendeur, par exemple, des jeux sur l'Internet dont l'objectif est de violer et de tuer des jeunes filles. Évidemment, la pornographie juvénile elle-même peut facilement conduire à l'idée que notre société est portée naturellement à exploiter les jeunes filles vulnérables. Comme l'a fait remarquer la professeure Bailey, tout cela peut avoir comme résultat de mettre de la pression sur les filles pour qu'elles soient sexy afin de gagner l'approbation, tout en laissant croire que les garçons sont attirés seulement par les filles sexy et finalement, que la violence sexuelle peut être géniale.

Un récent sondage indique que seulement 20% des adolescents ont été impliqués dans l'envoi, la réception ou la transmission de courriels sexuellement suggestifs ou de messages texte comprenant une photo de nu ou de presque nu, phénomène familièrement connu sous le nom de « sexting ». Nous pouvons supposer que ce n'est que la pointe de l'iceberg. Plusieurs incidents ont été rapportés où par exemple une fille ayant innocemment expédié une photo de ses seins à son petit ami pensant ainsi qu'il resterait intéressé, s'est retrouvée dans l'embarrassante situation de voir ses seins exposés sur l'Internet à la vue de tous. Elle s'est finalement suicidée.

Revenant à notre exercice pratique, on peut apprécier pourquoi les autorités, que ce soit les enquêteurs des services de police ou les procureurs, confrontés à des cas de distribution de photos de jeunes filles nues expédiées en général par de jeunes garçons, ont de la difficulté à déterminer si une poursuite criminelle est appropriée. Il y a en fait tellement de questions délicates à prendre en considération. En conséquence, la réponse à notre question demeure « cela dépend ». En conclusion, la professeure Bailey estime qu'à court terme, nous devons développer des politiques claires pour déterminer dans quelles circonstances ces questions doivent faire l'objet de poursuites. Avec l'usage accru de la technologie, l'exploitation sexuelle potentielle d'enfants augmentera également et les plaintes des parents alarmés et des victimes ne devraient pas rester lettre morte. À long terme, des forums éducatifs et des ateliers de formation à l'intention des jeunes seront nécessaires pour faire en sorte qu'ils soient sensibilisés aux pièges du monde avilissant de l'exploitation sexuelle d'enfants et particulièrement de jeunes filles.

•••

Un récent sondage indique que seulement 20% des adolescents ont été impliqués dans l'envoi, la réception ou la transmission de courriels sexuellement suggestifs ou de messages texte comprenant une photo de nu ou de presque nu, phénomène familièrement connu sous le nom de « sexting ». Nous pouvons supposer que ce n'est que la pointe de l'iceberg.

•••

CRIMINAL JUSTICE IN A POST «RULE OF LAW» WORLD

••• CHART YOUR COURSE •••

The Supreme Court has often stressed the importance of the limited nature of police powers. As they stated in *Mann*:

“Absent a law to the contrary, individuals are free to do as they please. By contrast, the police (and more broadly, the state) may act only to the extent that they are empowered to do so by law. The vibrancy of a democracy is apparent by how wisely it navigates through those critical junctures where state action intersects with, and threatens to impinge upon, individual liberties.”

Exactly where the balance should be drawn in any particular area will be a subject of much debate. If this session animated by Professor Coughlan was any indication; debate there was, and therefore it will be plentiful.

Implicit in the notion of the police acting to the extent that they are “empowered to do so by law” is that that extent is not only knowable, but for the most part actually known. Increasingly, however, courts have become willing to define police powers after the fact, through the use of the *Waterfield* test. Many courts have begun to reason as though the only important question is whether what the police did, in the particular circumstances, was a reasonable choice. Going that far is to cease to work on the assumption that there are “police powers” and to depart from one of the basic notions of the rule of law; that laws are knowable in advance. As was said in *Ferguson*, it is fundamental to the rule of law that the “law must be accessible and so far as possible intelligible, clear and predictable”.

Professor Coughlan brought us back to *Dedman* in 1985, the first time the Supreme Court relied on the *Waterfield* test creating new common law police powers, and through *Cloutier and Langlois*, *Godoy*, *Nolet*, *Ferguson* and others. Certain urgency situations will require police to exercise powers not permitted by law and their actions will be sanctioned after the fact. Courts are thus creating common-law police powers and deciding what the rules are, not deferring to Parliament. It is as true in this context as it was in

•••
Exactly where the balance should be drawn in any particular area will be a subject of much debate.

•••
Ferguson that the uncertainty and unpredictability arising from undefined police powers “exact a price paid in the coin of justice”. *Godoy* is a prime illustration of such new police power after a 911 call was disconnected and the urgency triggered for the police to enter a private residence to find out why. In such case, the police were reputed to have had the power to enter. Sometimes urgency may require the police to act as the scene from the Wild West movie, *The Good, the Bad and the Ugly* demonstrates, prompting the Ugly to utter: “*When you have to shoot, shoot, don’t talk!*”

LA JUSTICE PÉNALE DANS UN MONDE « APRÈS LA RÈGLE DE DROIT »

••• TRACER VOTRE ROUTE •••

La cour suprême a souvent mis l'emphase sur l'importance d'attribuer des pouvoirs restreints de la police. Ils ont écrit dans *Mann* :

« *Sauf règle de droit à l'effet contraire, les gens sont libres d'agir comme ils l'entendent. En revanche, les policiers (et, d'une manière plus générale, l'État) ne peuvent agir que dans la mesure où le droit les autorise à le faire. La vitalité d'une démocratie ressort de la sagesse manifestée par celle-ci lors des moments critiques où l'action de l'État intersecte et menace d'entraver des libertés individuelles.* »

Où la ligne de démarcation doit être tirée fera l'objet de perpétuels débats. Si la séance animée par le professeur Coughlan en est indication, des débats il y en a eu et il y en aura profusément.



Judge J. Camille Vautour,
New Brunswick
Juge J. Camille Vautour,
Nouveau Brunswick

la portée de leurs pouvoirs qui ne doivent pas seulement être identifiables, mais dans la plupart des cas connus. Mais, de plus en plus, les tribunaux sont prêts à définir les pouvoirs de la police après le fait selon le critère énoncé dans *Waterfield*. Dans certaines causes, les tribunaux ont commencé à déduire que le seul motif d'importance reste à savoir si la police a fait un choix raisonnable compte tenu des circonstances. En raisonnant ainsi, on ignore qu'il existe des « pouvoirs » de la police tout en se détachant d'une des notions de base de la primauté du droit; que la loi doit être connue d'avance. Tel que décrété dans *Ferguson*, un principe fondamental de la primauté du droit implique que « la loi doit être intelligible, clair et prévisible ».

À la notion que la police doit agir à l'intérieur des pouvoirs que lui sont conférés par la loi, se joint

••• **Où la ligne de démarcation doit être tirée fera l'objet de perpétuels débats.**

Le professeur Coughlan nous a guidés de *Dedman* en 1985 (la première fois où la cour suprême a adopté le critère énoncé dans *Waterfield*) via *Cloutier et Langlois*, *Godoy*, *Nolet*, *Ferguson* et autres. Certaines situations d'urgence vont exiger que la police exerce des pouvoirs non permis par la loi et leurs actes seront sanctionnés après le fait. Les tribunaux créent ainsi des pouvoirs policiers en vertu de la *common law* en dictant les règles au lieu de s'en remettre au parlement. Dans de tels cas tel qu'énoncé dans *Ferguson*, une telle incertitude et imprévisibilité découlant de pouvoirs policiers indéfinis a pour conséquence de créer l'injustice. *Godoy* illustre de

tels pouvoirs inédits déclenchés par l'urgence suite à un appel 911 débranché permettant à la police d'entrer dans une résidence privée afin de se renseigner de la raison du débranchement. De telles urgences peuvent enjoindre la police à agir tel qu'illustré dans une scène du film western « *Le Bon, la Brute et le Truand* » incitant le *Truand* à lancer : « *Quand on tire, on (ne) raconte pas sa vie!* ».

REGULATING LAW: THE UNDER-CONSIDERED ROLE OF PROVINCIAL COURTS IN GOVERNANCE OF AND BY THE REGULATORY STATE

••• CHART YOUR COURSE •••

One of the main points of Professor Lahey's seminar on regulatory offence trials was to encourage judges to think of them not as criminal or quasi-criminal proceedings, but as a part of the enforcement arm of administrative law. He went back to the fundamentals of Justice Dickson decision in *R. v. Sault St. Marie* [1978] 2 S.C.R. 1299 where he wrote judges should regard regulatory cases as "a branch of administrative law to which the traditional principles of criminal law have but limited application."

He also emphasized the importance of a 1979 Dickson decision on administrative law, *Canadian Union of Public Employees Local 963 v. New Brunswick Liquor Corporation*, and the relationship of this case to the *Sault St. Marie* case.

The absence of the mental element from regulatory offences (compared to that found in the essential features of *Criminal Code* whether that be general or specific intent) directs the focus of the discussion towards regulatory effectiveness and competence.

One might say that *Sault St. Marie* caused regulators hearts to leap with optimism, although history since that case has dimmed their earlier sunny dispositions because of the limited number of prosecutions and the relatively minor effect of inadequate fines and other sanctions.

One example of subsequent pessimism was the recent OECD's poor rating of Canada for environmental law enforcement.

Professor Lahey directed his audience to David Boyd's book *Unnatural Law* for a thoughtful development of key elements of this line of reasoning in the field of environmental law. He also directed his listeners to the writings of John Braithwaite, the Australian academic, who addressed these questions broadly in his *Regulatory Capitalism: How it Works, Ideas for Making it Work Better*.

The questions and comments from his audience ranged over a wide number of topics and lead naturally into discussions of the BP oil spill in the Gulf of Mexico and a number of Canadian cases in environment, occupational health and safety and other areas of administrative law. Professor Lahey also explored the changing context of regulatory matters where governments have been downloading supervisory functions from government inspection services to in-house corporate oversight often with ineffective and puzzling results.

•••
One example of subsequent pessimism was the recent OECD's poor rating of Canada for environmental law enforcement.

•••
The dead ducks case in the Alberta tar sands received some attention during our discussions, and, in light, of the subsequent release of the decision imposing a multi-million dollar fine together with the almost immediate deaths of more ducks in similar Alberta tar sands settling ponds focuses the importance of this subject for provincial court judges, and society as a whole, for the foreseeable future.

Judge John L. Joy,
Labrador
Juge John L. Joy,
Labrador



Saskatchewan group announcing Regina Conference, September 2011
Groupe de Saskatchewan annonçant la rencontre à Régina, septembre 2011

LE DROIT RÉGLEMENTAIRE: LE RÔLE SOUS-ESTIMÉ DES COURS PROVINCIALES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE L'ÉTAT RÉGLEMENTAIRE

••• TRACER VOTRE ROUTE •••

Un des points principaux de l'atelier du professeur Lahey au sujet des procès pour infraction réglementaire était d'encourager les juges à les envisager non pas comme des poursuites criminelles ou quasi criminelles, mais comme faisant partie des instruments d'application du droit administratif. Il a rappelé les fondements de la décision dans *R. c. Sault St. Marie* [1978] 2 R.C.S. 1299 dans laquelle le juge Dickson indique que les juges devraient considérer le droit réglementaire comme étant « une branche du droit administratif à laquelle les principes traditionnels du droit criminel ne s'appliquent que de façon limitée. »

Le professeur Lahey a également souligné l'importance d'une décision de 1979 du juge Dickson portant sur le droit administratif, *Canadian Union of Public Employees Local 963 c. New Brunswick Liquor Corporation*, et du lien entre cette cause et *Sault St. Marie*.

L'absence de l'élément moral dans les infractions réglementaires (un élément essentiel dans les infractions relevant du *Code criminel* que l'intention soit générale ou spécifique) oriente la discussion vers l'efficacité et la compétence du pouvoir réglementaire.

On pourrait dire que l'arrêt *Sault St. Marie* avait soulevé un vent d'optimisme, bien que depuis, l'histoire a refroidi les ardeurs en raison du peu de poursuites et de l'effet relativement mineur d'amendes inappropriées et autres sanctions.

Un exemple du pessimisme subséquent est le mauvais classement du Canada par l'OCDE pour l'application de sa loi environnementale.

Le professeur Lahey a invité l'auditoire à consulter le livre de David Boyd *Unnatural Law* pour son analyse des principaux éléments de ce cheminement de pensée en matière de droit environnemental. Il a également fait mention des écrits de John Braithwaite, professeur australien, qui a abordé ces questions de manière générale dans son livre *Regulatory Capitalism: How it Works, Ideas for Making it Work Better*.

Les questions et commentaires des participants ont porté sur un large éventail de sujets, préludes à des discussions sur le déversement de pétrole de BP dans le golfe du Mexique et à un certain nombre de causes canadiennes en matière d'environnement, de santé et sécurité au travail et autres secteurs du droit administratif. Le professeur Lahey a également exploré le contexte changeant des questions réglementaires où les gouvernements ont délégué les fonctions de surveillance des services d'inspection gouvernementale aux services internes des corporations avec des résultats parfois inefficaces et déroutants.

••• **Un exemple du pessimisme subséquent est le mauvais classement du Canada par l'OCDE pour l'application de sa loi environnementale.**

La cause des canards morts dans les sables bitumineux de l'Alberta a trouvé écho dans nos discussions et, à la lumière de la décision imposant une amende de plusieurs millions de dollars, laquelle a coïncidé avec la mort d'autres canards dans des bassins de décantation de sables bitumineux semblables en Alberta, elle reflète l'importance qu'auront dans un avenir rapproché ces sujets pour les juges des cours provinciales et pour la société en général.

“ARE THERE ANY RULES OF EVIDENCE IN FAMILY LAW? IN CHILD PROTECTION?”

••• CHART YOUR COURSE •••

Once upon a time, in a galaxy far far away, we had “rules of evidence”, real “rules”, with exceptions, “rules” that not many wanted to apply in family law cases because the “rules” sometimes (often?) produced undesirable outcomes. With the Supreme Court of Canada’s “principled approach” to the law of evidence, all that has changed: think of hearsay, opinion, privilege, credibility, any area of evidence law.

How does the “principled approach” apply in family law matters? Should it apply differently than it does in criminal cases? What evidence “principles” are distinctive to family law? In particular, how should a “principled approach” apply in child protection cases, especially where there are special statutory provisions for evidence?

The focus of the session was upon the two big “rules of evidence” which are applied differently in family law: hearsay and opinion. Within hearsay, we will look at admissions, child hearsay, business records, and the principled use of necessity and reliability to admit hearsay. Within opinion, we will look at lay opinion, expert testimony and the judge’s role as “gatekeeper” on expert evidence.

•••
The focus of the session was upon the two big “rules of evidence” which are applied differently in family law: hearsay and opinion.

•••
The speaker also spent some time on child protection topics, notably past parenting evidence and the various evidence provisions found in protection statutes.

There was no marks, no exams, no pop quizzes, but there was “short snapper” problems for heated discussion.

CANADIAN COURT TECHNOLOGY FORUM

On the 22nd and 23rd of last September the first conference devoted to Canadian Court Technology was held. Organized by the Canadian Center for Court Technology (CCCT-CCTJ) the meeting was held at the Brookstreet Hotel near Ottawa, an ideal location.

The Conference began with remarks from Madame Justice Louise Charron of the Supreme Court of Canada who described the technological revolution that will transform the Canadian judicial system. Allan Seckel, Deputy-Minister to the Premier of British Columbia, reviewed the methods and difficulties in integrating technologies from the various jurisdictions on a national scale. And what can be said about the presentation from Professor Richard Susskind author of “The End of Lawyers”? His vision allows us to imagine a world where the automation of real procedures by technology will open doors to unlimited possibilities.

During the conference, the facilitators engaged the participants in both English and French, in fascinating discussions on the potential for the role of technology in our judicial system. Some described how one might take part in a ‘paperless’ process, while others engaged in a simulated virtual proceeding on the Web.

This meeting of Judges, lawyers, judicial administrators, government representatives, private industry and the public was an ideal setting to demonstrate the advances which can be made in the Judicial System by gathering and sharing innovative ideas.

In brief: the Forum was an inspiring success!

To learn more about this event, visit the Web-site (www.ccct-cctj.ca/forum/), and (www.ccct-cctj.ca/en/) to stay current with the latest news of the activities of the CCCT-CCTJ.

Nouvelles et photos: <http://ccct-cctj.ca/fr/un-franc-succes/>



CCCT-CCTJ

CANADIAN CENTRE FOR COURT TECHNOLOGY
CENTRE CANADIEN DE TECHNOLOGIE JUDICIAIRE

Y A-T-IL DES RÈGLES DE PREUVE EN MATIÈRE DE PROTECTION?

••• TRACER VOTRE ROUTE •••

Il était une fois, très loin dans une galaxie des règles de preuve, des vraies règles avec des exceptions, des règles que tous ne voulaient pas appliquer en matière familiale parce qu'elles produisaient souvent ou quelquefois des issues différentes. L'approche préconisée par la Cour Suprême du Canada a changé la règle de preuve pensez au oui-dire, à l'opinion, au privilège, à l'analyse de la crédibilité et à tous les champs de la preuve.

Comment s'applique cette «approche de principe»? Est-elle différente en matière criminelle, qu'en est-il en matière familiale, et surtout en matière de protection des enfants spécialement quand des mesures spéciales doivent être utilisées?

Cet atelier a porté sur les deux règles de preuve utilisées: le oui-dire et l'opinion. Dans le cadre du oui-dire, on analyse les admissions, les propos de l'enfant les dossiers, les principes de nécessité et de fiabilité doivent être pris en considération pour admettre le oui-dire. Pour l'opinion on analysera le témoignage de l'expert, et le juge remplira plutôt un rôle de gardien quant à cette preuve. Cependant au Québec les règles de preuve étant différentes, l'approche sera analysée en fonction de la preuve prépondérante.



Cet atelier a porté sur les deux règles de preuve utilisées: le oui-dire et l'opinion.



Le conférencier a aussi traité de protection des enfants, de l'analyse de la situation familiale et des règlements en matière de protection.

L'atelier s'est déroulé avec efficacité et compétence, aucun examen n'a été effectué et la discussion a été animée et fructueuse.

FORUM CANADIEN DE TECHNOLOGIE JUDICIAIRE

Les 22 et 23 septembre dernier, prenait place la première édition du Forum Canadien de Technologie Judiciaire, organisée par le Centre Canadien de Technologie Judiciaire (CCCT-CCTJ). La rencontre a eu lieu à l'hôtel Brookstreet situé en banlieue d'Ottawa, idéal pour décrocher de la routine et absorber l'ambiance technologique de la conférence.

Le Forum fut lancé par une présentation de L'Honorable madame la Juge Louise Charron de la Cour suprême du Canada qui aborda la révolution technologique qui transforme actuellement le système judiciaire canadien et ses principes de base. Allan Seckel, Vice-premier ministre de la Colombie-Britannique, synthétisa quant à lui les méthodes et difficultés d'intégration de la technologie au sein du gouvernement à l'échelle nationale. Et que dire de la présentation du Professeur Richard Susskind, auteur du livre « The End of Lawyers » ? Sa vision permet de peindre un monde où la technologie ne se limite pas à l'automatisation des procédures actuelles, mais ouvre la porte à de nouvelles avenues, voire à réaliser l'impossible.

Au cours de la conférence, plus de 40 conférenciers se sont engagés avec les participants, en français et en anglais, dans de fascinantes discussions portant sur les divers thèmes liés au rôle de la technologie dans notre système judiciaire. Certains panels ont pris le temps de témoigner de leur expérience passée lors d'un procès sans papier,

tandis que d'autres ont orchestré une mise en scène afin de simuler une salle d'audience virtuelle, sur le Web. Également, les avancées du CCCT-CCTJ et de ses divers groupes de travail Intellaction ont été exposés afin de lancer un appel à la collaboration aux différents intervenants du système de justice canadien. Le Forum laissa place aux réflexions d'experts de toutes les juridictions, parfois-même présents par l'entremise de la vidéoconférence!

L'événement rassembla juges, avocats, administrateurs judiciaires, représentants du gouvernement, de l'industrie privée et membres du public; un contexte idéal pour faire de nouvelles rencontres et échanger des idées novatrices avec les diverses parties intéressées par la modernisation du système judiciaire. Nombre d'entreprises privées se sont d'ailleurs ralliées à la bonne cause en commanditant l'événement et en faire un succès retentissant.

En bref : le Forum fut un succès inespéré!

Afin d'en apprendre plus sur l'événement, visitez le site Web du Forum (www.ccct-cctj.ca/forum/). Consultez régulièrement le site Web du CCCT-CCTJ (www.ccct-cctj.ca/fr/) afin d'être à jour avec les dernières nouvelles et activités du CCCT-CCTJ.

Nouvelles et photos : <http://ccct-cctj.ca/fr/un-franc-succes/>

THE TEENAGE BRAIN... IT'S... "UNDER CONSTRUCTION"

••• CHART YOUR COURSE •••

Dr. Clinton is an associate clinical professor in the Department of Psychiatry and Neuroscience at McMaster University, Hamilton Ontario... which happens to be my home town. I've had the opportunity to hear Dr. Clinton present on a few occasions. Suffice it to say that I've become a huge fan and should you have a chance to hear her present you will be too. Dr. Jean Clinton's no nonsense and spirited presentation should NOT be missed!

Dr. Clinton's message is simple but powerful. The teenage brain is "UNDER CONSTRUCTION!" What does this mean? The teenage brain is not fully developed with changes potentially taking place into the early 20's. Furthermore, not all regions of the brain mature at the same time or rate. The prefrontal cortex or 'control' system of the brain is behind other centres in maturation. Whereas the dopaminergic or 'reward' system is experiencing a significant rise in novelty and sensational seeking behaviour. Therefore, an underdeveloped emotional brain is often in charge of making impulsive decisions during adolescence.

What is changing in the teenage brain is:

- Memory and planning
- Responsibility
- Self-regulation or control of emotion
- Mood lability
- Risk taking
- Sleep

Furthermore, alcohol and drugs can cause greater damage during this period of brain development than in adults. Sleep deprivation is also added to the mix as the circadian (biological clock) shifts in adolescence. In addition, youth with other challenges such as FASD, ADHD or who have been abused or neglected, can also have attenuated maturation.

What's a Judge or for that matter, even a parent to do??

- Keep communicating
- Provide guidelines and opportunities for healthy development of the teenage brain
- Teens need MORE of our time -not less.

•••

The teenage brain is not fully developed with changes potentially taking place into the early 20's.

•••

The increase in knowledge over the last decade regarding the development of the teenage brain has better equipped us to understand the brain processes... the implications for the criminal youth justice system should be considered as a result.

A more detailed summary of Dr. Clinton's presentation is available on the Halifax 2010 web site www.capcj-acjcp-2010.ca

Related papers by Dr. Clinton and power points of some of her earlier similar presentations are available from the National Judicial Institute (NJI) library.

Justice Martha B. Zivolak,
Ontario
Juge Martha B. Zivolak,
Ontario



LE DÉVELOPPEMENT CÉRÉBRAL DES ADOLESCENTS : EN CONSTRUCTION

••• TRACER VOTRE ROUTE •••

Le Dr Clinton est professeure clinique associée au département de psychiatrie et de neurosciences de l'Université McMaster à Hamilton en Ontario... qui s'avère être également mon lieu de résidence. J'ai eu l'occasion, à quelques reprises, d'entendre les présentations du Dr Clinton. Il suffira de dire que je suis devenue une fan inconditionnelle et si vous avez une occasion de l'entendre, vous le deviendrez aussi. Les présentations stimulantes et pertinentes du Dr Jean Clinton sont des événements à ne PAS manquer!

Le message du Dr Clinton est simple, mais influent. Le cerveau de l'adolescent est « EN CONSTRUCTION! » Qu'est que cela signifie? Le cerveau de l'adolescent n'est pas complètement développé et des changements peuvent se produire jusqu'au début de la vingtaine. De plus, les différentes régions du cerveau ne mûrissent pas toutes en même temps ni au même rythme. Le cortex préfrontal ou le système de « contrôle » du cerveau arrive à maturité plus tard que d'autres régions. Pendant ce temps, le système « dopaminergique » ou de « gratification » augmente de manière considérable la recherche de comportements nouveaux et à sensations. En conséquence, un cerveau qui n'a pas atteint sa pleine maturité émotionnelle peut souvent être responsable de la prise de décisions impulsives au cours de l'adolescence.

Les changements qui s'opèrent dans le cerveau de l'adolescent affectent :

- La mémoire et la planification
- La responsabilité
- L'auto régulation ou le contrôle des émotions
- La sensibilité aux humeurs
- La prise de risque
- Le sommeil

De plus, l'alcool et les stupéfiants peuvent causer de plus grands dommages au cours de cette période de développement du cerveau que chez les adultes. Le manque de sommeil s'ajoute également à l'ensemble alors que le circadien (l'horloge biologique) change au cours de l'adolescence. De plus, les jeunes ayant d'autres problèmes comme le syndrome d'alcoolisation fœtale ou le déficit d'attention

avec ou sans hyperactivité, ou ceux qui ont été abusés ou négligés peuvent également développer un moins grand degré de maturité.

Alors que doit faire un juge ou même un parent?

- Continuer de communiquer.
- Fournir de l'encadrement et des occasions favorables à un sain développement du cerveau de l'adolescent.
- Les adolescents ont besoin de DAVANTAGE de votre temps – pas moins.

L'accroissement des connaissances ces dix dernières années au sujet



Le cerveau de l'adolescent n'est pas complètement développé et des changements peuvent se produire jusqu'au début de la vingtaine.



du développement du cerveau de l'adolescent nous permet de mieux comprendre le processus du cerveau... et les résultats devraient être pris en considération dans un système de justice pour les jeunes.

Un sommaire plus détaillé de la présentation du Dr Clinton est disponible sur le site Internet de Halifax 2010 www.cajcpcj-2010.ca

D'autres articles du Dr Clinton sur le sujet et les exposés power point de ses ateliers précédents sont disponibles à la bibliothèque de l'Institut national de la magistrature.

SECOND THOUGHTS ABOUT FIRST PRINCIPLES: A HARD LOOK AT THE PRINCIPLED APPROACH TO THE LAW OF EVIDENCE

••• CHART YOUR COURSE •••

The seminar, entitled “Second Thoughts About First Principles: A Hard Look at the Principled Approach to the Law of Evidence”, starring Professor Rob Currie of Dalhousie University proved entertaining as well as thought provoking. Professor Currie demonstrated his prowess as a musician and a scholar.

The focus was an evaluation of the Supreme Court of Canada’s current approach to the law of evidence. The so-called “principled approach”, which emerged from the case of *R v Khelawon* 2006 SCC 57, indicates a move away from the view of evidence as a set of rules.

Professor Currie opined that this new concept has led to frustration on the part of judges and counsel. The principled approach was meant to rectify the time tested rules of evidence which, by times, created confusion and resulted in arguably poor results in terms of admitting relevant evidence. The hearsay rule and its “exceptions” can be a minefield.

Professor Currie explained that the “principled approach”, in a nutshell, was two-fold:

- 1) all relevant evidence is admissible unless good reason exists not to admit it and
- 2) evidence should be excluded if its probative value is outweighed by its prejudicial value.

With respect to hearsay evidence, if it does not fall within one of the exceptions, it can only be admitted if it is shown to be sufficiently reliable. He questioned whether this new freedom to “admit”, based on the “principled approach” was a positive change. The intent was to have a more “principled” approach to evidence, which would result in fairer trials. He argued that utilization of this “principled approach” has produced more voir dire and made trials more complex, leading to more headaches for trial judges.

Professor Currie referred to two emerging trends in the law of evidence emanating from the Supreme Court of Canada, the first being a discretion driven trend to maintain the principled approach and the second being the utilization of rules to impose order.

Professor Currie expressed concern that without solid rules, every case becomes complicated. As it stands now, the basis for admissibility is often difficult to articulate, especially to a self-represented litigant. He queried the audience as to a solution to simplify the rules of evidence.

•••

Professor Currie expressed concern that without solid rules, every case becomes complicated.

•••

Professor Currie put forward the following proposals for discussion:

- 1) codify the law of evidence
- 2) abolish juries and
- 3) adopt an inquisitorial system.

Much discussion was generated; however there was not a chance of consensus with that auspicious audience.

While playing the guitar and singing his own creation entitled, “The Hearsay Song”, Professor Currie illustrated his understanding of our plight and wowed the crowd. The chorus highlighted the trial judge’s dilemma when determining the admissibility of evidence.

“Every voir dire I hear, just confuses and obfuscates,

Can’t I just let it all in--and let it go to weight?”

I concur. It would certainly make our job much easier.

REVOIR LES PRINCIPES PREMIERS: UN REGARD ATTENTIF SUR LA MÉTHODE D'ANALYSE RAISONNÉE EN MATIÈRE DE DROIT DE LA PREUVE

••• TRACER
VOTRE ROUTE •••

L'atelier sous le thème « Revoir les principes premiers: un regard attentif sur la méthode d'analyse raisonnée en matière de droit de la preuve » mettant en vedette le professeur Rob Currie de l'Université de Dalhousie, s'est avéré aussi divertissant que stimulant. Le professeur Currie a su nous montrer son savoir-faire à la fois comme musicien et pédagogue.



Judge Geri Mahoney,
New Brunswick

Juge Geri Mahoney,
Nouveau-Brunswick

L'atelier proposait une évaluation de l'actuelle approche de la Cour suprême du Canada en matière de droit de la preuve. Cette approche issue de l'arrêt

R. c. Khelawon, 2006 C.S.C. 57, connue sous le nom de « méthode d'analyse raisonnée », s'éloigne de la notion que la preuve constitue un ensemble de règles.

Selon le professeur Currie, ce nouveau concept alimente la frustration tant chez les juges que chez les avocats. La méthode d'analyse raisonnée a été créée pour corriger les règles de preuve établies, qui à l'occasion, sont source de confusion et peuvent mener à de piètres résultats en terme d'admissibilité de la preuve pertinente. Le oui-dire et ses « exceptions » peuvent s'avérer un vrai champ de mines.

Le professeur Currie explique que la « méthode d'analyse raisonnée », en soi, a deux volets :

- 1) toute preuve pertinente est admissible à moins qu'il existe un motif valable de l'exclure, et
- 2) une preuve admissible devrait être exclue si son effet préjudiciable est disproportionné par rapport à sa valeur probante.

La preuve par oui-dire qui ne rencontre pas l'une ou l'autre des exceptions peut uniquement être admissible si elle est suffisamment fiable. Le professeur Currie s'interroge alors si cette nouvelle liberté d'« admissibilité » basée sur la méthode d'analyse raisonnée constitue un changement positif. Le but était d'adopter une approche plus « raisonnée » qui conduirait à des procès plus justes. Le Professeur Currie soumet que l'utilisation de l'analyse raisonnée a eu toutefois pour effet d'augmenter le nombre de voir-dire et la complexité des procès tout en causant plus de maux de tête aux juges.

Deux tendances émergentes nous viennent actuellement de la Cour suprême du Canada en matière de droit de la preuve; une première tendance plutôt discrétionnaire pour conserver la méthode d'analyse raisonnée, et une seconde, qui préconise l'utilisation des règles pour imposer l'ordre.

Le professeur Currie exprime sa préoccupation voulant que sans règles solides, chaque procès soit dorénavant plus complexe. Tel qu'il est à l'heure actuelle, le principe de l'admissibilité de la preuve est souvent difficile à expliquer, particulièrement à un accusé qui se représente seul. À cet égard, il demande aux participants des suggestions pour simplifier la présentation des règles de preuve.

Il nous soumet ensuite les propositions suivantes aux fins de discussion:

- 1) la codification du droit de la preuve;
- 2) l'abolition du jury; et
- 3) l'adoption d'un système inquisitoire.

Bien que ces sujets aient suscité beaucoup de discussions, il n'y avait cependant aucune chance d'en arriver à un consensus sous le couvert de cette audience.

•••
Le professeur Currie exprime sa préoccupation voulant que sans règles solides, chaque procès soit dorénavant plus complexe.
•••

S'accompagnant à la guitare pour interpréter sa propre composition intitulée « The Hearsay Song », le professeur Currie nous montre qu'il comprend bien notre situation et impressionne la foule. Le chœur a suivi, mettant en lumière le dilemme du juge au moment de déterminer l'admissibilité de la preuve :

« Chaque voir-dire que je préside, est confus et embrouillé,

Ne pourrais-je pas tout admettre – et laisser le tout à la force probante? »

Je suis bien d'accord. Cela faciliterait grandement notre travail.

CANADIAN MENTAL HEALTH LAW: THE SLOW PROCESS OF REDIRECTING THE SHIP OF STATE

••• CHART YOUR COURSE •••

Ahoy there! Entitling his presentation as “Canadian Mental Health Law: The Slow Process of Re-directing the Ship of State” Prof Archie Kaiser shoved off with a review of developments or lack thereof, of some general concepts in Canadian law with the expectation of considering developments in other ports of call in Europe and Australia. For those interested, the good professor launched his lecture with the advice that it is based upon a paper published in (2009) 17 Health Law Journal 139.

It is Professor Kaiser’s view that mental health legislation should be taking a different tack than it has to date. In his view there has been a failure of the Charter to storm into ports to address mental health problems in this country. This failure of the Charter’s promise of equality for those historically discriminated groups like the mentally disabled, has allowed the law to favour paternalism (R. v. McCorkel) coercive intervention (Community Treatment Orders) and continued criminalization of the mentally ill.

He called for reform of legislation to take a leadership role to improve lives of the mentally disabled, to keep equality and social inclusion in the foreground and to speak with a remedial and reformist voice. He opined that offering the prospect for enforceable positive rights would aid in showing democratic support and legitimacy for equality aspirations of the mentally disabled.

In his opinion, the ‘medical model’ remains dominant in Canadian mental health legislation, a model that sees mental illness as a health problem and in the process accords psychiatrists with extraordinary wide powers of intervention, powers beyond those accorded the judiciary. In the medical model, intervention is seen as part of a caring and charitable society. Kaiser prefers a ‘social or disability’ model approach where mental health care is detached from the agenda of social exclusion, coercion and control. He advocates for the transformative potential of the social model and cites Canada’s ratification of the U.N. Convention on the Rights of Persons with Disabilities as an acknowledgement of the need to embody this human dignity approach.

The professor called on judges to take leadership and, in the first session, it was at this point that the Kaiser ship ran into stormy waters with ensuing debate reminiscent of academia versus reality. The audience requested specifics and from his response there soon followed a lively session about judicially innovative court programs such as mental health courts. In his second session, sailing was easier as Prof Kaiser challenged others, including the judiciary, to understand that mental health problems are best framed as part of our shared humanity. No real exception was taken to his general premises, as he left our crew with food for thought, on reform.

Judge Alfred Brien,
New Brunswick

Juge Alfred Brien,
Nouveau-Brunswick



•••
In his opinion, the ‘medical model’ remains dominant in Canadian mental health legislation, a model that sees mental illness as a health problem and in the process accords psychiatrists with extraordinary wide powers of intervention, powers beyond those accorded the judiciary.
•••

LA LÉGISLATION SUR LA SANTÉ MENTALE AU CANADA : LE LONG PROCESSUS AU FAIT DE CHANGER DE CAP

••• TRACER
VOTRE ROUTE •••

Ohé là-bas! Intitulant sa présentation « La législation sur la santé mentale au Canada : Le long processus au fait de changer de cap » le professeur Archie Kaiser a entamé son périple par une revue des développements ou de l'absence de ceux-ci, de certains concepts généraux de la législation canadienne, en espérant examiner les développements qu'ont connu d'autres ports d'attache en Europe et en Australie. Pour les intéressés, le bon professeur a commencé sa présentation en indiquant qu'elle était basée sur un article publié en 2009 dans le *Health Law Journal*, vol. 17, p. 139.

Selon le professeur Kaiser, la législation en matière de santé mentale devrait modifier son orientation actuelle. Selon lui, la Charte n'a pas réussi à prendre d'assaut les problèmes de santé mentale de ce pays.

Ce défaut dans la cuirasse de la promesse de la Charte, en matière d'égalité envers les groupes qui historiquement subissent de la discrimination comme les handicapés mentaux, a permis à la loi de favoriser le paternalisme (R. c. McCorkel), l'intervention coercitive (ordonnances de traitement dans la communauté) et a continué à criminaliser les personnes atteintes de maladies mentales. Le Professeur Kaiser en a appelé à une réforme de la législation pour jouer un rôle de leadership afin d'améliorer la vie des personnes atteintes de maladies mentales, pour maintenir à l'avant-plan l'égalité et l'inclusion sociale et pour parler d'une voix réformatrice et de soutien. Il est d'avis que la perspective de droits positifs et exécutoires aiderait en apportant un support démocratique et une légitimité à l'égard des aspirations des personnes atteintes de maladies mentales.

Selon lui, le « modèle médical » demeure dominant dans la législation canadienne sur la santé mentale, un modèle qui voit la maladie mentale comme un problème de santé et dans cette perspective, accorde aux psychiatres des pouvoirs d'intervention extraordinaires, des pouvoirs qui dépassent ceux du judiciaire. Dans le modèle médical, l'intervention est perçue comme le fait d'une société aidante et charitable. Kaiser préfère le modèle « social ou d'incapacité » dans lequel les soins en matière de santé mentale

ne sont pas axés vers l'exclusion sociale, la coercition et le contrôle. Il préconise le potentiel de transformation du modèle social et cite la ratification par le Canada de la Convention relative aux droits des personnes handicapées comme une reconnaissance du besoin d'inclure cette approche axée sur la dignité humaine.

•••

Selon lui, le « modèle médical » demeure dominant dans la législation canadienne sur la santé mentale, un modèle qui voit la maladie mentale comme un problème de santé et dans cette perspective, accorde aux psychiatres des pouvoirs d'intervention extraordinaires, des pouvoirs qui dépassent ceux du judiciaire.

•••

Le professeur a demandé aux juges de prendre le commandement et c'est à ce moment, lors du premier atelier, que le paquebot Kaiser est entré en eaux troubles, lors d'un débat qui était plus théorique que pratique. Les participants ont demandé plus de détails et une discussion animée s'est ensuite rapidement engagée au sujet des programmes judiciairement novateurs comme les tribunaux dédiés aux problèmes de santé mentale. Lors de son deuxième atelier, la mer était plus calme alors que le professeur Kaiser a lancé le défi, y compris à la magistrature, de comprendre que les problèmes de santé mentale sont mieux abordés dans le contexte d'une humanité partagée. Aucune position divergente n'a été prise par rapport à sa prémisse générale, alors qu'il laissait à notre équipage matière à réfléchir sur la réforme.

DRAWING ON INDIGENOUS LEGAL TRADITIONS TODAY...

••• CHART YOUR COURSE •••

The Provincial Court of Manitoba serves 65 communities throughout the Province, from the Town of Emerson in the south to Churchill to the north. A large number of our circuits are First Nation communities located mainly in the North.

Justice Committees, often comprised of Elders, are the link between the administration of justice and the communities in question. They are an invaluable source of reference and guidance and serve to maximize the Court's ability to comprehend the traditions and the realities specific to each of them.

Each of these communities is different; each has its own history and its own challenges. Our Court must, in order to better contextualize its efforts at administering justice, tap into these essential resources.

Our task, as alluded to by Professor Val Napoleon, in the context of her presentation, is to render the invisible-visible, and the implicit-explicit. We must find ways to understand the complexities of the underlying realities of each of these First Nation communities. Without the active involvement and the engagement of these communities and our willingness to appreciate the need and benefits of this participation, justice cannot, in my view, be appropriately rendered.

Not all of the First Nation communities which we serve, however, are equipped with a formal or even an informal structure that acts as a connection between our Court and the people. We are challenged to be innovative in our approach, and must be ever mindful that what we see and hear, as expressed by Professor Napoleon, is but the "tip of the iceberg". We cannot attempt to analyze the realities of any given community in a vacuum. We must ask questions;



Each of these communities is different; each has its own history and its own challenges.



we cannot make assumptions. To render justice we must find a way to make that necessary connection. The judicial system derives its legitimacy from the citizens' confidence.

Making that connection and being more reflective, through better understanding, of the society we are serving will go a long way in earning that confidence.

Our task is made simpler when a community wishes to actively participate; the challenge is to administer when there is no engagement.

Associate Chief Judge
Michel L.J. Chartier,
Manitoba

Michel L.J. Chartier,
Juge en chef adjoint,
Manitoba



LES PEUPLES AUTOCHTONES: L'UTILISATION DE TRADITIONS JURIDIQUES AUTOCHTONES POUR RÉSOUDRE DES PROBLÈMES CONTEMPORAINS

Professeure Val Napoleon

••• TRACER VOTRE ROUTE •••

De la ville d'Emerson dans le sud à Churchill dans le nord, la Cour provinciale du Manitoba dessert 65 communautés. Une grande partie de nos circuits sont des communautés des Premières nations, principalement établies dans le nord de la province.

Des comités de justice, souvent composés des aînés, font le lien entre l'administration de la justice et les communautés que nous desservons. Ces comités constituent une source inestimable de références et de conseils et aident le tribunal à mieux comprendre les traditions et les réalités propres à chacune de ces communautés.

Chaque communauté est unique; chacune a sa propre histoire et ses propres défis. Afin que les efforts mis dans l'administration de la justice soient mieux mis en contexte, notre cour doit faire appel à ces ressources indispensables.

Notre travail, comme l'a souligné la professeure Val Napoleon dans le cadre de sa présentation, consiste à rendre visible l'invisible et explicite l'implicite. Nous devons développer des moyens pour comprendre les complexes réalités qui caractérisent chaque communauté des Premières nations. Sans l'implication et l'engagement de ces communautés et une volonté de notre part à reconnaître la nécessité et les bénéfices d'une telle participation, justice ne peut, à mon avis, être rendue de manière appropriée.

Cependant, toutes les communautés des Premières nations que nous desservons ne sont pas dotées d'une structure, formelle ou non, permettant de faire le lien entre le peuple et notre cour. Notre approche doit donc être novatrice et nous devons toujours garder en tête que ce que nous voyons et entendons, comme nous le rappelle la professeure Napoleon, n'est que la « pointe de l'iceberg ». Nous ne pouvons prétendre analyser les réalités d'une

•••
Chaque communauté est unique; chacune a sa propre histoire et ses propres défis.
•••

communauté donnée de manière isolée. Nous devons questionner; nous ne pouvons simplement supposer. Pour rendre justice, nous devons trouver un moyen d'établir ce lien essentiel. Le système de justice tire sa légitimité de la confiance du citoyen. Réussir à établir ce lien et mieux répondre, par une meilleure compréhension, à la communauté que nous desservons, aidera grandement à gagner cette confiance.

Notre travail est facilité lorsqu'une communauté désire participer activement; le défi se pose lorsqu'il n'y a pas d'engagement.

On behalf of Canada's judges:

The CBA acts as your voice.

The CBA serves your needs.

The CBA provides a forum to network with colleagues.

*The Canadian Bar Association -
Nova Scotia Branch would like to
take this opportunity to thank the
Provincial Court Judges' Association
of Nova Scotia for its continued
commitment to universal membership.*

To find out more about how to join the CBA and to participate in the Canadian Judges' Forum, please visit us online at www.cba.org or call 1-800-267-8860.



THE CANADIAN
BAR ASSOCIATION
L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN

INFLUENCE. LEADERSHIP. PROTECTION.

Au nom des juges du Canada:

L'ABC est votre porte-parole.

L'ABC répond à vos besoins.

L'ABC vous offre un forum de réseautage avec vos pairs.

*La Division de la Nouvelle-Écosse de
l'Association du Barreau canadien aimerait
saisir cette occasion de remercier l'Association
des juges de la Cour provinciale de la Nou-
velle-Écosse pour le renouvellement constant
de son engagement à l'adhésion universelle.*

Pour en savoir plus sur l'adhésion à l'ABC ou pour participer au Forum des juges canadiens, veuillez consulter notre site Web au www.cba.org ou appeler le 1 800 267 8860.



L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN
THE CANADIAN
BAR ASSOCIATION

INFLUENCE. LEADERSHIP. PROTECTION.

HOW DO JUDGES THINK

••• CHART YOUR COURSE •••

In his groundbreaking work, *How Judges Think*, Judge Richard Posner of U.S. Court of Appeals for the Seventh Circuit turns his deep intellect to bringing some degree of clarity to the process of judicial decision making. His intended audience are the public at large, particularly those with more than just a superficial interest in the law. It's a great read.

But even judges want to know how judges think. It's at the core of appellate review, which fills volumes. And, yet, there's a void. What do judges who sit in review think, not of the decisions made by those of us who preside over trials, but of the role of the trial judge itself? Justice Thomas Cromwell of the Supreme Court of Canada offered some intriguing personal insights into that insomnia-inducing question in his address to the closing plenary session of the 2010 CAPCJ National Education Conference in Halifax—an address entitled suitably: “In Praise of Trial Judges.”

Justice Cromwell can be considered to be at home in Halifax. He joined the faculty of Dalhousie Law School in 1982, having brought an impressive set of academic credentials, including an LL.B. from Queen's University and a B.C.L. from Oxford. Blessed with great musical talent, he is also an Associate of the Royal Conservatory. Tom's legal prowess led him to an array of national leadership positions, including terms as secretary to the Board of Governors of the NJI, president of the Canadian Institute for the Administration of Justice, and president of the Canadian Association of Law Teachers, to mention but a very few.

Justice Cromwell's judicial career began with his appointment to the Nova Scotia Court of Appeal in 1997, and continued with his welcome elevation to the Supreme Court of Canada in December 2008.

In a talk at once engaging, humorous and insightful, Justice Cromwell began by recounting a zinger from his son: “Why does it take nine of you a year and a half to wrap up what took the trial judge fifteen minutes?” Indeed, kids do say the darndest things. But, then, what was most reassuring was hearing a judge of the Supreme Court of Canada affirming that it is often those fifteen minutes that shape the public's perception of justice in the community. Quoting from the Eleventh Annual Cardozo Memorial Lecture given in 1952 by the late Judge Charles E. Whyzanski, Jr., Justice Cromwell reminded us of a simple truth:

Let us not suppose that because our jurisdiction is limited, because so much of our work goes unreported, because we are immersed in the detail of fact, we trial judges are clothed with small responsibility in relating law to justice. It is we who make the law become a living teacher as we transmit it from the legislature and the appellate court to the citizen who stands before us. It is we who watch the impact of the formal rule, explain its purpose to laymen, and seek to make its application conform to the reasonable expectations of

our communities. It is we who determine whether the processes of common-law growth shall decay or flower with a new vigor.

For those anxious for helpful hints, Justice Cromwell did not disappoint:

- Fact-finding is of primary importance, and is an exercise that should resist the agendas of counsel or parties;
- Be cautious about making findings of credibility based on impressions or demeanour;
- Do your suffering up front, but don't worry about your decision afterwards;
- Maintain a sceptical and questioning attitude—you have *not* seen it all before;
- Where there's smoke, there's mirrors;
- Take time to organize your thoughts before rendering judgment. There's a difference between making up one's mind, and then going on to explain the “why”;
- Develop your reasons in a way that is logical, addresses the key issues, and reaches reasonable findings of fact.

As Justice Cromwell noted, referring to the opinion of Justice Deschamps in *R. v. Boucher*, [2005] 3 S.C.R. 499, at para. 29:

The approach set out in *W. (D.)* is not a sacrosanct formula that serves as a straitjacket for trial courts. Trial judges deliver oral judgments every day and often limit their reasons to the essential points. It would be wrong to require them to explain in detail the process they followed to reach a verdict. They need only give reasons that the parties can understand and that permit appellate review: *R. v. Sheppard*, [2002] 1 S.C.R. 869, 2002 SCC 26, and *R. v. Burns*, [1994] 1 S.C.R. 656.

Yet, we must always be guided by the imperative that our reasons for judgment be transparent and accessible—criteria that are always met in Justice Cromwell's opinions.

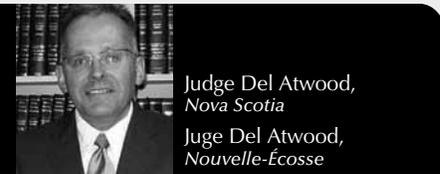
In closing, Justice Cromwell invited us to think about the man in the back row. As lofty as the issues might be in the Supreme Court of Canada, even that Court has a man at the back. Tom observed how this one regular spectator in the public gallery—known affectionately by the bench as “The Coach”—grasps astutely whether counsel is nailing it (emphatic thumbs up) or crashing and burning (throat-slashing gesture).

It was a great closing moment, hearing a judge of Canada's highest court state with genuine understanding the truth about the pivotal role of Canada's front-line courts

COMMENT PENSENT LES JUGES

••• TRACER VOTRE ROUTE •••

Dans son ouvrage révolutionnaire, *How Judges Think*, le juge Richard Posner de la cour d'appel des États-Unis pour le septième circuit, livre une vision profondément réfléchie nous permettant de mieux comprendre le processus décisionnel judiciaire. Son ouvrage s'adresse au public en général et particulièrement aux personnes ayant un intérêt un peu marqué pour le droit. C'est un livre passionnant.



Judge Del Atwood,
Nova Scotia
Juge Del Atwood,
Nouvelle-Écosse

Même les juges veulent savoir comment les juges pensent. La réponse se trouve au cœur des révisions en appel rapportées dans tant de volumes. Et pourtant, il

y a un vide. Que pensent les juges qui siègent en appel, pas tellement des décisions rendues par nous qui présidons aux procès, mais de notre rôle en soi? Le juge Thomas Cromwell de la Cour suprême du Canada nous a présenté son intrigant point de vue sur cette stimulante question lors de la session plénière de clôture du programme de formation du colloque national de l'ACJCP à Halifax – une présentation pertinemment intitulée : « L'éloge des juges de première instance ».

On peut considérer que le juge Cromwell vient de Halifax. Il s'est joint à la faculté de droit de Dalhousie en 1982 avec une impressionnante feuille de route universitaire comprenant un LL.B. de l'Université Queen's et un baccalauréat en droit civil de l'Université d'Oxford. Doté d'un grand talent musical, il est également associé au Conservatoire royal de musique. Ses faits d'armes en droit l'ont amené à occuper plusieurs fonctions importantes dans le domaine national : secrétaire au Bureau des gouverneurs de l'Institut national de la magistrature, président de l'Institut canadien d'administration de la justice et président de l'Association canadienne des professeurs de droit, pour ne mentionner que ceux-là.

La carrière du juge Cromwell au sein de la magistrature a commencé par sa nomination à la Cour d'appel de Nouvelle-Écosse en 1997 où il a siégé jusqu'à son accession à la Cour suprême du Canada en 2008.

Dans une présentation intéressante, humoristique et éclairée, le juge Cromwell débute par une rebuffade de son fils : « Pourquoi neuf d'entre vous ont-ils besoin d'un an et demi pour faire ce qu'un juge de première instance a complété en quinze minutes? » En effet, les enfants disent de ces choses! Mais le plus rassurant a été d'entendre un juge de la Cour suprême affirmer que ce sont souvent ces quinze minutes qui modulent la perception du public envers la justice. Citant feu le juge Charles E. Whyzanski, jr. lors de la onzième édition du Cardozo Memorial Lecture en 1952, le juge Cromwell nous a rappelé cette vérité : Ne pensons pas, parce que notre juridiction est limitée, parce qu'une grande partie de notre travail n'est pas rapportée, parce que nous sommes plongés dans les détails des faits, que nous les juges de première instance n'avons qu'une mince responsabilité dans l'interaction entre la loi et la justice. C'est nous qui faisons de la loi un modèle vivant en la transmettant du législateur et de la cour d'appel au citoyen qui se présente devant nous. C'est nous qui voyons l'impact

de la règle formelle, qui expliquons sa raison d'être au profane et tentons de rendre son application conforme aux attentes raisonnables de notre communauté. C'est nous qui déterminons si les processus de développement de la common law doivent péricliter ou prospérer avec une vigueur renouvelée.

Répondant à la demande, le juge Cromwell a ensuite proposé des exemples concrets :

- La recherche des faits est de première importance, et c'est un exercice qui doit être imperméable aux interférences des parties ou de leur avocat;
- Prenez garde aux conclusions sur la crédibilité basée sur des impressions ou des comportements;
- Faites vos devoirs avant, mais ne vous souciez pas de vos décisions après;
- Conservez une attitude sceptique et inquisitive – vous n'avez pas tout vu auparavant;
- Prenez garde aux apparences;
- Prenez le temps d'organiser vos pensées avant de rendre une décision. Il y a une différence entre décider et expliquer le « pourquoi » de notre décision;
- Développez vos motifs d'une manière logique, traitez les questions principales et déterminez les conclusions de faits raisonnables.

Comme l'a noté le juge Cromwell, rapportant l'opinion du juge Deschamps dans *R. c. Boucher*, [2005] 3 R.C.S. 499, par 29 :

La démarche énoncée dans *W.(D.)* ne constitue pas une formule sacro-sainte emprisonnant les tribunaux d'instance dans un carcan. Les juges d'instance rendent quotidiennement des jugements oraux et limitent souvent leurs motifs à l'essentiel. Ce serait une erreur de leur imposer l'obligation d'expliquer par le menu, le cheminement qu'ils ont suivi pour arriver au verdict. Il leur suffit de motiver leur jugement de façon à en permettre la compréhension par les parties et l'examen par les tribunaux d'appel : *R. c. Sheppard*, [2002] 1 R.C.S. 869, 2002 CSC 26, et *R. c. Burns*, [1994] 1 R.C.S. 656.

Bien sûr, nous devons toujours garder en tête qu'il est impératif que nos motifs soient transparents et accessibles, des critères qui sont toujours essentiels selon le juge Cromwell.

En terminant, il nous invite à penser à l'homme assis dans la dernière rangée. Aussi nobles que peuvent être les questions portées devant la Cour suprême du Canada, même cette cour voit s'installer cet homme dans la dernière rangée. Le juge Cromwell note de quelle manière cet observateur assidu, connu affectueusement par le banc sous le pseudonyme « l'entraîneur », saisit très bien si l'avocat maîtrise le dossier (pouce levé emphatique) ou si c'est la débâcle et le revers (mimique d'étranglement).

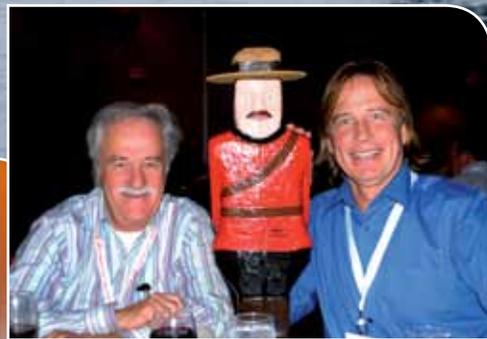
Ce fut un grand moment que d'entendre un juge de la plus haute Cour du Canada exprimer avec une réelle compréhension la vérité sur le rôle crucial joué par les cours de première instance.

••• CHART
YOUR COURSE •••

••• TRACER
VOTRE ROUTE •••



HALIFAX 2010



BRINGING YOUR LAPTOP TO COURT

In this, my seventh installment, I will be giving you some hints which will help you to take notes directly into your computer while on the bench in the courtroom. I know that I promised you an article on mouse shortcuts (and that article is still forthcoming) but I have received a request that I first provide some hints on computer note-taking in the courtroom.

I would like the judges of my court to know that these articles are distributed to judges of other courts as well. I know that all of the judges of the British Columbia Provincial Court (while using the court supplied computer) are using the same software and hardware as I am using, however many recipients of these articles have very differently set-up computer systems. As well, our own judges have home computers that run different software, etc. So, to the judges of my court, please bear with me when I add instructions that do not seem to be applicable to you and, to the others who receive these articles, please do not be surprised to find that the majority of my articles seem aimed at one particular audience with one particular computer set-up.

I have been using my computer to take notes on the bench since September 1999. In the course of those years I have found that there are a number of words and phrases I type so often that it just seemed appropriate to find abbreviations for those words and phrases. Most judges use some form of shorthand while hand writing their notes in the courtroom and, of course, computers allow you to create a typed version of shorthand.

Of course, any handwritten or computer typed shorthand abbreviation is only good if, when you read it later (perhaps a long time later), you understand what you typed. I have created my version of typewritten shorthand by using a word-processing option called 'AutoCorrect'. Using the 'AutoCorrect' function ensures that I always know what I meant – because the computer substitutes the whole word or phrase for the abbreviation I typed.

I will be providing instructions that relate mostly to Word 2007; however autocorrect functions are available in most word processors and are found in Word 2003 (& 97) as well as all versions of WordPerfect since at least version 6.

In WordPerfect you may hit Alt-Shift-F1 to get to the **auto-correct** set-up. In Word there is no simple key-stroke that will get you there but, if you follow my instructions, I will help set up a single mouse-click method of getting there in Word 2007 as well as a way of getting there in Word 2003 that requires a few more clicks.



Figure #1

In order to create your own typewritten shorthand in Word, you will need to open the 'AutoCorrect options...' dialogue box (shown in figure #1). In order to do that, you will need to access that command.

Before going any further, let's get used to the new Word 2007 terminology. The most important change from Word 2003 to Word 2007 is the manner in which you access commands.

In past versions of Word, there were drop-down menus under 'File', 'View', etc which allowed you to access commands. In the Word 2007 these menus have been replaced with a 'Ribbon'. If you click on 'Home' or 'Insert' or 'Page Layout' in this version of Word, instead of accessing a drop-down menu of commands, Word 2007 now gives you a Ribbon of available commands. That Ribbon can be hidden (minimized) or made visible at all times. It can also be modified to fit your needs (but that will have to be another article).

A second method of accessing commands in Word 2007 is to click on the 'Office Button' (hint: or type Alt-F). That button is the round Windows logo icon found in the top left corner of the Word window. If you click on the Office Button (or type Alt-F) then you can access the icons and commands that allow you to open, close, save, print, etc.

The third method of accessing commands is the 'Quick Access Toolbar'.

The Quick Access Toolbar is shown in Figure #2. It is the narrow bar in that image that I have circled. Depending on

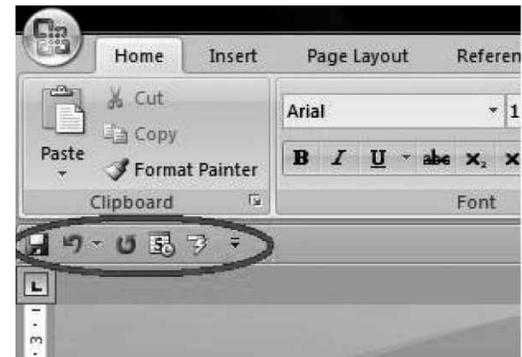


Figure #2

your set-up, it may be found just below the Ribbon or just above the ribbon. If the Ribbon is minimized, then the Quick Access Toolbar is the only toolbar visible beside or below the Office Button.

Now back to the instructions which will allow you to put an icon on the Quick Access Toolbar that will, with one click, give you access to the 'AutoCorrect Options...' dialogue box.

To do that in Word 2007 you put your mouse pointer on a blank part of the Quick Access Toolbar and 'right-click' (not left-click) which will provide you with a pop-up menu that contains 3 options. Choose 'Customize Quick Access Toolbar' by left-clicking on it. That will open the 'Customize Menu' that is shown in Figure 3.

You will note that this Customize Menu has two large boxes on it. In the box on the left you will find a large list of available commands. In the box on the right you will find the commands that already appear on the Quick Access Toolbar. If you double click any command in the left-side box, it will then appear in the right-side box which will also cause it to appear on the Quick Access Toolbar.

I am sure you now see where we are going with this – all you have to do is double click on the **'AutoCorrect Options...'** icon to move it from the box on the left to the box on the right.

Unfortunately, you will not find the **'AutoCorrect Options...'** icon in the left-side box. That is because the left-side box defaults to include only the most popular commands. For some unknown reason, Word 2007 does not consider the **'AutoCorrect Options...'** icon a popular command.

However, just above the left-side box is a field or a small box which I have circled in

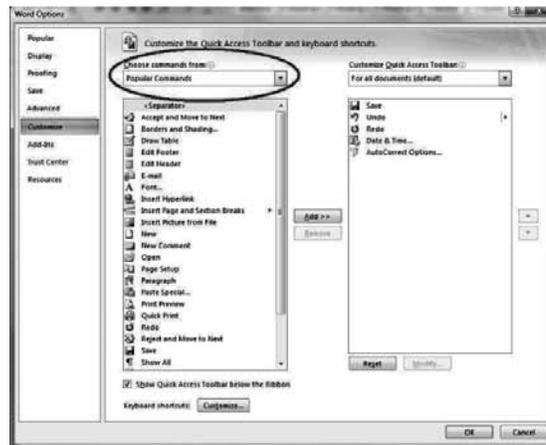


Figure #3

You may ask why I use the **'/'** (forward slash) ahead of the **'d'**. I chose to use the forward slash to precede many of my abbreviations (although certainly not all) as the forward-slash does not normally appear when typing notes. This allows me to ensure that the computer can not make any mistake about my intentions. If I were simply to use the letter **'d'** as the abbreviation for **'defendant'** without the forward slash then I could never type the letter **'d'**, as a stand-alone character, without the computer expanding it. This could impact on my ability to type a list that went as far as that letter or cause me problems when I just want to type the letter. Further, the forward slash just happens to be an easily accessible key on most keyboards.



Judge Gary Cohen,
British Columbia

figure #3 which reads **'Popular Commands'**. If you click on that field a list will drop down and in that list (just three down from the top) you will click on **'All Commands'**. That will cause

the box on the left to include all commands, not just the popular ones. The commands are listed in alphabetic order so it will be easy to find and then double click on the **'AutoCorrect Options...'** icon.

Once you have double clicked on the **'AutoCorrect Options...'** icon it will appear in the right-side box. Then just click on **'OK'**.

Now when you want to access the **'AutoCorrect Options...'** dialogue box, all you have to do is click on the **'AutoCorrect Options...'** icon which you will find on the Quick Access Toolbar (hint, in the circled part shown on Figure #2, the **'AutoCorrect Options...'** icon it is the lightening bolt shaped icon second from the right).

As mentioned, the above set of instructions will not work in Word 2003. So, to get to the same dialogue box in Word 2003, you may type something that Word will underline in red; perhaps something as simple as the letter **'a'** typed two times in a row (i.e. aa). Then point at that red underlined set of characters and **right-click**. This will cause a pop-up menu to appear. On that menu, you should point at **'AutoCorrect'** as that will cause another pop-up menu to appear. You will find **'AutoCorrect Options...'** in that list and you may click on it to open the **'AutoCorrect Options...'** dialogue box.

Once again I would like to draw your attention to Figure #1, the **'AutoCorrect Options...'** dialogue box. In the bottom part of that dialogue box you will see the first few entries of a long list of auto-corrections. If you open that dialogue box on your computer you will be able to scroll through that list. This list already contains a number of corrections such as automatically correcting **'hte'** to **'the'**.

The auto-correction occurs as soon as you hit the spacebar or enter key. Go ahead and try it. In Word, in a blank document, type **'hte'** and then hit the spacebar or the enter key. If all is functioning properly, Word will perform the auto-correction.

In order to make this existing list of auto-corrections even more useful, all you have to do is to add your own shortcuts by inputting the abbreviations you will use regularly. You may input as many abbreviations as you like while the dialogue box shown in Figure #1 is open.

Let's create two abbreviations just to see how it works. The abbreviations that I am going to have you create are shortcuts to the word **'Defendant'** using the abbreviation **'/d'** and to the word **'Plaintiff'** using **'/p'**.

Now let's create those abbreviations. Firstly I need you to open Word to a blank document and get to the dialogue box shown in Figure #1. If you have put the **'AutoCorrect Options...'** icon on the Quick Access Toolbar, then just click it. If not, then you may open that box by using the alternate set of instructions provided above.

The next step is to get your cursor into the box marked **'Replace'**. To do so, you may use the mouse (or the keyboard shortcut **'Alt-R'**) to get there. Once the cursor is in that box, type **'/d'** (without the quote marks). Then use the tab button (or the mouse or the keyboard shortcut **'Alt-W'**) to get to the **'With'** box. Once the cursor is in the **'With'** box, type the word **'defendant'** (again without the quote marks and you may capitalize the first letter if you wish). Now hit **'Enter'** (which will have the effect of activating the **'Add'** button) or use the mouse to click on the **'Add'** button.

The first shortcut has now been created. Now let's create the second one. Move the cursor back to the **'Replace'** box and type **'/p'** (again without the quote marks) and then move the cursor to the **'With'** box and type the word **'plaintiff'** (again without the quote marks and you may capitalize the first letter if you wish). Once again hit the **'Enter'** button or use the mouse to hit the **'Add'** button.

Now hit the **'Esc'** button on your keyboard (or use the mouse) to close the **'AutoCorrect'** dialogue box. This will bring you back to your blank document. Now, in that blank document, type a sentence that includes the words **plaintiff** and **defendant** but use the abbreviations **/p** and **/d**. If all worked correctly, the abbreviations will have been automatically replaced with the full words.

As I have said in the past, it's just that simple.

Now you should take a look at my list of abbreviations and then start thinking about what words or phrases you regularly type which could also be abbreviated and be added to the list. Once you have made up your own list, take a moment and input the whole list at once.

I have not included my entire list of abbreviations simply because of the room such a list would take up in this publication. However, I hope that the list I have provided will give you enough information for you to create your own more complete list.

Thank you again for reading my columns and, if I can be of assistance, please do not hesitate to contact me at gcohen@provincialcourt.bc.ca.

LA PRISE DE NOTES EN SALLE D'AUDIENCE

Dans ce septième volet de ma chronique, je vous donnerai quelques trucs qui vous aideront à prendre des notes directement sur l'ordinateur pendant que vous êtes sur le banc. Je sais que je vous ai promis une rubrique sur des raccourcis avec la souris (et cette rubrique est encore à venir), mais j'ai reçu une demande pour que je traite d'abord du sujet d'aujourd'hui.

Je voudrais indiquer aux juges de ma cour que ces rubriques sont également distribuées aux juges des autres juridictions. Je sais que les juges de la cour provinciale de Colombie-Britannique (lorsqu'ils utilisent l'ordinateur fourni par la cour) font usage du même logiciel et du même matériel que j'utilise, cependant plusieurs de ceux qui reçoivent ces rubriques ont des agencements informatiques distincts. Il y a également les ordinateurs personnels qui utilisent d'autres logiciels, etc. Alors, aux juges de ma cour, soyez patients avec moi quand j'ajoute des instructions qui ne semblent pas applicables dans votre cas et aux autres, ne soyez pas surpris de trouver que la majorité de mes rubriques aient l'air de cibler un auditoire avec un agencement particulier.

J'utilise mon ordinateur pour prendre des notes pendant l'audience depuis septembre 1999. Au cours de ces années, j'ai répertorié un certain nombre de mots et de phrases que je tape si souvent qu'il semblait approprié de leur trouver des abréviations. La plupart des juges utilisent une forme de sténo lorsqu'ils prennent leurs notes à la cour et bien évidemment, les ordinateurs vous permettent de créer une version dactylographiée de sténo.

Évidemment, toute forme de sténo écrite ou dactylographiée ne peut être valide que si, au moment de la relecture (peut-être beaucoup plus tard) vous comprenez ce que vous avez écrit. J'ai créé ma propre version de sténo dactylographiée en faisant usage de l'option « Autocorrection » du traitement de texte. L'utilisation de cette option assure que je sais toujours ce que je voulais noter – parce que l'ordinateur substitue le mot complet ou la phrase correspondant à l'abréviation que j'ai tapée.

Les instructions fournies ici sont surtout applicables au logiciel Word 2007; cependant, « Autocorrection » est disponible dans la plupart des traitements de texte et dans Word 2003 (et 97) ainsi que dans toutes les versions de WordPerfect depuis au moins la version 6.

Dans WordPerfect, vous pouvez taper Alt-Maj-F1 pour atteindre « Autocorrection ». Dans Word, il n'y a pas de combinaisons de frappes qui permettent d'atteindre cette fonction, mais si vous suivez mes instructions je vous aiderai à mettre en place une méthode pour y arriver d'un seul clic de souris dans Word 2007 et avec quelques clics de plus dans Word 2003.



Figure #1

Pour créer votre propre sténo dactylographiée dans Word, vous devrez ouvrir la boîte de dialogue « Options d'Autocorrection » (figure 1). Pour ce faire, vous devrez accéder à cette commande.

Avant d'aller plus loin, essayons de nous habituer à la terminologie de Word 2007. La plus importante différence entre Word 2003 et Word 2007 est la manière d'accéder aux commandes.

Dans les versions antérieures de Word, il y avait des menus déroulants sous « Fichier », « Édition » etc. qui vous permettaient d'accéder aux commandes.

Dans Word 2007, ces menus ont été remplacés par un « Ruban ». Si vous cliquez sur « Origine » ou « Insérer » ou « Disp Page » dans cette version de Word, au lieu d'accéder à un menu déroulant, Word 2007 vous présente un « Ruban » de commandes disponibles. Ce « Ruban » peut être caché (minimisé) ou être visible en tout temps. Il peut également être modifié selon vos besoins (mais cela sera expliqué dans une prochaine rubrique).

Une deuxième manière d'atteindre les commandes dans Word 2007 est de cliquer sur le « Bouton Bureau » (un truc: faire Alt-F). Ce bouton est l'icône du logo de Windows qu'on peut trouver dans le coin supérieur gauche de la fenêtre Word. Si vous cliquez sur le « Bouton Bureau » (ou faites Alt-F) alors vous

peuvent accéder aux icônes et commandes qui vous permettent d'ouvrir, fermer, enregistrer, imprimer, etc.

La troisième méthode pour accéder aux commandes est la « Barre d'Accès Rapide aux Outils » (figure 2). C'est la barre étroite que j'ai encerclée dans cette image. Selon votre configuration, on peut le trouver juste sous le « Ruban » ou juste au-dessus du « Ruban ». Si le « Ruban » est minimisé, alors la « Barre d'Accès Rapide aux Outils » est la seule barre d'outils visible à côté ou en dessous du « Bouton Bureau ».

Retournons maintenant aux instructions qui vous permettront de placer une icône sur la « Barre d'Accès Rapide aux Outils » lequel, d'un clic, vous permettra d'accéder à la boîte de dialogue « Options d'Autocorrection ».

Pour ce faire dans Word 2007, vous placez le pointeur de la souris sur la partie blanche de la « Barre d'Accès Rapide aux Outils » et cliquez à droite (pas à gauche) ce qui vous fera accéder à un menu qui contient 3 options. Choisissez « Modifier la Barre d'Accès Rapide aux Outils » en cliquant à gauche sur ce choix. Cela ouvrira le « Modifier le Menu » (figure 3).

Vous remarquerez que ce « Modifier le Menu » se compose de deux larges boîtes côte à côte. Dans la boîte de gauche, vous trouverez un grand nombre de commandes possibles. Dans la boîte de droite, vous trouverez les commandes qui apparaissent déjà sur la « Barre d'Accès Rapide aux Outils ». Si vous double-cliquez n'importe quelle commande dans la boîte de gauche, elle apparaîtra dans la boîte de droite ce qui fera en sorte qu'elle se trouvera aussi sur la « Barre d'Accès Rapide aux Outils »



Juge Gary Cohen,
Colombie Britannique

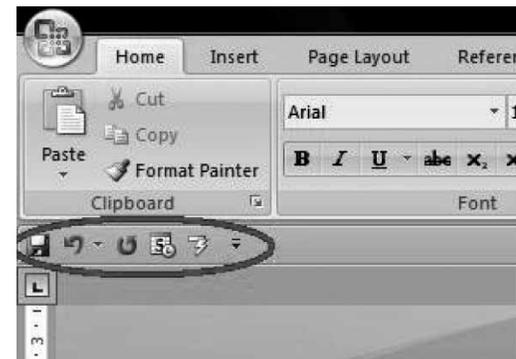


Figure #2

Je suis certain que vous voyez maintenant où je veux en venir – tout ce que vous avez à faire est de double-cliquer sur l'icône « Options d'Autocorrection » pour le déplacer de la boîte de gauche vers la boîte de droite.

Malheureusement, nous ne trouverons pas l'icône « Options d'Autocorrection » dans la boîte de gauche. C'est parce que la boîte de gauche, par défaut, ne comprend que les commandes les plus populaires.

Pour une raison inconnue, Word 2007 ne considère pas l'icône « Options d'Autocorrection » comme une commande populaire.

Cependant, juste au-dessus de la boîte de gauche, il y a un champ ou petite boîte que j'ai encerclé sur la figure 3 et qui se lit « Commandes populaires ». Si vous cliquez sur ce champ, une liste se déroulera et dans cette liste (la troisième à partir d'en haut) vous pouvez cliquer sur « Toutes les Commandes ». Cela aura pour effet que la boîte de gauche comprendra toutes les commandes et non seulement les plus populaires. Les commandes sont listées par ordre alphabétique alors, il sera facile de trouver et double-cliquer sur l'icône « Options d'Autocorrection ».

Une fois que vous aurez double-cliqué sur l'icône « Options d'Autocorrection » elle apparaîtra dans la boîte de droite. Cliquez alors sur OK.

Maintenant quand vous voulez accéder à la boîte de dialogue « Options d'Autocorrection », tout ce que vous avez à faire est de cliquer sur l'icône « Options d'Autocorrection » que vous trouverez sur la « Barre d'Accès Rapide aux Outils » (truc : dans la partie encerclée de la figure 2, l'icône « Options d'Autocorrection » est celui avec l'éclair, le deuxième à droite).

Comme mentionné, l'ensemble des instructions ci-dessus ne fonctionne pas dans Word 2003. Alors pour accéder à la même boîte de dialogue dans Word 2003, vous pouvez taper quelque chose que Word souligne en rouge; peut-être, quelque chose d'aussi simple que la lettre « a » tapée deux fois d'affilée (i.e. aa). Pointez ensuite sur les caractères soulignés en rouge et cliquez à droite. Cela fera apparaître une boîte de dialogue. Sur ce menu, vous devrez pointer « Correction automatique » ce qui fera apparaître un nouveau menu. Vous trouverez « Options d'Autocorrection » dans cette liste et vous pouvez cliquer dessus pour ouvrir la boîte de dialogue « Options d'Autocorrection ».

Une fois encore, j'aimerais attirer votre attention sur la figure 1, la boîte de dialogue « Options d'Autocorrection ». Dans la partie inférieure de cette boîte de dialogue, vous verrez les premières entrées d'une longue liste d'autocorrections. Si vous ouvrez la boîte de dialogue sur votre ordinateur, vous pourrez défiler à travers cette liste. La liste contient déjà plusieurs corrections comme la correction de « lio » pour « loi ».

L'autocorrection s'effectue aussitôt que vous appuyez sur la barre d'espace ou sur Entrée. Faites un essai. Dans Word, dans un document vide tapez « lio » et appuyez sur la barre d'espace ou sur la touche Entrée. Si tout fonctionne normalement, Word fera l'autocorrection.

Pour rendre cette liste d'autocorrection encore plus utile, tout ce que vous avez à faire est d'ajouter les abréviations que vous utilisez régulièrement. Vous pouvez ajouter autant d'abréviations que vous le désirez pendant que la boîte de dialogue montrée à la figure 1 est ouverte.

Créons deux abréviations juste pour voir comment cela fonctionne. Les abréviations que nous allons créer sont les abréviations pour « défendeur » qui utilise l'abréviation « \d » et « plaignant » avec l'abréviation « \p ».

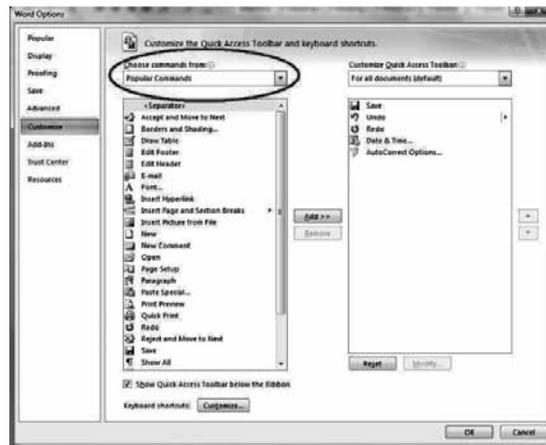


Figure #3

Vous vous demandez peut-être pourquoi j'utilise le « \ » (la barre oblique) devant le « d ». J'ai choisi d'utiliser la barre oblique pour créer plusieurs de mes abréviations (mais pas toutes) parce que la barre oblique n'apparaît pas normalement dans l'écriture des notes. Cela me permet de m'assurer que l'ordinateur ne peut pas faire d'erreurs sur mes intentions. Si j'utilisais la lettre « d » seule sans la barre oblique comme abréviation pour « défendeur » alors je ne pourrais jamais écrire la lettre « d » comme caractère isolé sans que l'ordinateur ne fasse la correction. Cela pourrait m'empêcher de constituer une énumération allant jusqu'à cette lettre ou me créer des problèmes quand je veux simplement écrire cette lettre. De plus, la barre oblique est une touche facilement accessible sur la plupart des claviers.

Créons maintenant ces abréviations. Premièrement, je désire que vous ouvriez Word pour obtenir un document vide et que vous atteigniez la boîte de dialogue montrée à la figure 1. Si vous avez l'icône « Options d'Autocorrection » sur la « Barre d'Accès Rapide aux Outils » alors, cliquez-le. Sinon, vous devez ouvrir cette boîte de dialogue en faisant usage des instructions indiquées ci-dessus.

L'étape suivante est d'amener votre curseur dans la boîte marquée « Remplacer ». Pour ce faire, vous pouvez utiliser la souris (ou le raccourci « Alt-R » sur le clavier). Lorsque le curseur est dans cette boîte, tapez « \d » (sans les guillemets), puis utilisez la touche « Tab » (ou la souris ou le raccourci « Alt-P ») sur le clavier pour atteindre la boîte « Par ». Lorsque le curseur est dans la boîte « Par », écrivez le mot « défendeur » (toujours sans les guillemets). Vous pouvez mettre un « d » majuscule si vous le désirez. Maintenant, appuyez sur la touche Entrée qui aura pour effet d'activer le bouton « Ajouter » ou utilisez la souris pour cliquer sur le bouton « Ajouter ».

Le premier raccourci a été créé. Maintenant, créons le deuxième. Amenez le curseur sur la boîte « Remplacer » et inscrivez « \p » (toujours sans les guillemets) et ensuite déplacez le curseur à la boîte « Par » et inscrivez le mot « plaignant » (toujours sans les guillemets - vous pouvez mettre un « P » majuscule si vous le désirez). Encore une fois, appuyez sur le bouton Entrée ou utilisez la souris pour cliquer sur le bouton « Ajouter ».

Maintenant, appuyez sur la touche « Échap » sur votre clavier (ou utilisez la souris) pour fermer la boîte de dialogue « Autocorrection ». Cela vous ramènera à votre document vide. Maintenant, dans ce document vide, écrivez une phrase qui comprend les mots plaignant et défendeur, mais faites usage des abréviations \p et \d. Si tout fonctionne normalement, les abréviations auront été remplacées automatiquement par les mots complets.

Comme je l'ai déjà dit, c'est aussi simple que cela.

Maintenant, vous devriez regarder ma liste d'abréviations et commencer à penser aux mots ou aux phrases que vous tapez régulièrement et qui pourraient être raccourcis et ajoutés à la liste. Lorsque vous aurez fait votre propre liste, prenez un moment et entrez toute la liste au même moment.

Je n'ai pas fourni toute ma liste d'abréviations, qui prendrait trop de place dans cette publication. Cependant, j'espère que la liste que j'ai fournie vous donnera assez d'informations pour que vous puissiez créer votre propre liste qui sera plus exhaustive.

Merci encore de lire cette rubrique et, si je peux vous être utile, n'hésitez pas à communiquer avec moi à l'adresse suivante gcohen@provincialcourt.bc.ca.

AND TO THINK THAT I SAW IT . . .

Dr. Suess played a big part in my childhood. Long before the arrival of the Internet, we learned about the world in large part through his books. Whether it was *The Circus McGurkis*, *Green Eggs and Ham* or *The Cat in the Hat*, the characters and the images in these books were funny and profound. To this day, the stories of Theodore Suess Geisel - who wrote as Dr. Suess - are forever imprinted in the receding corners of my psyche.

Of all his tales, one stands out above the others. *And to Think That I Saw It on Mulberry Street* was the story of a boy named Marco, who longed to tell his father an exciting tale about what he saw walking home from school. As a result, Marco imagined seeing an elephant pulling a big brass band, while an aeroplane dropped confetti from the sky. But all he really saw was a horse and a wagon, there on Mulberry Street.

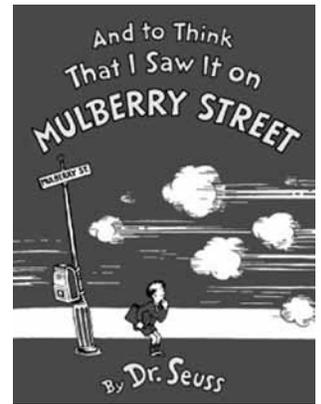
Now just to prove that Marco was not the only one with a vivid imagination, during that same childhood one of my friends had a prank he used to play. While I profess noninvolvement - at the same time recognizing the lack of Fifth Amendment protection in Canada - let me just say I was told my friend would call up someone and ask: "Is your fridge running?". When the answer was yes, my friend would respond: "Well you'd better catch it before it gets down to the corner!"

The reason that is funny - although I wouldn't put a lot of money on that reaction from anyone still reading - is that an inanimate object like a fridge is not something you expect to see running down the street in front of your house. Were it so, I am sure it would have formed part of the incredible happenings described by Marco on Mulberry Street. Despite him seeing an elephant, a big brass band and an aeroplane, no sprinting Fridgidaire was noted. And were it so, Usaine Bolt could have made his millions running an exhibition 100 metres race against a side by side, rather than through his trademark pose for Gatorade. But I digress.

A while back I was driving with my clerk to a court location in rural Saskatchewan. We were a bit late, which translates into me being in a bit of a hurry. Oh, for that Fifth Amendment and I could tell you how fast I was going. As I rounded a corner on that prairie highway, reminiscent both of the observations of Marco on Mulberry Street and of the two lookouts on Titanic who first saw the oncoming iceberg, I saw a most remarkable sight.

A house - not a small one by any measure - was driving down the middle of the road in front of me. It was completely occupying the driving lanes in both directions. As the structure grew larger on the horizon, with no sign of other vehicles associated with it, I had a solitary thought. "I wonder where that house is driving to?" Could this be what Burton Cummings meant by Running Back to Saskatoon? Again, I digress.

Well, I followed that "not so little house on the prairie" for a good distance. It seemed well behaved, albeit hogging the road in what could only be described as a unique fashion. I finally inched my way past at an intersection. Of course there was a truck pulling it, although that vehicle was dwarfed by the trailing bungalow.



• • •
Judges across Canada travel to rural court points on a regular basis, whether by land, air or water.

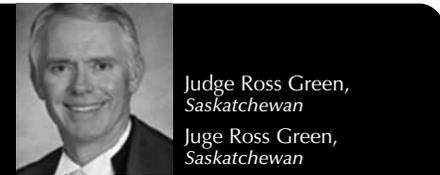
• • •
 Judges across Canada travel to rural court points on a regular basis, whether by land, air or water. It is remarkable what we see on our way to court. Indeed, I am sure stories about the experiences of judges going to court could fill a thousand editions of this journal. Taken together, these stories form an important part of the career and life journey of each judge, and of the saga of what it means to be a circuit judge.

Theodore Geisel died in 1991, at the age of 87 years. To me, his legacy is the wonderful characters he described, and the many stories he told. I don't recall him describing a house driving down the middle of a road, but I am sure he could have fit this in on Mulberry Street, had he wanted to. For me, my greatest challenge was convincing my colleagues what I had seen that day on the prairie highway. At least now I know how Marco felt!

ET DIRE QUE J'AI VU ÇA...

Le Dr Suess a joué un rôle important dans mon enfance. Bien avant l'arrivée d'Internet, c'est en grande partie à travers ses livres que nous avons découvert le monde. À tour de rôle, *The Circus McGurkis*, *Green Eggs and Ham* ou *The Cat in the Hat*, nous ont révélé des personnages et des illustrations drôles et éloquentes. Les histoires de Theodore Suess Geisel – qui écrivait sous le pseudonyme Dr Suess - demeurent aujourd'hui et pour toujours, gravées dans ma mémoire.

De tous ses récits, il y en a un dont on se souvient particulièrement. *And to Think That I Saw it on Mulberry Street* est l'histoire d'un petit garçon nommé Marco qui rêvait de faire à son père le récit passionnant de ce qu'il croisait sur son chemin en revenant de l'école. Ainsi, Marco imaginait un éléphant tirant une fanfare pendant qu'un avion laissait tomber des confettis. Mais tout ce qu'il voyait réellement sur la rue Mulberry, c'était un cheval tirant une charrette.



Judge Ross Green,
Saskatchewan
Juge Ross Green,
Saskatchewan

Marco n'était pas le seul à avoir une imagination fertile. Il y a un tour qu'un de mes amis aimait bien jouer à cette époque. Je vous assure que je n'y étais pour rien – tout en

regrettant l'absence d'un 5e Amendement au Canada – mais je peux vous dire qu'on m'a raconté que mon ami appelait quelqu'un au hasard et demandait : « Est-ce que votre réfrigérateur est en marche? ». Quand la réponse était affirmative, mon ami répliquait « Alors, vous feriez mieux de l'attraper avant qu'il n'arrive à l'intersection! ».

C'est drôle – bien que je ne gagerais pas beaucoup d'argent sur la réaction de ceux qui lisent encore ces lignes – parce qu'on ne s'attend pas à ce qu'un objet inanimé comme un réfrigérateur se promène dans la rue devant notre maison. Quoi qu'il en soit, je suis certain que cela aurait pu faire partie des aventures incroyables qui, selon les récits de Marco, se déroulaient sur la rue Mulberry. Toutefois, bien qu'il ait vu un éléphant, une fanfare et un avion, aucun réfrigérateur en cavale n'a été signalé. Dans l'affirmative, Usaine Bolt aurait pu faire ses millions en faisant un sprint à l'épreuve du 100 mètres à ses côtés, plutôt que de poser pour Gatorade. Mais je m'éloigne.

Il y a quelque temps, je me rendais siéger dans une région rurale de la Saskatchewan en compagnie de mon greffier. Nous étions un peu en retard et j'étais donc un peu pressé. S'il y avait ce 5^e Amendement, je pourrais vous dire à quelle vitesse nous roulions. Comme je sortais d'une courbe sur cette route des Prairies, en me rappelant à la fois les observations de Marco sur la rue Mulberry et les deux vigies qui ont été les premiers à voir l'iceberg sur le Titanic, j'ai été témoin d'un remarquable spectacle.

Une maison – et pas une petite maison – avançait au beau milieu de la route. Elle occupait totalement les deux voies de circulation. Comme la structure devenait de plus en plus grande à l'horizon, et en l'absence de véhicule d'accompagnement, j'ai eu cette pensée : « Je me demande où va cette maison. » Était-ce ce que Burton Cummings voulait dire quand il parlait de Running Back to Saskatoon? Mais à nouveau, je m'éloigne.

Alors, j'ai suivi cette « pas si petite maison dans la prairie » sur une assez longue distance. C'était la chose à faire, encore que coller à la route prenait une signification toute particulière dans ce cas. J'ai finalement réussi à la dépasser à une intersection. Bien sur, un camion la remorquait, bien que ce véhicule avait l'air d'un nain comparé à sa charge.

Les juges de partout au Canada voyagent régulièrement pour siéger en régions éloignées, que ce soit par terre, par air ou sur l'eau. C'est remarquable ce que nous voyons au cours de ces trajets. En fait, je suis certain que les expériences des juges qui se rendent à la cour pourraient combler un millier d'éditions de ce journal. Dans l'ensemble, ces histoires forment une importante partie de la carrière et de la vie de tous les jours de chaque juge, et de la saga de ce que signifie être un juge de circuit.

● ● ●
Les juges de partout au Canada voyagent régulièrement pour siéger en régions éloignées, que ce soit par terre, par air ou sur l'eau.

● ● ●
Theodore Geisel est mort en 1991, à l'âge de 87 ans. Pour moi, son héritage se compose des merveilleux personnages qu'il a créés et des nombreuses histoires qu'il a racontées. Je ne me souviens pas qu'il ait décrit une maison se promenant au milieu de la route, mais je suis certain que cela aurait pu faire partie de ses récits de la rue Mulberry s'il avait voulu. Pour ma part, mon plus grand défi a été de convaincre mes collègues de ce que j'ai vu ce jour-là sur la route des prairies. Au moins, je sais maintenant comment Marco devait se sentir!

2010 INTERNATIONAL ASSOCIATION OF WOMEN JUDGES (I.A.W.J.) SEOUL, SOUTH KOREA – MAY 11-15, 2010

CANADIAN CHAPTER
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
WOMEN JUDGES



The Canadian Chapter of the I.A.W.J. was well represented at the 10th Biennial Conference held in Seoul, South Korea, held from May 11-15, 2010, at the Grand Intercontinental Hotel. Over 400 registrants were in attendance from 43 countries. The theme of this year's conference was entitled "Judicial Challenges in a Changing World."

There were three main parts to the Conference: the substantive program; business meetings, and social functions.

1. The Substantive Program

The substantive part of the program began on Wednesday, May 12, 2010, with opening remarks by the K.A.W.J. President, the Honourable Kyeong-ran Cho, followed by remarks by the Honourable Leslie Alden, I.A.W.J. President. Chief Justice Lee Yong-hoon of the Supreme Court of Korea also gave a welcoming address. A congratulatory address was delivered by Prime Minister Un-chan Chung.

The first keynote speaker was Judge Sang-hyun Song, President of the International Criminal Court in The Hague. Judge Song gave a moving presentation and provided a personal perspective to his address as he related his experiences as a young boy in 1950 at the start of the Korean War. He described the state of terror in the streets and walking 16 km. each day to get food for his family. He commented that the I.C.C. had made great strides in its mandate in seeing that women receive justice. As well, he indicated that of the 18 judges at the I.C.C., 11, are women as are 53% of the staff.

The second keynote speaker was Honourable Navanathem Pillay, the UN High Commissioner for Human Rights, based in Geneva. She discussed the United Nations Declaration of Human Rights. Honourable Pillay also reviewed many groundbreaking judgments around the world, many of which had been written by women judges.

The keynote speeches were followed by a roll call of delegates by country. Canada had the second largest representation of 37 registrants and U.S.A. had 46 registrants. The Republic of Korea had 165 registrants.

There were a number of plenary sessions in the following days including "*Terrorism and Global Security: Threats to the Independence of the Judiciary in a Changing World*" "*Challenges of Technology, Environment and the Courts.*" and "*Not your Grandmother's Courtroom: Building Careers in a Changing World.*"

On Friday, May 14, 2010, concurrent sessions were held on the following topics:

- 1) New Issues in Sexual/Reproductive Rights and Bioethics. Honourable Carol Cohen from the Superior Court of Quebec presented a paper during this session.
- 2) Economic and Work Challenges facing Women and the Courts.

- 3) Challenges of an Aging World Population and Women's Human Rights.
- 4) Judicial Responses to the Scourge of Human Trafficking.
- 5) Protecting the Vulnerable: Immigrants, Children and Indigenous Populations.
- 6) Ending the Abuse of Power through Sexual Exploitation: Naming, Shaming and Ending Sextortion.

Each of these topics raised interesting issues and where applicable, case law was presented on the subject. The various judges presented their approaches on the subjects and provided their experience on each of the issues.

The substantive portion of the conference also provided the opportunity to meet new colleagues and as well to renew past acquaintances.

The final afternoon session consisted of regional meetings led by Regional Directors. At the North American Regional Meeting, Honourable Sue Lange from U.S.A. and the Honourable Lucie Lavigne from the Court of Queen's Bench of New Brunswick, Canada were elected as International Directors.



Canada had the second largest representation of 37 registrants and U.S.A. had 46 registrants.



2. Business Meetings

On Saturday, May 15, the I.A.W.J. Board meeting took place. The new President of the I.A.W.J. is Lady Brenda Hale of the Supreme Court of the United Kingdom.

The financial position of the organization was reviewed, and the regions reported on their initiatives.

Two resolutions were put forth by the North American region. The first was to obtain information about the Venezuelan Judge who was



imprisoned for doing her job, and to set a Committee to decide what action would be appropriate. The second resolution was to indicate the priority for the I.A.W.J. in the next two years on the issue of human trafficking.



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES FEMMES JUGES (A.I.F.J.) SÉOUL, CORÉE DU SUD - DU 11 AU 15 MAI 2010



CHAPITRE CANADIEN
ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES FEMMES JUGES

Le chapitre canadien de l'A.I.F.J. était bien représenté lors de la 10^e Conférence biennale qui s'est tenue à Séoul en Corée du Sud, du 11 au 15 mai 2010. Plus de 400 personnes en provenance de 43 pays ont participé à cette Conférence dont le thème était « Les défis de la magistrature dans un monde en mutation ».

La Conférence comptait trois grands volets : les ateliers; les affaires internes et les événements sociaux.

1. Les ateliers

Le programme a débuté le 12 mai 2010 par une allocution de la présidente de l'A.F.J.C. l'honorable Kyeong-ran Cho, suivie d'une présentation de l'honorable Leslie Alden, présidente de l'A.I.F.J. Le juge en chef Lee Yong-hoon de la Cour suprême de Corée a également présenté un discours de bienvenue. Le Premier ministre Un-chan Chung s'est ensuite adressé aux participants pour leur offrir un message de félicitations.



Justice Petra Newton,
Ontario
Juge Petra Newton,
Ontario

Le premier orateur principal était le juge Sang-Hyun Song, président de la Cour Pénale Internationale à La Haye. Dans son émouvante

présentation, il a partagé avec nous son expérience personnelle de jeune garçon au tout début de la guerre de Corée, en 1950. Il a décrit les scènes d'horreur dans les rues et la marche de seize kilomètres qu'il devait faire quotidiennement pour aller chercher de la nourriture pour sa famille. Il a indiqué que la CPI avait fait de grands progrès au cours de son mandat pour s'assurer que les femmes aient accès à la justice. Il a également indiqué que 11 des 18 juges de la CPI sont des femmes et que ces dernières comptent pour 53% du personnel.

La deuxième oratrice principale était l'honorable Navanethem Pillay, Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, de Genève, qui nous a parlé de la Déclaration des Nations unies sur les droits de l'homme. L'honorable Pillay a également passé en revue plusieurs jugements novateurs émanant de partout dans le monde et dont plusieurs sont rédigés par des femmes.

Le programme s'est poursuivi par l'appel des déléguées par pays. Le Canada avait la deuxième plus forte délégation avec 37 participantes après les États-Unis qui comptaient 46 déléguées. Le pays hôte, la République de Corée, comptait 165 participantes.



Plusieurs sessions plénières étaient offertes durant la Conférence, portant notamment sur les sujets suivants : « *Le terrorisme et la sécurité globale : Les menaces à l'indépendance de la magistrature dans un monde en mutation* », « *Les défis de la technologie, l'environnement et la cour* » et « *Loi du tribunal de votre grand-mère : Bâtir des carrières dans un monde en mutation* ».

Le vendredi 14 mai, des sessions simultanées se sont tenues sur les sujets suivants :

1. Nouvelles perspectives sur les droits sexuels/de la reproduction et la bioéthique. L'honorable Carol Cohen de la Cour supérieure du Québec a présenté une allocution lors de cette session.
2. Les défis économiques et de travail auxquels font face les femmes et les tribunaux.
3. Les défis d'une population mondiale vieillissante et les droits des femmes.
4. Les réponses judiciaires au fléau du trafic d'humains.
5. La protection des personnes vulnérables : les immigrants, les enfants et les populations autochtones.
6. Mettre un terme à l'abus de pouvoir par l'exploitation sexuelle : dénonciation, condamnation et abolition de l'extorsion par le sexe.

● ● ●
Le Canada avait la deuxième plus forte délégation avec 37 participantes après les États-Unis qui comptaient 46 déléguées.

● ● ●
Chacun de ces sujets a soulevé des questions intéressantes et le cas échéant, des causes ont illustré les propos. L'atelier a permis aux différents juges de présenter leur approche et leurs expériences sur chacun des sujets.

Ce volet de la Conférence a également permis de rencontrer de nouveaux collègues et de revoir de vieilles connaissances.

Le dernier après-midi s'est terminé par des rencontres régionales présidées par les directrices des différentes régions. À la rencontre régionale de l'Amérique du Nord, l'honorable Sue Lange des États-Unis et l'honorable Lucie Lavigne de la Cour du banc de la reine du Nouveau-Brunswick, ont été élues directrices internationales.

2. Les affaires internes

La rencontre du comité exécutif de l'A.I.F.J. s'est tenue le 15 mai. La nouvelle présidente de l'A.I.F.J. est la juge Brenda Hale de la Cour suprême du Royaume-Uni.

La situation financière de l'association a été revue et les régions ont fait rapport sur leurs initiatives respectives.

3. Social Functions

There were a number of excellent opportunities to meet members of I.A.W.J. from different parts of the world.

As well, a number of Optional Tours were organized. Our President, the Honourable Petra Newton, led one of the most interesting tours to the Demilitarized Zone which enabled us to understand the history of Korea.

An excellent opening reception was held at the National Museum. The Korean organizing committee also arranged a private concert by the Philharmonic Symphony of Seoul.

The Honourable Petra Newton hosted a private supper for all Canadian delegates and their guests with the Canadian Ambassador to South Korea in attendance. As well, our two sponsored delegates from Benin and twinned delegate from Cameroon were invited.

Lastly, there was a Gala dinner held at the Walkerhill Hotel to conclude the Conference. It was highlighted by a fashion show, entertainment and passing of the banner to the United Kingdom.

Deux résolutions ont été présentées par la région nord-américaine. La première a pour objectif d'obtenir de l'information sur la juge vénézuélienne qui a été emprisonnée pour avoir fait son travail et pour la mise en place d'un comité pour décider des actions à prendre dans les circonstances. La deuxième résolution portait sur les priorités de l'A.I.F.J. au cours des deux prochaines années sur la question du trafic d'humains.

3. Les événements sociaux

Les participants à la Conférence ont eu plusieurs excellentes occasions de rencontrer des membres de l'A.I.F.J. provenant de différentes parties du monde.

Ainsi, plusieurs tours optionnels étaient proposés. Un des plus intéressants était organisé par notre présidente, l'honorable Petra Newton, et consistait en une visite de la zone démilitarisée, nous permettant ainsi de mieux connaître l'histoire de la Corée.

Une excellente réception d'ouverture s'est tenue au Musée national. Le comité organisateur coréen a aussi organisé un concert privé par l'Orchestre philharmonique de Séoul.

L'honorable Petra Newton a été l'hôte d'un dîner privé pour les déléguées canadiennes et leurs invités. L'ambassadeur canadien en Corée du Sud était présent, ainsi que les deux déléguées parrainées du Bénin et leurs deux consœurs du Cameroun.

En dernier lieu, un souper de gala de clôture s'est tenu à l'hôtel Walkerhill, durant lequel un défilé de mode, des divertissements et le passage du flambeau au Royaume-Uni ont contribué à animer la soirée.

Colleagues

As President of the Canadian Chapter of the International Association of Women Judges (CCIAWJ) and Co-Chair of the Conference Judging Women; Aging Mental Health and Culture I encourage you to attend what I am confident will be a thought provoking and timely examination of legal issues surrounding the «coming wave of gray».

The Conference is from May 11 - 13, 2011 at the magnificent Fairmont Pacific Rim Hotel in Vancouver, B.C. There is a reception on the evening of May 10, 2011.

In addition to sessions on women's mental health and sentencing, elder abuse and the elder friendly courtroom, New Zealand's Chief Justice Dame Sian Elias will deliver an inspiring keynote address.

The Right Honourable Baroness Brenda Hale of Richmond, a Supreme Court Justice in the U.K and President of the IAWJ will bring an international perspective to the panel «Women Judges Perception and Reality».

Joan Winship, Executive Director of the IAWJ will address International Opportunities for Judges.

Our cherished Book Club features Margaret Trudeau whose compelling best seller, «Changing My Mind», is relevant to the subject matter of the Conference.

Register today at the NJI's website: www.nji-inm.ca

Warm regards,

Justice Petra Newton, Ontario

Chères et chers collègues,

À titre de présidente du Chapitre canadien de l'association internationale des femmes juges (AIFJ-CC) et co-présidente de la Conférence: *Juger des femmes : vieillissement, santé mentale et culture*, je vous invite à participer à cette activité qui rencontrera sûrement les objectifs entourant « l'arrivée de la vague des cheveux gris ».

La conférence se tiendra du 11 au 13 mai 2011 au magnifique Fairmont Pacific Rim Hôtel de Vancouver. Une réception aura lieu la veille, 10 mai 2011.

En sus des ateliers sur la santé mentale des femmes, l'imposition des peines, les abus physiques envers les aînés, nous recevrons aussi madame la juge en chef de la Nouvelle-Zélande, l'honorable Sian Elias.

La très honorable Baroness Brenda Hale de Richmond, juge à la Cour Suprême du Royaume-Uni et présidente de l'Association internationale des femmes-juges nous présentera une perspective internationale dans l'atelier «Perception et réalités chez les femmes juges».

Sa directrice exécutive de AIFJ, madame Joan Winship parlera du volet international proposé aux juges.

Enfin, Margaret Trudeau présentera son livre «Changing My Mind» dans le cadre de notre Book-Club.

Inscrivez-vous dès maintenant sur le site : www.nji-inm.ca

Juge Petra Newton, Ontario

À LA DÉCOUVERTE DE L'INDE

En novembre dernier, un groupe de 80 personnes dont 30 juges de nomination provinciale et membres de notre association (17 de l'Ontario, 7 du Québec, 2 du Manitoba, 2 de la Nouvelle-Écosse, 1 de Terre-Neuve / Labrador et 1 de l'Alberta) ont effectué un voyage culturel et juridique en Inde d'une durée de quinze jours. De l'Ontario on comptait aussi deux juges de la cour d'Appel, sept de la Cour Supérieure et quatre juges de paix, en sus des conjoints et des accompagnateurs.



Judge Odette Perron,
Quebec, co-éditeur
Juge Odette Perron,
Québec, co-éditeur

forts d'Orcha, d'Amber, le majestueux Taj Mahal d'Agra, la ville rose de Jaipur, la ville des Lacs à Udaipur et enfin Mumbai, ses bidonvilles et ses gratte-ciel longeant la mer d'Arabie.

Le juge en chef de la Cour Suprême de l'Inde, l'Honorable S.H. Kapadia a accueilli la délégation de canadiens à Delhi dans l'immeuble de l'Institut de Droit Indien, de plus en après-midi dans l'immeuble abritant la High Court, non seulement avons-nous pu assister à des audiences présidées par un banc de deux juges, mais encore nous avons pu échanger sur les

Nous avons parcouru le pays de Delhi à Varanasi, vu le lever du soleil et les ablutions des Indiens sur le Gange, nous avons découvert les temples en dentelle de grès de Kahjuraho, puis les

pratiques canadienne et indienne en matière de gestion des dossiers, de méthodes alternatives de règlement des différends et de délais d'attente pour les procès.

Nous avons aussi été reçus à Mumbai dans l'historique Palais de Justice logeant leur High Court, dessiné par l'architecte J.A. Fuller et construit en 1878. Le juge en chef de cette division, l'Honorable juge Shri Mohit S. Shah a revêtu sa toge noire calquée sur le modèle des juges britanniques et nous a accueillis dans son bureau. (voir photo ci-contre)

Tous les participants de ce voyage ont découvert un pays profondément marqué par les traditions religieuses, les rites sacrés, le culte de la vache, par la pauvreté de ses habitants mais aussi par la splendeur et la richesse des immeubles de son patrimoine.

Un voyage mémorable, inoubliable et déterminant pour nous tous.



Honourable Shri Justice Mohit S. Shah
Chief Justice
High Court of Bombay

ON DISCOVERING INDIA

In November, 2010, 80 Canadian judges and companions embarked on both an extraordinary and memorable 15-day odyssey throughout India, discovering the heart of her people, her culture and her legal system. Among us were 30 provincially appointed judges and members



Juge Pamela Williams,
Nouvelle Écosse
Judge Pamela Williams,
Nova Scotia

of CAPJC (17 from Ontario, 7 from Quebec, 2 from Manitoba, 2 from Nova Scotia and 1 from Newfoundland). Also from Ontario were 2 justices of the Ontario Court of Appeal, 7

justices of the Ontario Superior Court, 4 justices of the peace, as well as several lawyers and companions.

After having traversed the countryside of Delhi, we moved on to Varanasi where we witnessed both the sunrise and the Indian bathing ritual on the river, Ganges. At Orcha we toured the massive fort complex housing three beautiful palaces while at Khajuraho we visited medieval Hindu and Jain sandstone temples, famous for their erotic sculpture. At Agra, we experienced the majestic beauty of the Taj Mahal. In Jaipur (The Pink City) we were dazzled by the Jantar Mantar Observatory (home to the world's largest sundial) and the Amber Fort. After enjoying the exquisite beauty of "the City of Lakes" at Udaipur, we reached our final destination, Mumbai, complete with its notorious slums and skyscrapers along the Arabian Sea coastline.

While in Delhi, we had the immense honour of being welcomed at the Indian Law Institute by the Chief Justice of the Supreme Court of India, the Honorable S.H.Kapadia and other Indian officials. There we participated in an informative exchange concerning various legal principles. Later that same day, we had an opportunity to sit in on various types of cases being litigated in the High Court. A reception followed which facilitated a dialogue on a number of common issues and concerns including the Canadian and Indian practices relating to the use of alternative dispute resolution techniques and the backlog of cases waiting to be litigate in the courts.

In Mumbai we toured the High Court situate in an historic building designed by J.A. Fuller and built in 1878. At our request, the Chief Judge of this division, the Honorable Judge Shri Mohit S. Shah donned his judicial black robes, styled in British tradition, as he welcomed us into his chambers. (See photo opposite)

All participants on this incredible voyage discovered a country steeped in religious tradition, sacred rituals, and the worship of the cow. We witnessed, what can only be described as a sort of 'chaotic harmony', between the profound poverty and the splendor and richness of India's majestic buildings and heritage.

A memorable voyage indeed, 'to the land of huge contrast', one that will leave an imprint on our hearts, minds and souls for a long time to come.

FORENSIC INVESTIGATIONS AND MISCARRIAGES OF JUSTICE THE RHETORIC MEETS THE REALITY

Bibi Sangha, Kent Roach, Robert Moles

Irwin Law: Toronto, 2010

It was very difficult to read this book, a comment I advance at the outset even though I confess that the subject matter was so engrossing I completed it within days. It was very disturbing to read this book: the many accounts of miscarriages of justice brought forward images of men and women in jail confronting dangers that are both real and overwhelming, even though they had not committed a crime and were factually and legally innocent. It was very daunting to read this book; the question which confronted me with each passing page was whether I have contributed to this state of injustice as a defence counsel, a prosecutor or as a judge...

Indeed, this book ought never to have been written. Alas, the many failures of justice in Canada and abroad have made it imperative that such a text be made available to the Bench and Bar in order that the many lessons of past miscarriages be well understood by all to prevent future and further flawed investigations, trials, and appeals on the one hand, and to foster the implementation of all necessary measures to redress all surviving cases of this nature including the creation of a domestic specialised Criminal case review commission on the other.

From the perspective of judicial officers, the principal (and lasting) contribution of *Forensic Investigations and Miscarriages of Justice* is by means of its repeated and coherent injunction to judges to discharge a gatekeeper function with vigour prior to admitting expert evidence lest further instances of “junk science” or “think dirty” philosophies

espoused by experts result in additional tragedy for the wrongfully accused. Judges should not merely content themselves to allow the adversarial system to lead to the presentation of evidence without consideration of other fundamental values such as the search for the truth and the need for a true equality of arms in terms of the litigants, leaving aside the imperative duty to ensure that the tone and content of expert evidence be consonant with detached neutrality.

Summary by
Justice Gilles Renaud,
Ontario



The three authors have contributed individually to drawing attention to this crucial issue in the administration of justice in the past by a variety of writings and support to commissions of inquiry and their joint effort results in a clear and comprehensive analysis of the constituent elements leading to a denial of justice in Canada, Britain and Australia which is long overdue. Those who hold the purse strings to judicial library acquisitions should be encouraged to submit a bid for the purchase of one book for each Court location in this country and it is hoped that the authors will create a web site to keep interested readers current as to new developments in this field.

Although the phrase “a must read” is tossed about with far too much ease, if ever there was an apt usage it is in the case of this superb text.

LE MANUEL JURIDIQUE DE L'ENQUÊTEUR

Auteur Gordon Scott Campbell

Éditions Yvon Blais

Préface écrite par Guy Cournoyer, Juge de la Cour supérieure du Québec

Le manuel juridique de l'enquêteur comble un vide important dans la littérature de langue française disponible aux enquêteurs chargés de l'application de la loi au Canada. Cette initiative de l'éditeur doit être saluée.

Cet ouvrage vise à exposer les principes juridiques fondamentaux tout en évitant le piège du borbier jurisprudentiel. Avec la sagesse du procureur de la poursuite qui compte sur des années d'expérience, Me Campbell affirme que le droit relatif aux enquêtes criminelles et réglementaires n'est pas aussi compliqué qu'il ne le semble, lorsque les principes de base, qui changent rarement, sont respectés.



L'auteur est ambitieux et il ratisse large. La table des matières de l'ouvrage donne à elle seule un vertige intellectuel. L'auteur réussit son pari par une approche éminemment pratique qui privilégie l'exposition des principes fondamentaux du droit qui encadre le déroulement des enquêtes. Les enquêteurs trouveront dans cet ouvrage remarquable tous les sujets pertinents et utiles.

Ce livre conçu pour les enquêteurs intéressera également tous les juristes qu'ils soient juges, procureurs de la poursuite ou avocats de la défense. *Le manuel juridique de l'enquêteur* sera certainement une source de référence pour la formation des étudiants en techniques policières et des enquêteurs. Il sera aussi un outil précieux lors du déroulement des enquêtes et des procès.

Judge Guy Cournoyer,
J.C.S.
Juge Guy Cournoyer,
J.C.S.



Photo: Monic Richard

**WHEN YOU DO
SOMETHING FOR MORE
THAN A
CENTURY-AND-A-HALF...
YOU GET GOOD AT IT.**

**That's why at Harcourts we don't
just meet standards.**

We create them.

**Our legal gowns and accessories
are hand-tailored using the finest
materials and designed to last a
lifetime... or more.**

**We've had the honour of
outfitting legal professionals
from every corner of the world.
From the newest members of the
Bar, to the most prestigious Judges
and Magistrates. Harcourts
approaches each with the same
exceptional attention to detail.**

**Contact Harcourts today and
reward your accomplishments
with the very best.**



**PLUS D'UN SIÈCLE ET DEMI D'EXPÉRIENCE...
VOTRE GAGE D'EXCELLENCE.**

Chez Harcourts on fait beaucoup mieux que satisfaire aux standards.

On les invente.

**Nos toges et accessoires sont taillés sur mesure dans les meilleures
étoffes et sont conçus pour durer toute une vie... et plus.**

**Nous avons eu l'honneur d'habiller des professionnels du droit
provenant des quatre coins du monde. De l'avocat nouvellement reçu
au Barreau jusqu'aux juges et magistrats les plus renommés, Harcourts
accorde à chacun la même attention exceptionnelle aux détails.**

**Communiquez avec Harcourts dès aujourd'hui et soulignez vos
réalisations avec ce qui se fait de mieux.**

AUTHORIZED DEALERS - MARCHANDS AUTORISÉS

O'Connors Men's Wear
1415 1st South West
Calgary, AB T2R 0V9
Phone - 403-269-4996
Fax - 403-269-7745

McAllister & Howard
235 Victoria Street
Kamloops, BC V2C 2A1
Phone - 250-372-9588
Fax - 250-372-9589

Caswell's
123 Second Avenue South
Saskatoon, SK S7K 7E6
Phone - 306-242-8804
Fax - 306-242-8807

G. L. Myles
61 Queen Street
Ottawa, ON K1P 5C4
Phone - 613-236-9507
Fax - 613-236-9515

Lady O'Connor
214A Seventh Ave. S.W.
Calgary, AB T2P 0W6
Phone - 403-265-5023
Fax - 403-269-7745

Hanford Drewitt Ltd.
354 Broadway Avenue
Winnipeg, MB R3C 0T2
Phone - 204-957-1640
Fax - 204-956-2660

Ted Matheson Men's Wear
1111 Central Avenue
Prince Albert, SK S6V 5T3
Phone - 306-764-1577
Fax - 306-922-4632

E. R. Fisher Ltd.
199 Richmond Rd
Ottawa, ON K1Z 6W4
Phone - 613-232-9636
Fax - 613-232-4560

Derk's Formals & Men's Wear
Southside 8111-102 St.
Edmonton, AB T6E 4A4
Phone - 780-433-6614
Fax - 780-433-7702

Port City Fashions
39 King Street
Saint John, NB E2L 4W3
Phone - 506-634-0011
Fax - 506-634-7063

W&J Wilson Ltd.
1221 Government Street
Victoria, BC V8W 1Y7
Phone - 250-383-7177
Fax - 250-383-7512

David E. White Clothiers Ltd.
171 Queens Avenue
London, ON N6A 5J7
Phone - 519-432-3937
Fax - 519-432-3356

Stu Moore Clothiers Ltd.
560 Second Street S.E.
Medicine Hat, AB T1A 0C6
Phone - 403-527-6969
Fax - 403-528-4427

Peter Roberts Inc.
74 York Street
Fredericton, NB E3B 2N5
Phone - 506-485-8476
Fax - 506-450-4074

ColwellBrothers
1903 Barrington Street
Halifax, NS B3J 2N7
Phone - 902-420-1222
Fax - 902-420-1695

Emil Fusaro Tailor
84 John Street South
Hamilton, ON L8N 2C1
Phone - 905-522-9113
Fax - 905-522-1726

McGuire Men's Wear
310 Fifth Street South
Lethbridge, AB T1J 2B5
Phone - 403-327-3761
Fax - 403-327-3761

ModelShop Formals Ltd.
285 Water Street
St. John's, NF A1C 1B5
Phone - 709-753-7576
Fax - 709-753-7144

ColwellBrothers
21 MicMac Blvd
Dartmouth, NS B3A 4K6
Phone - 902-465-3015
Fax - 902-463-0846

Claymore Clothes
1278 E. Hastings St.
Vancouver, BC V6A 156
Phone - 604-251-6311
Fax - 604-251-9047

F.W. Barber Ltd.
1870 Hamilton Street
Regina, SK S4P 2B8
Phone - 306-522-9200
Fax - 306-525-1442

Oak Manor Men's Wear Ltd.
271 Main Street
Antigonish, NS B2G 2C3
Phone - 902-863-4246
Fax - 902-863-4246



NATIONAL JUDICIAL INSTITUTE · INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE

building better justice through leadership in judicial education

contribuer à une meilleure justice en agissant comme chef de file en formation de la magistrature



LOOKING AHEAD 2011 PERSPECTIVES

The National Judicial Institute (NJI) is committed to designing and delivering innovative judicial education programs and resources for all judges in Canada.

To help you with your planning, we are pleased to highlight some of our seminars for 2011. Please visit the NJI's website at www.nji-inm.ca for the most up-to-date information on our programs.

L'Institut national de la magistrature (INM) se consacre à l'élaboration et à l'exécution de programmes de formation et de ressources novateurs à l'intention de tous les juges au Canada.

Pour vous aider à planifier, c'est avec plaisir que nous vous présentons quelques colloques pour 2011. Pour l'information la plus récente sur les programmes, veuillez visiter www.nji-inm.ca.

CRAFT OF JUDGING / L'ART DE JUGER

- **Judicial Settlement Conferencing: Clinics / Conférence de règlement à l'amiable : cours pratiques**
* April 27-29, 2011 / 27 au 29 avril 2011, MONTRÉAL, B/SI
- **Communication Skills in the Courtroom**
June 12-16, 2011, STRATFORD, E
- **Style and Context: Mastering the Skill of Judgment Writing (with the Canadian Institute for the Administration of Justice) / Style et contexte : la maîtrise de la rédaction des jugements (avec l'Institut canadien d'administration de la justice)**
* August 8-11, 2011 / 8 au 11 août 2011, TORONTO AREA / RÉGION DE TORONTO, E (avec une « piste » francophone)
- **Judicial Settlement Conferencing**
* November 29 to December 2, 2011, WESTERN CANADA, E

CONTEXT OF JUDGING / LE CONTEXTE SOCIAL

- **Judging Women: Aging, Mental Health and Culture / Juger des femmes : vieillissement, santé mentale et culture**
May 11-13, 2011 / 11 au 13 mai 2011, VANCOUVER, B/SI
- **The Art and Craft of Judging: Your "Sophomore Years" / L'art de juger : vos « années charnières »**
August 14-19, 2011 / 14 au 19 août 2011, ST. JOHN'S, B/SI

CONTENT OF JUDGING / LA TENEUR DES JUGEMENTS

- **Family Law Seminar: Evidence and Procedure / Colloque en droit de la famille : éléments de preuve et questions de procédure**
February 9-11, 2011 / 9 au 11 février 2011, CALGARY, B/SI
- **Criminal Law Seminar / Colloque sur le droit criminel**
March 30 to April 1, 2011 / 30 mars au 1^{er} avril 2011, VANCOUVER, B/SI
- **Evidence Workshop / Atelier sur les éléments de preuve**
July 10-14, 2011 / 10 au 14 juillet 2011, VICTORIA, B/SI

JUDICIAL CAREER AND LEADERSHIP / CARRIÈRE ET LEADERSHIP JUDICIAIRE

- **Look to the Future: Retirement Goals and Strategies**
February 2-4, 2011, KELOWNA, E
- **Newly Appointed Provincial and Territorial Judges' Skills Seminar**
November 13-18, 2011, NIAGARA-ON-THE-LAKE, E
- **Dialogues on Being a Judge: Challenges and Rewards of a Judicial Career (with the Canadian Institute for the Administration of Justice)**
November 16-18, 2011, ALTON, E

E English / anglais F French / français B Bilingual / bilingue
B/SI Bilingual with simultaneous interpretation / bilingue avec interprétation simultanée
* To be confirmed / à confirmer

www.nji-inm.ca

CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DE COURS PROVINCIALES

COMMITTEES / COMITÉS

COMMITTEE / PROJECT	COMMITTEE CHAIR	TABLE OFFICER RESPONSIBLE
Communications Committee <i>Comité des communications</i>	Judge Robert Prince Judges Chambers Court House 164 Main Street Yarmouth, N.S. B5A 1C2 Tel/Tél.: 902 742-0500 Fax/Télécopieur: 902 742-0678	Judge Robert Prince President / Président
Equality and Diversity <i>Égalité et diversité</i>	Judge Shelagh Creagh Provincial Court of Alberta 5 th Floor, Law Courts (North) 1A Sir Winston Churchill Square Edmonton, Alberta T5J 0R2 Tel/Tél.: 780 427-7817 Fax/Télécopieur: 780 422-3010 COMMITTEE CO-CHAIR Judge John Joy P.O. Box 3014, Stn. B Happy Valley-Goose Bay, NL A0P 1E0 Tel/Tél.: 709 896-7870 Fax/Télécopieur: 709 896-8767	Judge Sheila Whelan 1 st vice-president / 1 ^{er} vice-président
Conference 2011 – Regina September 9 to 11, 2011	Judge Sheila Whelan Provincial Court of Saskatchewan 220-19 th Street East Saskatoon, SK S7K 2H6 Tel/Tél.: 306 933-6682 Fax/Télécopieur: 306 933-8008 COMMITTEE CO-CHAIR Judge Murray J. Hinds Provincial Court of Saskatchewan 1815 Smith Street Regina, Saskatchewan S4P 3V7 Tel/Tél.: 306 787-9756 Fax/Télécopieur: 306 787-3933	Judge Sheila Whelan 1 st vice-president / 1 ^{er} vice-président
Conference 2012 – Toronto September 10 to 15, 2012	Justice David Stone Ontario Court of Justice Durham Region Courthouse 150 Bond Street East, 6 th Floor Oshawa, Ontario L1G 0A2 Tel/Tél.: 905 743-2820 Fax/Télécopieur: 905 743-2802	Justice David Stone 2 nd vice-president / 2 ^e vice-président
Judges' Journal <i>Journal des juges</i>	Juge Odette Perron Palais de Justice de Salaberry-de-Valleyfield 180 rue Salaberry Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 2J2 Tel/Tél.: 450 370-4026 Fax/Télécopieur: 450 370-0370 COMMITTEE CO-CHAIR Judge David Walker Provincial Court of New Brunswick 41 King St., St. Stephen, NB E3L 2C1 Tel/Tél.: 506 466-7507 Fax/Télécopieur: 506 466-7508	Judge Robert Prince President / Président
Webmaster <i>Webmestre</i>	Judge Alan Tufts Provincial Court of Nova Scotia 87 Cornwallis Street Kentville, Nova Scotia B4N 2E5 Tel/Tél.: 902 679-6070 Fax/Télécopieur: 902 679-6190	Judge Robert Prince President / Président
National Education <i>Éducation nationale</i>	Judge Robin Finlayson Provincial Court of Manitoba 5 th Floor – 408 York Avenue Winnipeg, MB R3C 0P9 Tel/Tél.: 204 945-3912 Fax/Télécopieur: 204 945-0552 COMMITTEE CO-CHAIR Judge Carole Beaton Provincial Court of Nova Scotia 16 Church Street, 3 rd Floor Amherst, Nova Scotia Tel/Tél.: 902 667-2256 Fax/Télécopieur: 902 667-1106	Judge Gerard Meagher Past President / Président sortant
Atlantic Education <i>Éducation de l'Atlantique</i>	Judge Patrick Kennedy Provincial Court of Newfoundland and Labrador Box 126, 47 Marine Drive Clareville, NL A5A 1M5 Tel/Tél.: 709 466-2635 Fax/Télécopieur: 709 466-3147	Judge Patrick Kennedy 3 rd vice-president / 3 ^e vice-président

COMMITTEE / PROJECT	COMMITTEE CHAIR	TABLE OFFICER RESPONSIBLE
Prairies & Territories Education <i>Éducation des prairies et territoires</i>	Judge Lorna Dyck Provincial Court of Saskatchewan P.O. Box 6500 Melfort, SK S0E 1A0 Tel/Tél.: 306 752-6230 Fax/Télécopieur: 306 752-6126	Judge Sheila Whelan 1 st vice-president / 1 ^{er} vice-président
National Judicial Institute Representative <i>Représentant de l'Institut national de la magistrature</i>	Judge Ronald LeBlanc Provincial Court of New Brunswick 254 St. Patrick Street, Room 223 P.O. Box 5001 Bathurst, NB E2A 3Z9 Tel/Tél.: 506 547-2155 Fax/Télécopieur: 506 547-7448	Justice David Stone 2 nd vice-president / 2 ^e vice-président
New Judges Education Program <i>Cours de formation des nouveaux juges</i>	Juge Robert Marchi Cour du Québec Palais de Justice 1 Notre Dame Est Montréal, QC H2Z 1L3 Tel/Tél.: 514 393-2568 Fax/Télécopieur: 514 864-2465	Judge Gerard Meagher Past President / Président sortant
Compensation <i>Compensation / Rémunération</i>	Judge John Maher Provincial Court of Alberta Courthouse Edmonton Rural, 190 Chippewa Road Sherwood Park, AB T7Z 1N5 Tel/Tél.: 780 464-0114 Fax/Télécopieur: 780 449-1490 COMMITTEE CO-CHAIR Juge Michel A. Pinsonnault Cour du Québec 1 rue Notre Dame Street Montréal, P.Q. H2Y 1B6 Tel/Tél.: 514 393-2425 Fax/Télécopieur: 514 873-2737	Justice David Stone 2 nd vice-president / 2 ^e vice-président
Professional Responsibility and Judicial Independence <i>Comité sur la responsabilité professionnelle et de l'indépendance judiciaire</i>	Justice Kathleen E. McGowan Ontario Court of Justice 80 Dundas Street 15 th Floor, Suite G London, ON N6A 6B3 Tel/Tél.: 519 660-2292 Fax/Télécopieur: 519 660-3138	Judge Robert Prince President / Président
Committee on the Law <i>Comité sur le droit</i>	Judge Lawrence Anderson Provincial Court of Alberta 5 th Floor, Law Courts (North) 1A Sir Winston Churchill Square Edmonton, Alberta T5J 0R2 Tel/Tél.: 780 427-8713 Fax/Télécopieur: 780 422-9736	Judge Patrick Kennedy 3 rd vice-president / 3 ^e vice-président
History Project <i>Projet histoire</i>	Judge Gerard M. Meagher Provincial Court of Alberta Calgary Courts Centre, Ste. 1903 S, 601-5 th Street S.W. Calgary, AB T2P 5P7 Tel/Tél.: 403 297-3156 Fax/Télécopieur: 403 297-5287	Judge Gerard Meagher Past President / Président sortant
Liaison with Judicial and Legal Organizations <i>Organisations liaison avec les organismes judiciaire et juridiques</i>	Justice Russell J. Otter Ontario Court of Justice 1911 Eglinton Avenue East Toronto, ON M1L 4P4 Tel/Tél.: 416 325-0861 Fax/Télécopieur: 416 325-0987	Justice Russell Otter Executive Director / Directeur exécutif
Judicial Counselling	Judge Robert B. Hyslop Provincial Court of Newfoundland and Labrador Box 68, Atlantic Place 215 Water Street St. John's NL A1C 6C9 Tel/Tél.: 709 729-3541 (direct) Fax/Télécopieur: 709 729-6272	Justice Russell Otter Executive Director / Directeur exécutif
Electronic Newsletter <i>Bulletin d'information électronique</i>	Chief Judge Karen Ruddy Territorial Court of Yukon Judges' Chambers P.O. Box 2703, J-3 Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Tel/Tél.: 867 667-5438 Fax/Télécopieur: 867 393-6400	Judge Robert Prince President / Président
Access to Justice Committee <i>Comité sur l'accès de justice</i>	Judge Sheila Whelan Provincial Court of Saskatchewan 220-19 th Street East Saskatoon, SK S7K 2H6 Tel/Tél.: 306 933-6682 Fax/Télécopieur: 306 933-8008	Judge Sheila Whelan 1 st vice-president / 1 ^{er} vice-président
Strategic Plan Review / C.A.P.C.J. Handbook <i>Projet stratégique de révision / Manuel d'A.C.J.C.P</i>	Judge Sheila Whelan Provincial Court of Saskatchewan 220-19 th Street East Saskatoon, SK S7K 2H6 Tel/Tél.: 306 933-6682 Fax/Télécopieur: 306 933-8008	Judge Sheila Whelan 1 st vice-president / 1 ^{er} vice-président

••• CHART
YOUR COURSE •••

••• TRACER
VOTRE ROUTE •••



	Professor Richard Devlin JUDGES AS ARCHITECTS <i>Judge Irwin E. Lampert, New Brunswick</i>	18-19	Professeur Richard Devlin LES JUGES EN TANT QU'ARCHITECTES <i>Juge Irwin E. Lampert, Nouveau-Brunswick</i>
THE RELEVANCE OF DELAYED DISCLOSURE TO COMPLAINANT CREDIBILITY IN CASES OF SEXUAL OFFENCE	Professor Elaine Craig <i>Judge Mary Jane Richards, New Brunswick</i>	20-21	Professeure Elaine Craig LA PERTINENCE D'UNE DÉCLARATION TARDIVE SUR LA CRÉDIBILITÉ DU PLAIGNANT DANS LES CAUSES D'INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL <i>Juge Mary Jane Richards, Nouveau-Brunswick</i>
THE USE AND ABUSE OF JUDICIAL INDEPENDENCE: A CAUTIONARY TALE	Professor Adam Dodek <i>Judge Karen Ruddy, Yukon</i>	22-23	Professeur Adam Dodek UTILISATION ET ABUS DU PRINCIPE D'INDÉPENDANCE JUDICIAIRE : UNE AFFAIRE DE PRUDENCE <i>Juge Karen Ruddy, Yukon</i>
THE INTERSECTION OF EDUCATION LAW AND PROVINCIAL COURT JURISDICTION	Professor Wayne Mackay <i>Judge Patrick Kennedy, Newfoundland and Labrador</i>	24-25	Professeur Wayne Mackay LA RENCONTRE DU DROIT DE L'ÉDUCATION ET DE LA JURIDICTION DE LA COUR PROVINCIALE <i>Juge Patrick Kennedy, Terre-Neuve et Labrador</i>
SEXTING: IS IT CRIMINAL?	Professor Jane Bailey <i>Judge Paul Duffie, New Brunswick</i>	26-27	Professeure Jane Bailey LE « SEXTING » : EST-CE CRIMINEL? <i>Juge Paul Duffie, Nouveau-Brunswick</i>
CRIMINAL JUSTICE IN A POST «RULE OF LAW» WORLD	Professor Steve Coughlan <i>Judge J. Camille Vautour, New Brunswick</i>	28-29	Professeur Steve Coughlan LA JUSTICE PÉNALE DANS UN MONDE « APRÈS LA RÈGLE DE DROIT » <i>Juge J. Camille Vautour, Nouveau Brunswick</i>
REGULATING LAW: THE UNDER-CONSIDERED ROLE OF PROVINCIAL COURTS IN GOVERNANCE OF AND BY THE REGULATORY STATE	Professor Bill Lahey <i>Judge John L. Joy, Labrador</i>	30-31	Professeur Bill Lahey LE DROIT RÉGLEMENTAIRE: LE RÔLE SOUS-ESTIMÉ DES COURS PROVINCIALES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE L'ÉTAT RÉGLEMENTAIRE <i>Juge John L. Joy, Labrador</i>
“ARE THERE ANY RULES OF EVIDENCE IN FAMILY LAW? IN CHILD PROTECTION?”	Professor Rollie Thompson and Professor Martha Shaffer <i>Dr Jean Clinton</i>	32-33	Professeur Rollie Thompson et Professeure Martha Shaffer Y A-T-IL DES RÈGLES DE PREUVE EN MATIÈRE DE PROTECTION? <i>Docteur Jean Clinton</i>
THE TEENAGE BRAIN... IT'S ... “UNDER CONSTRUCTION”	<i>Justice Martha B. Zivolak, Ontario</i>	34-35	LE DÉVELOPPEMENT CÉRÉBRAL DES ADOLESCENTS : EN CONSTRUCTION <i>Juge Martha B. Zivolak, Ontario</i>
SECOND THOUGHTS ABOUT FIRST PRINCIPLES: A HARD LOOK AT THE PRINCIPLED APPROACH TO THE LAW OF EVIDENCE	Professor Robert Currie <i>Judge Geri Mahoney, New Brunswick</i>	36-37	Professeur Robert Currie REVOIR LES PRINCIPES PREMIERS: UN REGARD ATTENTIF SUR LA MÉTHODE D'ANALYSE RAISONNÉE EN MATIÈRE DE DROIT DE LA PREUVE <i>Juge Geri Mahoney, Nouveau-Brunswick</i>
CANADIAN MENTAL HEALTH LAW: THE SLOW PROCESS OF REDIRECTING THE SHIP OF STATE	Professor Archibald Kaiser <i>Judge Alfred Brien, New Brunswick</i>	38-39	Professeur Archibald Kaiser LA LÉGISLATION SUR LA SANTÉ MENTALE AU CANADA : LE LONG PROCESSUS AU FAIT DE CHANGER DE CAP <i>Juge Alfred Brien, Nouveau-Brunswick</i>
DRAWING ON INDIGENOUS LEGAL TRADITIONS TODAY...	Professor Val Napoleon <i>Associate Chief Judge Michel L.J. Chartier, Manitoba</i>	40-41	Professeure Val Napoleon LES PEUPLES AUTOCHTONES: L'UTILISATION DE TRADITIONS JURIDIQUES AUTOCHTONES POUR RÉSOUDRE DES PROBLÈMES CONTEMPORAINS <i>Michel L.J. Chartier, Juge en chef adjoint, Manitoba</i>
HOW DO JUDGES THINK	The Honourable Justice Thomas A. Cromwell, Canada Supreme Court <i>Judge Del Atwood, Nova Scotia</i>	42-43	L'honorable juge Thomas A. Cromwell, Cour Suprême du Canada COMMENT PENSENT LES JUGES <i>Juge Del Atwood, Nouvelle-Écosse</i>